



National Library of Canada -
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

LA POLITIQUE URBAINE ET LE
ROLE DE L'ETAT: ETUDE DE CAS

Analyse du processus d'urbanisation de Fermont
et du rôle joué par l'Etat à partir du cadre
d'analyse de Manuel Castells

par

CLAUDE LEGARE

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes supérieures de
l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention du di-
plôme de maîtrise ès Arts en science politique

Ottawa, 1980

Aux citoyens et citoyennes de Ferment, particulièrement à Pat Mc Grath et ses amis, travailleurs au Mont Wright. Puisse cette recherche les sensibiliser à l'exploitation quotidienne dont ils sont victimes et leur servir dans la poursuite de leur action politique.

Caroline Andrew, professeur au département de science politique, a bien voulu accepter de diriger cette recherche. Nous voulons la remercier sincèrement pour ses nombreux conseils et encouragements qui ont été une source de stimulation.

Nous désirons également remercier Bernard Michaud qui a révisé, dans sa forme, le texte de notre étude. L'ardeur avec laquelle il a effectué ce travail essentiel n'a d'égale que l'amitié qui nous unit.

Nous tenons à étendre nos remerciements à Elisabeth Langlais qui a dactylographié notre recherche. Sa disponibilité et son empressement à répondre à nos échéances ont été très réconfortants.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	2
PARTIE I, <u>CADRE THEORIQUE D'ANALYSE</u>	8
INTRODUCTION.....	9
1.1 LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'URBAIN.....	10
1.1.1 <u>Changements structuraux du MPC</u>	12
1.1.2 <u>Le capitalisme monopoliste d'Etat</u>	14
1.2 LE MILIEU URBAIN.....	17
1.2.1 <u>Le rapport industrie-urbanisation</u>	17
1.2.2 <u>L'articulation du milieu urbain avec le capitalisme monopoliste d'Etat</u>	19
1.3 LA STRUCTURE URBAINE ET SES ELEMENTS.....	22
1.3.1 <u>La relation entre l'élément production et l'espace</u>	24
1.3.2 <u>La relation entre l'élément consommation et l'espace</u>	28
1.3.2.1 La question du logement.....	31
1.3.3 <u>La relation entre l'élément échange et l'espace</u>	35
1.3.4 <u>La relation entre l'élément gestion et l'espace</u>	37
1.3.5 <u>La symbolique urbaine</u>	40
1.3.6 <u>Conclusion</u>	43
1.4 LA POLITIQUE URBAINE.....	46
1.4.1 <u>La planification urbaine</u>	49

1.4.2	<u>Les mouvements sociaux urbains.....</u>	51
1.5	SYNTHÈSE.....	53
PARTIE II, <u>LA FORMATION SOCIALE QUEBECOISE:</u>		
	<u>APERÇU ECONOMIQUE ET POLITIQUE.....</u>	62
INTRODUCTION.....		63
2.1	RESUME HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE LA SOCIETE QUEBECOISE.....	64
2.1.1	<u>Le mode de production des petits producteurs et le commerce des fourrures, du début du XVIIe siècle à 1760.....</u>	64
2.1.2	<u>Capitalisme commercial anglais et double structure de classe, de 1760 à 1790.....</u>	66
2.1.3	<u>Déclin du commerce des fourrures, forma- tion d'une petite bourgeoisie profession- nelle canadienne-française, de 1790 à 1840.....</u>	67
2.1.4	<u>Affaiblissement de l'économie impériale et suprématie économique du Haut-Canada, de 1840 à 1867.....</u>	69
2.1.5	<u>Pré-industrialisation, entrée massive de capitaux et lutte anglo-américaine pour le contrôle économique, de 1867 à 1900.....</u>	70
2.1.6	<u>Industrialisation et domination améri- caine, de 1900 à 1930.....</u>	72
2.1.7	<u>La crise et ses effets au Québec, de 1930 à 1945.....</u>	74
2.1.8	<u>L'avènement du capitalisme monopoliste au Québec, de 1945 à 1960.....</u>	75
2.1.9	<u>Le rattrapage et la modernisation de l'Etat québécois, de 1960 au début des années 70.....</u>	77
2.2	LA CONJONCTURE POLITICO-ECONOMIQUE DU QUEBEC DES ANNEES 1970.....	81

2.2.1	<u>Les propriétaires des moyens de production au Québec.....</u>	81
2.2.2	<u>Les secteurs de l'économie du Québec des années 1970.....</u>	86
2.2.2.1	Le secteur primaire.....	88
2.2.2.2	Le secteur secondaire.....	90
2.2.2.3	Le secteur tertiaire.....	92
2.2.2.4	Effets plus généraux de la mainmise des grandes firmes multinationales sur les moyens de production du Québec.....	94
2.2.3	<u>Le secteur minier québécois.....</u>	99
2.2.3.1	Le cuivre, le zinc et l'amiante.....	103
2.2.3.2	Le fer.....	105
2.2.4	<u>La conjoncture politique des années 1970 au Québec.....</u>	108
	CONCLUSION.....	113
	PARTIE III, <u>LE PROCESSUS D'URBANISATION DE FERMONT ET LE RÔLE JOUÉ PAR L'ÉTAT.....</u>	114
	INTRODUCTION.....	115
3.1	PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE FERMONT.....	117
3.1.1	<u>L'approche contractuelle pour la construction de Fermont.....</u>	125
3.2	LA STRUCTURE URBAINE DE FERMONT.....	128
3.2.1	<u>La relation entre la production et l'espace à Fermont.....</u>	129
3.2.1.1	La Compagnie Minière Québec-Cartier.....	130
3.2.1.2	Implications de l'implantation de l'unité productive de la OCM au Mont Wright sur le processus de reproduction de la force de travail.....	140

3.2.1.3	Conclusion.....	142
3.2.2	<u>La relation entre la consommation et l'espace, à Fermont.....</u>	143
3.2.2.1	La reproduction simple: le logement.....	144
3.2.2.1.1	Les habitations de la QCM.....	145
3.2.2.1.2	Les logements des enseignants.....	150
3.2.2.1.3	Les logements municipaux.....	153
3.2.2.1.4	Les autres habitations.....	155
3.2.2.1.5	Synthèse.....	156
3.2.2.2	La reproduction élargie.....	158
3.2.2.2.1	Les équipements collectifs.....	159
3.2.2.2.2	Les espaces verts.....	160
3.2.2.2.3	Les services commerciaux.....	161
3.2.2.2.4	Les services communautaires.....	168
3.2.2.3	La reproduction sociale.....	171
3.2.2.3.1	Les appareils scolaires.....	172
3.2.2.3.2	Les installations sportives.....	173
3.2.2.3.3	Les organismes sociaux.....	174
3.2.2.4	Conclusion.....	177
3.2.3	<u>La relation entre l'échange et l'espace à Fermont.....</u>	178
3.2.3.1	L'échange production-production.....	179
3.2.3.2	L'échange consommation-production.....	180
3.2.3.3	L'échange consommation-consommation et con- sommation-échange.....	181
3.2.3.4	Conclusion.....	184
3.2.4	<u>La relation entre la gestion et l'espace à Fermont.....</u>	184

3.2.4.1	Les structures décisionnelles de Fermont.....	185
3.2.4.2	Le budget de la ville de Fermont.....	191
3.2.4.3	Le règlement de zonage de la ville de Fermont.	200
3.2.4.4	Conclusion.....	204
3.2.5	<u>La symbolique urbaine de Fermont.....</u>	206
3.2.5.1	Les formes spatiales de Fermont.....	207
3.2.5.2	Le champ sémantique des formes spatiales de Fermont.....	209
3.2.5.3	Les pratiques idéologiques de classe.....	212
3.2.5.4	Conclusion.....	215
3.2.6	<u>Conclusion.....</u>	218
3.3	LA POLITIQUE URBAINE A FERMONT.....	221
3.3.1	<u>L'enjeu du comité de citoyens de Fermont.....</u>	223
3.3.2	<u>Structure interne du CCF et les intérêts et les acteurs qui y sont présents.....</u>	225
3.3.3	<u>Les intérêts structurels opposés au mouvement, l'organisation institutionnelle de ces intérêts et les pratiques concrètes de cette opposition..</u>	228
3.3.4	<u>L'influence du CCF sur la structure urbaine de Fermont et sur les rapports politiques et idéo- logiques.....</u>	232
3.3.5	<u>Synthèse.....</u>	233
	CONCLUSION GENERALE.....	238
	BIBLIOGRAPHIE.....	247

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I,	Part de la production de chaque secteur par rapport à la production totale du Québec.....	87
TABLEAU II,	Pourcentage des exportations du Québec selon le degré de transformation.....	97
TABLEAU III,	Source des revenus de la ville de Fer- mont et pourcentage de chacune de ces sources par rapport au revenu total de la ville pour les années 1976, 1977 et 1978.....	193
TABLEAU IV,	Dépenses de la ville de Fermont indi- quées par secteur et en pourcentage, pour les années 1976, 1977 et 1978.....	196
TABLEAU V,	Conflit des taxes à Fermont.....	233

x

FIGURES

FIGURE I	Plan directeur de Fermont avec indication de zonage.....	199
----------	--	-----

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Le rôle et l'importance joués par l'Etat dans divers champs d'activité n'a cessé de croître depuis la Seconde guerre mondiale... En effet, peu importe le palier de gouvernement, national ou régional, fédéral, provincial ou municipal, l'importance et la diversité des actions étatiques ont été démontrées par bon nombre de chercheurs (1). En ce qui concerne le Canada et le Québec, en plus des études sur le sujet (2), un simple regard sur la croissance des budgets publics constitue un indice relativement valable de l'importance des activités étatiques.

D'autre part, l'importance du milieu urbain dans l'organisation et la structuration des formations sociales s'est accru considérablement depuis quelques décennies. Au Canada et au Québec, ce phénomène est visuel. En effet, il s'agit de regarder les principales zones de peuplement pour s'apercevoir que la population canadienne et québécoise est fortement concentrée sur des axes spécifiques à l'intérieur du territoire canadien.

1. Voir entre autres, Lefebvre, Henri, De l'Etat, collection, 10 - 18, Paris, 1976, 4 volumes et, Poulantzas, Nicos, Pouvoir politique et classes sociales, Petite Collection Maspero, Paris, 1975, 2 volumes

2. Fournier, Pierre, Le capitalisme au Québec, éditions coopératives Albert St-Martin, Montréal, 1978 et, Panitch, Léo, The Canadian State, University of Toronto Press, Toronto, 1977

Cette omniprésence étatique ainsi que l'importance du milieu urbain dans les formations sociales d'aujourd'hui apparaissent comme étant des évidences. Il existe plusieurs interprétations de ces états de faits. Effectivement, nous retrouvons une kyrielle d'explications, dont certaines se contredisent pendant que d'autres se complètent. L'analyse de leurs valeurs, de leurs similitudes et/ou de leurs différences peut constituer un sujet d'étude fort intéressant pour un chercheur préoccupé par l'épistémologie.

Quant à nous, notre intérêt en tant que chercheur ne se situe pas autour de l'étude des différentes théories d'analyse des phénomènes sociaux, c'est-à-dire de l'étude de leur valeur intrinsèque. Nous sommes davantage intéressé à l'explication et à la compréhension des phénomènes sociaux présents principalement dans la formation sociale québécoise.

Parmi ces phénomènes, le rôle et l'importance de l'Etat québécois et la vie urbaine québécoise sont deux de nos préoccupations majeures. Notons tout de suite que par Etat québécois nous entendons tous les organismes qui relèvent administrativement, en première ou dernière instance, du premier ministre de la province et dont les actions se situent prioritairement sur le territoire québécois.

L'explication et la compréhension du rôle de l'Etat au

Québec ainsi que du phénomène urbain deviennent des sujets d'étude à la fois très vaste et pas nécessairement complémentaires. Autrement dit, le rôle de l'Etat dans la société québécoise peut s'analyser à différents niveaux et l'étude du développement urbain n'a pas comme seule fin la vérification de l'importance de l'Etat. En fait, l'étude de chacun de ces phénomènes ne renvoie pas obligatoirement à l'autre. Chacun possède sa propre valeur d'analyse.

Dans la présente recherche, afin de circonscrire notre sujet d'étude, tout en conservant notre intérêt pour l'explication du rôle de l'Etat et de la vie urbaine dans la société québécoise, nous soumettons la proposition suivante: Le rôle de l'Etat québécois et de ses différentes instances dans le milieu urbain québécois, ainsi que la structuration interne de ce dernier, répondent aux exigences du maintien et du développement du mode de production capitaliste (MPC).

La vérification de cette proposition s'effectuera par l'étude d'un cas précis de processus d'urbanisation. Puisque notre recherche vise l'explication de faits sociaux et non pas seulement leur description, nous utiliserons une problématique d'analyse qui servira de référence théorique. Ce cadre théorique donnera à la recherche une certaine cohérence interne.

Parmi les différentes théories d'analyse du milieu urbain et du rôle de l'Etat dans ce dernier, la problématique théorique du Manuel Castells (3) nous est apparu comme étant la plus adéquate à la fois par sa valeur intrinsèque et pour ses possibilités d'application empirique. Son approche s'insère dans une perspective globale et historique d'analyse du milieu urbain et du rôle de l'Etat. Ce type d'approche permet d'analyser les phénomènes sociaux à partir du développement général de nos sociétés et non pas comme des processus indépendants, coupés de l'ensemble des activités sociales. Nous rejetons donc ici le courant fonctionnaliste (4) qui offre à notre avis une analyse trop parcellaire et diluée des phénomènes sociaux.

D'autre part, au niveau des possibilités d'applications pratiques, la problématique théorique de Castells nous semble plus propice à une étude empirique par sa forme plutôt structurée et systématique, comparativement à certaines autres études employant la perspective historique et globale (5).

3. Cette problématique a été exposée dans: La question urbaine, Maspéro, Paris, 1975

4. Voir principalement, Dahl, Robert, Who Governs, Yale University Press, New Haven, 1961

5. Voir entre autres, Lefebvre, Henri, La révolution urbaine, Gallimard, Paris, 1970; Lefebvre, Henri, La pensée marxiste et la ville, Casterman, Paris, 1972; Lojkine, Jean, La politique urbaine dans la région parisienne, 1945-1972, Mouton, Paris, 1972 et, Preteceille, Edmond, La production des grands ensembles, Mouton, Paris, 1973

Bien que le fait que nous porterons certains jugements sur le cadre d'analyse de Castells, nous avons voulu l'appliquer intégralement pour les fins de notre étude de cas. En conséquence, nous acceptons dans leur ensemble et dans leurs particularités ses thèses tant en ce qui concerne le milieu urbain que le rôle de l'Etat. C'est aussi et surtout dans le but de conserver une logique interne à notre recherche que nous respecterons ces thèses. Le cadre théorique d'analyse de Castells sera, en fait, notre point de référence théorique à la fois dans sa globalité et dans ses particularités.

En ce qui concerne l'étude de cas, elle portera sur un processus d'urbanisation précis, c'est-à-dire sur l'aménagement de Fermont, au Nouveau-Québec, et non pas sur l'analyse de l'ensemble du milieu urbain québécois. Notre cadre d'analyse se prête davantage à ce type d'étude.

Nous avons choisi Fermont comme champ d'investigation parce que cette ville champignon et minière a été complètement érigée dans la phase monopoliste d'Etat du capitalisme. Ce faisant, nous ne retrouvons pas d'éléments antérieurs, au niveau de son aménagement interne, qui seraient propres à un autre stade de développement du MPC. Ainsi l'établissement des correspondances avec le cadre d'analyse de Castells sera plus facile car il insère ses analyses du milieu urbain actuel et du rôle de l'Etat à l'intérieur de la phase actuelle de développement du MPC.

Cependant (et ce point est d'une importance primordiale) cette absence d'éléments antérieurs n'est présente qu'au niveau de la structuration interne de Fermont, car nous essaierons de démontrer que les raisons et l'explication de cette structuration ainsi que du rôle de l'Etat proviennent du développement du MPC, d'où l'importance de l'approche historique.

Notre recherche comportera donc trois parties principales. Nous exposerons d'abord le cadre théorique d'analyse de Castells du milieu urbain et du rôle joué par l'Etat, à la fois au niveau général et dans le développement urbain. Nous expliquerons le plus fidèlement possible la problématique théorique de Castells. Ensuite, vu l'importance, que nous aurons expliquée, de la perspective historique dans la compréhension du milieu urbain et du rôle de l'Etat, nous présenterons un bref aperçu économique et politique de la formation sociale québécoise. Nous essaierons, dans cette partie, de faire ressortir les principales étapes de développement du MPC au Québec. La dernière partie, le point nodal de notre recherche, portera sur le processus d'urbanisation de Fermont et sur le rôle joué par l'Etat et ses différentes instances dans ce processus. A l'aide du cadre théorique de Castells, devenu nôtre, et de la référence historique concernant le développement du MPC au Québec, nous tenterons d'expliquer le pourquoi et le comment de la naissance de Fermont, de sa structuration interne, et du rôle joué par l'Etat dans ce processus.

PARTIE I

CADRE THEORIQUE D'ANALYSE

INTRODUCTION

Cette première partie aura une valeur essentiellement explicative. En effet, il s'agira d'exposer, le plus fidèlement possible, l'approche analytique de Manuel Castells concernant la problématique urbaine. Ainsi, l'articulation de nouveaux concepts laissera la place à l'explication du cadre d'analyse de Castells qui servira de repère théorique, de fil conducteur, pour notre étude empirique.

Ce faisant, nous sommes davantage intéressé ici, à donner les grandes lignes de sa problématique. Autrement dit, nous voulons offrir une vue d'ensemble de l'approche de Castells plutôt que d'analyser systématiquement chacun des éléments de sa théorie urbaine. Certes, à l'occasion, nous émettrons certaines critiques face à sa problématique mais, ces remarques n'auront pour but que de préciser des points qui pourraient sembler insuffisamment clairs.

En fait, il ne s'agit pas de faire une analyse critique de la problématique théorique de Manuel Castells. Nous voulons avant tout exposer son cadre d'analyse afin de nous en servir comme modèle théorique pour notre étude de cas. Voilà pourquoi la dernière tranche de cette partie servira à expliquer justement comment, par rapport à l'approche de Castells, devra se structurer notre étude empirique.

1.1 LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'URBAIN

Manuel Castells appuie son analyse du phénomène urbain sur deux lois fondamentales du matérialisme historique:

- 1- Dans une société capitaliste, l'instance économique détermine la structure sociale et,
- 2- Ce sont les rapports politiques entre les classes qui expliquent et organisent chaque conjoncture pour l'ensemble des pratiques sociales. (6)

Cette base suppose une analyse du phénomène urbain comme partie du système social et comme une des caractéristiques du développement de la société capitaliste. En effet, en se référant à ces deux lois du matérialisme historique pour comprendre et expliquer le système urbain, il faut partir du processus social de production de ce système. Autrement dit, il nous faut établir comment les différents éléments du système économique s'expriment, dans leurs contradictions et leurs combinaisons à travers le système urbain. Il faut ensuite voir de quelle façon s'articulent les pratiques générales de classes à ce même système urbain ainsi qu'à ses différentes institutions politiques. Il s'agit ici de la relation entre le système politico-juridique et l'urbain. Enfin, il faut faire ressortir les messages idéologiques que transmettent ces pratiques dans le système urbain.

6. Castells, Manuel, Godard, F., Monopolville, l'entreprise, l'Etat, l'urbain, Mouton, Paris, 1974, p. 15

L'étude de l'urbain se fait donc par l'analyse de la logique sociale du processus d'urbanisation à partir de ses interrelations avec les fondements premiers de l'organisation sociale. Ces sources sont les grandes entreprises, organisations économiques de production et de gestion et l'appareil d'Etat, l'aménageur de la vie quotidienne.

En procédant de cette manière, Castells rejette l'explication du phénomène urbain selon laquelle il existe une culture urbaine qui crée une dichotomie entre le rural et l'urbain. Selon lui, le rural et l'urbain sont interreliés et interdépendants car ils font partie du même processus de production.

Ainsi, l'urbain ne se saisit que par son insertion dans l'ensemble de la structure sociale. D'autre part, nous savons que dans une société capitaliste, l'instance économique détermine la structure sociale. Pour comprendre le système urbain, il importe donc d'analyser en premier lieu le mode de production capitaliste (MPC) dans son évolution et dans son état actuel. Il faut ensuite déterminer l'importance de l'Etat dans ce mode de production, car ce sont les rapports politiques entre les classes qui déterminent chaque conjoncture. Nous donnerons l'explication du processus proposé par Castells, car toute sa problématique repose sur sa propre conception du MPC et du rôle de l'Etat.

1.1.1 Changements structuraux du MPC

D'un point de vue matérialiste, un mode de production se définit à la fois par des forces productives parvenues à un certain niveau de développement et par des rapports de production d'un certain type. Les forces productives sont l'ensemble des moyens dont dispose l'homme pour maîtriser la nature et produire des biens matériels destinés à satisfaire ses besoins. Les forces productives comprennent trois éléments :

- 1- la force de travail (le travailleur)
- 2- les moyens de production (matières premières, instruments de production)
- 3- le non-travail (l'expérience, la technologie)

Le rapport entre le travailleur qui possède sa force de travail et le propriétaire des moyens de production s'appelle rapport de production.

Le MPC se définit (7), pour sa part, par un haut degré de développement des forces productives et par une situation dans laquelle les moyens de production sont la propriété d'un très petit nombre alors que le travail est fait par des millions de travailleurs. De cette situation naît deux classes sociales: les propriétaires de moyens de production et les propriétaires de

7. Pour une analyse plus complète du mode de production capitaliste, voir entre autres, Jalée, P., L'exploitation capitaliste, Petite Collection Maspéro, Paris, 1972

la force de travail. Ainsi, les rapports de production deviennent non des rapports entre individus mais des rapports sociaux.

C'est précisément à ce niveau que voit le jour la contradiction fondamentale du système capitaliste. Cette contradiction réside dans le caractère privé de la propriété des moyens de production et le caractère social de la production.

Le MPC a connu différentes phases de développement. En effet, nous pouvons diviser ces phases en trois, chacune annonçant et préparant la venue de l'autre. Nous retrouvons en premier lieu le stade primitif ou manufacturier; passage, dans le cadre d'une économie nationale, de rapports non capitalistes dominants à la domination des rapports capitalistes sur l'ensemble de l'économie.

Le deuxième stade, classique ou concurrentiel, se caractérise par une concentration et une centralisation de capitaux. Ce qui prime à l'intérieur de ce stade, c'est l'exportation de marchandises.

Le dernier stade, l'impérialisme, est marqué par la substitution d'une économie de monopole à une économie de concurrence. L'exportation de capitaux domine la vie économique et

se fait grâce à l'union du capital bancaire et du capital industriel qui deviennent le capital financier (8). Manuel Castells appelle ce dernier stade du MPC, le capitalisme monopoliste d'Etat.

1.1.2 Le capitalisme monopoliste d'Etat

Castells considère que la principale contradiction du capitalisme rendu au stade monopoliste est la baisse tendancielle du taux de profit. Ce taux de profit s'évalue par le rapport entre le capital mis en fonction et la plus-value obtenue après la mise en oeuvre de ce capital. Cette baisse tendancielle s'explique par le fait que

'La masse de capital constant mis en oeuvre croît plus vite que la masse du capital variable (capacité de travail de la force de travail, seule productrice de plus-value) ce qui aboutit à l'accroissement du rapport entre capital constant et capital variable ou, à l'accroissement de la composition organique du capital. (9)

Autrement dit, la masse des capitaux utilisés s'amplifie à un rythme bien plus rapide que la masse de plus-value. Le capital industriel doit se concentrer et, du même coup, il a besoin d'une plus grande assiette monétaire. Alors, il fait appel au capital bancaire qui devient un capital structurel-

8. Pour une analyse plus en profondeur de l'impérialisme, voir, Lénine, V., L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, Ed. Sociales, Paris, 1975, et Baran, P. A., Sweezy, P. M., Le capitalisme monopoliste, Maspéro, Paris, 1968

9. Monopolville, op. cit., p. 23

lement nécessaire. Par ses investissements, le capital bancaire exige une participation dans les activités industrielles d'où naît, justement, le capital financier. Ce capital naît donc de la différenciation des taux de profits et se trouve à la renforcer en créant des monopoles.

Cependant, l'activité décrite ci-haut entre les firmes monopolistes ne résout pas complètement cette contradiction du système capitaliste. C'est alors que l'on fait appel à l'Etat et cette intervention étatique devient, à son tour, une donnée structurellement indispensable et permanente (10). C'est cette phase du capitalisme que Castells appelle le capitalisme monopoliste d'Etat et qui se caractérise, selon lui

par l'intervention de l'appareil d'Etat au niveau économique et ce, fondamentalement, par l'insufflation massive de capital dévalorisé permettant aux firmes monopolistes de préserver et d'augmenter leur taux de profit. (11)

Ces activités se font en direction des firmes de pointe de chaque pays afin de les rendre concurrentielles au niveau mondial. Elles contribuent donc à renforcer la concentration et la centralisation du capital.

10. Au sujet de la base de l'intervention étatique dans l'économie, voir, De Brunhoff, S., Etat et Capital, Maspéro, Grenoble, 1976, et, Lénine, V., L'Etat et la révolution, Ed. de Pékin, Pékin, 1970

11. Monopolville, op. cit., p. 24

Dans ce procès de production, l'appareil d'Etat prend en charge ce que Castells appelle les faux frais de production qui sont, en fait, tout ce qui n'est pas directement rentable ou productif mais nécessaire à l'accumulation capitaliste. En fait, l'intervention de l'Etat se situe au niveau du capital dévalorisé (infrastructures industrielles, transport, etc.).

En plus de contribuer à diminuer la baisse tendancielle du taux de profit, cette intervention est nécessitée par deux autres facteurs économiques; d'une part, par le caractère très flexible de la forme argent du capital et, d'autre part, par la très faible flexibilité du capital productif qui est immobilisé. En effet, le capital financier offre au capital industriel une grande mobilité. Ce faisant, ces capitaux peuvent être placés dans le pays où les possibilités des profits seront les plus grandes.

Ainsi, l'intervention étatique au niveau de la production s'avère doublement indispensable. Elle contribue à réduire la baisse tendancielle du taux de profit pour les grandes entreprises et elle permet à une formation sociale donnée, d'attirer ou de faire demeurer des entreprises à l'intérieur de ses frontières. Puisque la fin de cette intervention de l'Etat est la rentabilisation des activités du capital privé, l'action de l'Etat sera principalement orientée vers les secteurs économiques de pointe. Alors, en favorisant des zones d'accu-

mulations privilégiées, l'Etat favorise la création d'unités de production complexes et accentue le développement inégal des forces productives. L'Etat ne modifie donc en rien les bases de fonctionnement du MPC.

Voilà les grandes lignes de ce que Castells appelle le capitalisme monopoliste d'Etat. Il s'agit de voir, maintenant, comment s'articule le milieu urbain face à ces considérations concernant le MPC.

1.2 LE MILIEU URBAIN

1.2.1 Le rapport industrie-urbanisation

Au cours de l'histoire, la ville a subi plusieurs modifications qui furent la suite de transformations qui s'étaient produites à l'intérieur de différentes structures sociales. Ainsi, les Romains, par leurs conquêtes, ont fait de Rome un lieu de gestion et de domination. Au Moyen Age, par les dominations locales des seigneurs féodaux, la ville devient une forteresse (12).

Avec le développement du capitalisme industriel, la ville disparaît presque complètement en tant que système institutionnel relativement autonome organisé autour d'objectifs spéci-

12. La question urbaine, op. cit., pp. 20 et suivantes

riques. Effectivement, la production de marchandises devient le principal rouage du système économique et ce faisant, elle entraîne une uniformisation presque complète de toutes les entités locales qui se retrouvent dominées par les rapports sociaux issus du nouveau type d'activités économiques. Cette urbanisation, directement liée aux premières manifestations de la révolution industrielle, fera perdre à chaque ville son particularisme culturel.

En fait, l'urbanisation est le résultat de l'ensemble du processus de développement du MPC et repose sur deux ensembles de faits:

- 1) La décomposition préalable des structures sociales agraires et l'émigration de la population vers les centres urbains déjà existants, fournissant la force de travail essentielle à l'urbanisation;
- 2) Le passage d'une économie domestique à une économie de manufacture puis à une économie de fabrique, ce qui veut dire en même temps, concentration de main-d'oeuvre, création d'un marché et constitution d'un milieu industriel. (13)

Ainsi, la ville attire l'industrie à cause de la concentration de main-d'oeuvre et du marché et, l'industrie s'y implantant, développe de nouveaux emplois et amène la création de nouveaux services. Cependant, l'industrie pourra créer l'urbanisation là où il y aura des éléments fonctionnels à son développement comme, par exemple, les matières premières.

13. ibid., p. 27

1.2.2. L'articulation du milieu urbain avec le capitalisme monopoliste d'Etat

Nous savons que le capitalisme monopoliste d'Etat se caractérise par la concentration du capital dans les mains d'un groupe de plus en plus restreint d'individus. Nous avons également expliqué que l'Etat est appelé à jouer un rôle économique structurellement nécessaire au maintien du MPC. Voyons maintenant quelles sont les répercussions de ce processus dans le milieu urbain.

La concentration du capital s'exprime par la concentration et la centralisation spatiales des unités de gestion et de consommation. Elle aura donc deux conséquences précises sur le milieu urbain. Premièrement, elle provoque la formation d'unités complexes de production qui exigent la concentration des moyens de reproduction de la force de travail. Cette concentration du capital

entraîne celle des moyens de production et des unités de gestion qui déterminent la concentration de la force de travail et, par conséquent, la socialisation objective de son procès de reproduction.. (14)

Castells nomme ces moyens de reproduction de la force de travail, des moyens de consommation. Nous nous contenterons

14. Castells, M., "Crise de l'Etat, consommation collective et contradictions urbaines", dans Poulantzas, N., La crise de l'Etat, P.U.F., Paris, 1976, p. 182

pour l'instant de spécifier qu'il existe deux types de moyens de consommation: les moyens de consommation individuels (l'automobile), et les moyens collectifs de consommation (transport urbain, appareils scolaires). Nous aurons l'occasion de revenir plus loin, de façon plus substantielle, sur les moyens de consommation.

La deuxième conséquence de la concentration du capital concerne l'évolution des forces productives. Cette évolution, structurée par des rapports sociaux capitalistes, accorde un rôle plus important à la reproduction de la force de travail dans le procès de production. La force de travail, devenant plus spécialisée, accroît son importance dans le procès de production. Ainsi, les propriétaires des moyens de production et l'Etat doivent tenir compte davantage de ses revendications, qu'elles soient réformistes ou progressistes. C'est le pouvoir politique de la force de travail qui se trouve à prendre de l'importance, ce qui fait dire à Castells que:

L'évolution des forces productives accroît le rôle de la force de travail dans le procès de production de la valeur et, par conséquent, rend l'ensemble du système plus sensible aux exigences concernant la reproduction de cette force de travail. Ce qui renforce le rôle stratégique des moyens collectifs de reproduction de la force de travail. (15)

Nous voyons bien ici l'importance que prendra la produc-

15. ibid., p. 183

tion et la gérance des moyens collectifs de consommation. D'une part, la force de travail exige une certaine qualité dans les services qui assurent sa reproduction et, d'autre part, la classe dominante voudra lui fournir ces services afin de la garder sous sa domination. Tout cela fait que, selon Castells, nous arrivons à une contradiction fondamentale du système capitaliste qui se situe entre:

D'un côté, le fait que les moyens collectifs de consommation (à la base de l'organisation des villes) sont requis par le capital pour une reproduction adéquate de la force de travail et exigés par les masses populaires et, de l'autre côté, sont généralement non rentables dans une production capitaliste. (16)

C'est justement pour dépasser cette contradiction que l'on fait appel à l'Etat. Ce dernier, de l'avis de Castells, se voit attribuer une double fonction: sa fonction traditionnelle: militaire, administrative et, sa nouvelle fonction: production et gérance des moyens collectifs de consommation et aide directe aux entreprises. Nous voyons bien ici que l'intervention étatique se situe au niveau d'un capital dévalorisé mais tout à fait nécessaire à l'accumulation capitaliste.

Jusqu'ici, nous avons démontré que le phénomène urbain ne se saisit que par son insertion dans la structure sociale générale. Nous avons expliqué comment il épousait les paramètres

16. ibid., p. 185

de développement du MPC et nous avons expliqué la façon dont il s'articule dans le capitalisme monopoliste d'Etat. Nous devons maintenant voir comment l'espace urbain en tant que tel, se structure. En effet, si le milieu urbain s'articule à l'intérieur de la structure sociale, c'est-à-dire du MPC et de ses différentes phases de développement, comment s'échafaude l'espace urbain, pour rendre compte de cette articulation? De quoi et comment sera-t-il constitué? C'est ce processus que nous expliquerons.

1.3 LA STRUCTURE URBAINE ET SES ELEMENTS

Nous avons vu plus haut l'importance qu'avait la reproduction de la force de travail pour le maintien et le développement du MPC. La production d'un milieu spatial qui puisse assurer le plus adéquatement possible cette reproduction, tout en demeurant en harmonie avec la structure sociale, est donc essentielle. Dans cette perspective, la structure urbaine apparaît comme l'expression spécifique de la structure sociale au niveau d'une unité de reproduction de la force de travail. Castells considère que:

Les unités urbaines sont au processus de reproduction ce que les entreprises sont au processus de production à condition de ne pas les penser uniquement comme des lieux, mais comme étant à l'origine d'effets spécifiques sur la structure sociale. (17)

17. La question urbaine, op. cit., p. 298

C'est précisément dans cette optique qu'il propose le concept de système urbain qui sera "l'articulation spécifique des instances d'une structure sociale à l'intérieur d'une unité spatiale de reproduction de la force de travail" (18). Le système urbain organisera l'ensemble des rapports entre les éléments de la structure spatiale. Suite à ces considérations, Castells émet l'hypothèse selon laquelle:

Dans les sociétés capitalistes avancées, le processus qui structure l'espace est celui qui concerne la reproduction simple et élargie de la force de travail; l'ensemble des pratiques dites urbaines, connotent l'articulation du processus à l'ensemble de la structure sociale. (19)

Ainsi, la structuration de l'espace sera affectée par les changements intervenus dans la structure de la société, donc, du MPC. En effet, comme nous l'avons expliqué les paramètres de la reproduction de la force de travail se modifient suivant le développement des forces productives qui entraîne, quant à lui, des modifications à la structure du MPC et, par conséquent, à la structure sociale. Voilà pourquoi, de l'avis de Castells:

Il n'y a pas de théorie spécifique de l'espace mais tout simplement déploiement et spécification de la structure sociale pour rendre compte des caractéristiques d'une forme sociale particulière, l'espace, et de son articulation à d'autres formes et processus historiquement donnés. (20)

18. *ibid.*, p. 299

19. *ibid.*, p. 298

20. *ibid.*, p. 27

Mais, puisqu'il n'y a pas de théorie spécifique de l'espace, puisqu'il est une forme sociale se transformant au même rythme que cette dernière, il faut donc l'analyser en se référant à la structure sociale. Autrement dit, il s'agit d'étudier la structuration de l'espace à partir des éléments du système économique qui sont la production, la consommation et l'échange, par les éléments du système politico-institutionnel qui se regroupent sous l'élément gestion, et enfin, par la symbolique qui est l'élément du système idéologique. Essayons maintenant de voir comment ces cinq éléments de la structure sociale s'articulent avec l'espace.

1.3.1 La relation entre l'élément production et l'espace

Castells définit le système économique comme étant le processus social par lequel le travailleur, qui agit sur l'objet de son travail (matière première), obtient un certain produit. Il considère que ce produit est "à la base de l'organisation sociale, c'est-à-dire de son mode de répartition et de gestion, ainsi que des conditions de sa reproduction" (21).

Le MPC a subi plusieurs transformations depuis ses débuts. Il est passé du stade manufacturier au stade monopoliste et l'exportation de marchandises a cédé la place à l'exportation

21. ibid., p. 17

de capitaux comme principale activité économique. Cependant, la production de marchandises est demeurée l'élément premier sur lequel se sont greffées toutes les nouvelles activités économiques. En effet, comment, à titre d'exemple, le processus de consommation (que nous expliquerons plus loin) pourrait-il se réaliser si aucune marchandise n'était produite?

Si la production est à la base de l'organisation sociale, elle est également à la base de la structure urbaine, puisque celle-ci est une forme sociale. Par rapport à l'espace, la production se définit donc ainsi: "l'ensemble des réalisations spatiales dérivées du processus social de reproduction des moyens de production et de l'objet de travail" (22). C'est à ce niveau que l'unité productive, l'établissement industriel, prend de l'importance car, c'est à son palier que "les déterminations fondamentales du rapport entre production et espace peuvent être saisies" (23).

Il faut, selon Castells, déterminer les facteurs qui influencent l'implantation industrielle. Ces facteurs, d'ordre économique, peuvent se regrouper de la façon suivante.

22. ibid.

23. ibid., p. 172

Tout d'abord, l'industrie tend généralement à s'implanter dans un milieu où elle peut retrouver tous les services et équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans ce sens, elle accentue la concentration urbaine. Cependant, si un des facteurs nécessaires à son fonctionnement, par exemple la matière première, ne se trouve pas à proximité d'un centre urbain, elle provoquera l'urbanisation.

La main-d'oeuvre constitue également un des éléments les plus importants de l'implantation industrielle. Au stade impérialiste, son influence joue davantage sur le plan de la qualité et de la quantité que sur le plan des salaires. Sur le plan quantitatif, l'industrie recherchera un espace qui permettra un accès facile aux équipements collectifs (transport, loisirs). Sur le plan qualitatif, on accordera, par exemple, une grande importance à la proximité des universités.

Il existe cependant une série de contraintes purement économiques qui sont directement rattachées au type d'entreprise. Castells les regroupe ainsi:

- 1- Industrie à localisation induite par le développement industriel et urbain;
- 2- Industrie à localisation liée aux ressources naturelles;
- 3- Industrie libre (24).

La caractérisation de l'entreprise par rapport à sa politique d'implantation devra résulter, comme le souligne Castells, de la mise en relation du type d'activité de l'entreprise et du type de relation économique qu'elle entretient avec l'espace. Conséquemment, Castells émet l'hypothèse selon laquelle "la localisation spatiale fait partie de la politique de l'entreprise et cette politique est déterminée, fondamentalement, par l'insertion de l'entreprise dans le système de production" (25). Cette insertion de l'entreprise se manifeste à trois niveaux: technique, exécution, organisation et innovation; liaison économique, marché et moyens de production; et, en dernier lieu, par la position de l'entreprise par rapport aux autres unités de production.

Le rapport entre unité productive et espace devient donc déterminant dans le processus d'urbanisation dans la mesure où l'établissement industriel peut provoquer ou accroître l'urbanisation suivant ses particularités économiques et leur articulation dans l'espace.

Cependant, l'influence de l'élément production dans la structuration même de l'espace urbain se mesure d'abord au niveau des autres éléments du système économique (consommation et échange), c'est-à-dire, au niveau des réalisations spatia-

25. ibid., p. 180

les que commande une activité de production ou de reproduction. Autrement dit, l'importance de l'usine dans la structuration de l'espace et sur ce point, Castells n'est malheureusement pas assez explicite, se mesure davantage à notre avis, au niveau de sa fin, qui est la production et la reproduction des moyens de production et par conséquent la reproduction de la force de travail. D'où justement, l'importance des éléments consommation et échange. Il s'agit en fait de voir l'ensemble des éléments du système économique dans leur processus dialectique de réalisation.

1.3.2 La relation entre l'élément consommation et l'espace

Manuel Castells considère que le capitalisme monopoliste d'Etat se caractérise par l'organisation et la rationalisation de l'ensemble de la consommation dans tous les domaines. A son avis, le processus de consommation occupe une place décisive dans la reproduction du MPC.

Au niveau économique, il est essentiel à la reproduction de la force de travail; au niveau politique, il a une place importante dans le processus de revendication-intégration, dans la mesure où le conflit est renvoyé au plan des rapports de distribution; et, au niveau idéologique, il est l'expression des pratiques de classes. Dans cette perspective, le processus de consommation sert donc à la reproduction des rapports

sociaux:

Du point de vue des classes sociales, la consommation est une pratique sociale qui se réalise suivant un certain contenu idéologique et qui concrétise, au niveau des rapports de distribution, les oppositions et les luttes déterminées par les rapports de production. (26)

Castells nomme l'ensemble de ce processus la consommation collective, qui se décompose en la reproduction des moyens de production et en la reproduction de la force de travail. La reproduction des moyens de production concerne tout ce qui touche le fonctionnement interne d'une entreprise.

Quant à la reproduction de la force de travail, elle est triple: simple, élargie et sociale. Comme exemple de reproduction simple, Castells suggère la question du logement. Selon nous, il s'agit de la reproduction immédiate de la force de travail, c'est-à-dire de tout ce dont elle a besoin, de façon individuelle, à chaque jour: un logis, des vêtements, de la nourriture, etc. La reproduction élargie représente, à notre avis, tous les services nécessaires aux collectivités locales pour assurer leur reproduction physique en tant que groupe. Nous pensons aux services de santé, commerciaux, sanitaires et le reste. La reproduction sociale quant à elle, est reliée à la reproduction idéologique des valeurs de la société. La force de travail se reproduit idéologiquement avec l'aide,

26. ibid., p. 504

par exemple, des appareils scolaires et socio-culturels.

Il est cependant important de noter que cette triple reproduction n'a de signification que dans son ensemble, c'est-à-dire dans l'interdépendance des trois types de reproduction. Malgré les particularités de chacune, il demeure évident, par exemple, que la reproduction élargie de la force de travail a des répercussions sur la reproduction idéologique et que la reproduction simple influence la reproduction élargie. Bien qu'il s'agisse de trois entités, il faut donc les voir et les analyser par rapport à l'ensemble qu'ils forment.

Pour que le processus de la consommation collective se réalise, il lui faut un milieu spatial bien articulé, car tout processus de consommation définit ses unités de réalisation. En effet, "les unités articulant des moyens collectifs de consommation constituent la base matérielle des unités urbaines" (27).

L'espace urbain sera donc structuré en fonction de la reproduction des moyens de production et de la force de travail, ce qui veut dire qu'il sera structuré en fonction de la réalisation du processus de la consommation collective. L'élément consommation acquiert donc une importance primordiale en ce qui

27. ibid., p. 511

regarde les concepts d'aménagement du milieu puisque ce milieu doit servir avant tout à la reproduction des moyens de production et de la force de travail.

Dans le processus de la consommation collective, l'Etat intervient à la fois pour assurer la reproduction des moyens de production (infrastructures industrielles, routes, énergie) et la reproduction de la force de travail (équipements collectifs, services sanitaires, écoles, services sociaux). L'Etat prend en charge, en partie ou en totalité, la production de biens indispensables à la reproduction du MPC mais plus ou moins rentable pour le capital. L'Etat intervient encore une fois dans un capital dévalorisé.

Pour illustrer une partie du processus de la consommation collective nous expliquerons la question du logement suivant la perception qu'en a Castells. Cet exemple nous servira aussi dans notre étude empirique.

1.3.2.1 La question du logement

Selon Castells, le logement dépend, pour sa réalisation, des caractéristiques et des objectifs de l'industrie de la construction, parce que, selon lui, le problème réside "dans le rapport population-élément C (consommation) qui résulte d'une transformation de la structure urbaine sous l'impulsion

dominante de l'élément P (production)" (28).

Le but premier de l'entreprise capitaliste, c'est de réaliser rapidement les plus gros bénéfices possibles à même les plus petits investissements. En ce qui regarde l'industrie de la construction la rotation du capital investi se fait sur des périodes très longues. Cela est dû principalement à la lenteur de la fabrication et au prix élevé du produit. En l'absence de l'intervention publique, l'entreprise ne tiendra compte que de la demande solvable.

L'Etat sera donc appelé à intervenir et ce, sur deux plans. Premièrement, sur le plan de la demande: l'Etat essaiera de créer une demande solvable par l'entremise de programmes tels que l'épargne logement ou les prêts hypothécaires. Deuxièmement, il interviendra sur l'offre par la création directe de logement (HLM) ou par l'adoption de mesures visant à faciliter les réalisations immobilières et à en diminuer le coût. Castells résume ainsi l'esprit et le contenu de cette intervention: "prise en charge directe (par l'Etat) des besoins non rentables, puis tentative de créer des conditions de rentabilité, après quoi le secteur retourne entre les mains du capital privé" (29).

En fait, comme le note Castells en paraphrasant Engels," la

28. ibid., p. 195

29. ibid., p. 210

crise (celle du logement) ne provient pas d'un rapport d'exploitation mais d'un mécanisme de distribution d'un bien particulier" (30). Le logement, besoin social, est traité comme une marchandise. Le capitalisme monopoliste d'Etat en a fait un moyen de consommation au même titre que la nourriture en greffant une valeur d'échange à sa valeur d'usage initiale. De là le décalage nécessaire entre ce que Castells appelle les besoins socialement définis de l'habitat et la production de logements et d'équipements résidentiels. Ce décalage favorise la surenchère et rend le produit encore plus vulnérable face aux lois du marché capitaliste.

L'orientation que prend la production du logement et sa mise en marché ont des effets sur la structuration de l'espace résidentiel. Le principal de ces effets est la ségrégation spatiale au niveau résidentiel qui se définit comme étant:

la tendance à l'organisation de l'espace en zones à forte homogénéité sociale interne et à forte disparité sociale entre elles, cette disparité étant comprise non seulement en termes de différences mais de hiérarchie (31).

En effet, la distribution du "produit logement" s'effectue, dans le système capitaliste, en fonction de paramètres relevant des différentes instances (économique, politique, idéolo-

30. ibid., p. 192

31. ibid., p. 218

gique) du MPC. Ces paramètres concernent entre autres, le revenu, le statut professionnel, le niveau d'instruction et le niveau de vie. C'est ce processus qui explique le fait que

la ségrégation sociale dans l'espace est l'expression spécifique des processus visant à la reproduction simple de la force de travail, mais ces processus sont toujours en articulation inséparable avec l'ensemble des instances de la structure sociale (32).

C'est donc par le jeu dialectique de l'ensemble des éléments constituant la structure sociale que nous pouvons comprendre le processus de la ségrégation spatiale au niveau résidentiel. Cette ségrégation est issue du mode de répartition du logement qui obéit aux lois économiques de mise en marché du MPC. Ce marché, orienté vers l'accumulation de profits, laisse de côté les besoins non rentables d'habitation pour ne s'occuper que de la demande solvable. L'Etat intervient donc de différentes façons pour atténuer les incohérences de cette production marchande.

D'autre part, si le logement acquiert une valeur marchande c'est que le capitalisme monopoliste d'Etat rationalise l'ensemble de la consommation en donnant une valeur d'échange au plus grand nombre de produits possible. Premièrement, le processus de consommation prend une importance décisive dans la reproduction du MPC, pour les raisons que nous avons énumé-

32. ibid., p. 236

rées; deuxièmement, le milieu urbain remplit le mieux les conditions qui favorisent la grande consommation (rassemblement de population, marché et échanges faciles etc.), c'est pourquoi les unités urbaines deviennent le lieu de réalisation du processus de la consommation collective. Ce processus implique aussi bien la reproduction de la force de travail que des moyens de production.

1.3.3 La relation entre l'élément échange et l'espace

Par échange, il faut entendre la circulation des personnes et des choses. Pour expliquer le mode de circulation, nous croyons, comme Castells, qu'il est nécessaire d'expliquer non seulement le contenu qui circule mais les raisons qui amènent ce contenu à circuler. Alors, par rapport à la structure urbaine, il faut regarder, premièrement, chacun des transferts possibles dans le milieu urbain. Ensuite, nous devons montrer ses différentes formes de réalisation spatiales après quoi, il est plus facile de comprendre les raisons de ces transferts. A la suite de cet exercice, Castells a retracé trois principaux types de transferts dans le milieu urbain.

Il y a d'abord les échanges production-production (P-P). Ces échanges concernent les produits industriels, le chemin de fer reliant l'usine d'extraction à l'usine de transformation du minerai. Ensuite, nous retrouvons les transferts entre con-

sommation et production (C-P): il s'agit des migrations journalières des ouvriers allant au travail. En dernier lieu, il y a les transferts des biens de consommation allant aux travailleurs: consommation-consommation (C-C), et consommation-échange (C-E): résidence par rapport à l'implantation des équipements collectifs (services, établissements commerciaux).

Selon Castells, les transferts entre unités de consommation (résidence) et unités de production et de gestion (C-P) représentent la masse de transferts la plus importante. A son avis, la contradiction du transport ne se situe pas au niveau de l'opposition entre transport individuel (automobile) et transport collectif (autobus) mais au niveau du mode d'implantation de la résidence et du lieu de travail. Le problème relève donc de la ségrégation spatiale. D'ailleurs, il considère

qu'opposer l'automobile aux transports en commun, en soi, en dehors d'une situation sociale donnée, est une discussion idéologique directement déterminée par les intérêts économiques en présence (33).

Dans son étude sur Dunkerque, il a constaté que, justement

les moyens de réalisation de ces transferts ne sont pas produits et organisés suivant la logique fonctionnelle des exigences du système de transferts entre les éléments urbains mais d'après une logique économique et politique (34).

33. ibid., p. 245

34. Monopolville, op. cit., p. 235

Il s'agit bien d'une détermination économique et politique car tous ces transferts concernent la reproduction des moyens de production et de la force de travail et contribuent, de ce fait, à mieux articuler le processus de la consommation collective. C'est pourquoi nous devons voir à l'origine des incohérences du système de transport non pas le mode, la façon dont circulent biens et personnes, mais plutôt les intérêts économiques privilégiés par tous ces transferts à l'intérieur de la structure urbaine.

1.3.4 La relation entre l'élément gestion et l'espace

L'élément gestion est considéré par Castells comme étant l'expression spécifique de l'appareil d'Etat au niveau d'une unité urbaine. L'articulation de cet élément avec l'espace s'effectue par l'établissement du rapport structurel entre l'appareil politico-juridique et l'espace. En fait, il faut établir le rôle structurel des appareils d'Etat par rapport à l'espace. Il s'agit, par rapport à la structure de l'espace

de déterminer l'organisation produite par l'appareil politico-juridique et, en retour, de préciser les effets de ce découpage sur les processus d'organisation de l'espace dérivés des autres instances (35).

Par cette organisation institutionnelle de l'espace il se produit un découpage spatial qui, aux dires de Castells, suit la logique interne du système institutionnel, c'est-à-dire

35. La question urbaine, op. cit., p. 265

l'ensemble des pratiques que ce système assume au sein d'une formation sociale. Ce dernier rassemble ces pratiques sous quatre principales fonctions qui sont: la domination-régulation et l'intégration-répression.

Notons que l'approche de Castells s'est modifiée quelque peu au sujet de l'explication de ces quatre fonctions de l'Etat. Pour les fins de notre recherche, nous prendrons l'approche théorique exposée dans "la question urbaine".

Cette dernière approche fait une distinction entre le rôle politico-juridique des appareils d'Etat et le rôle de l'Etat au niveau du renforcement de la lutte des classes. Il s'agit en fait d'une séparation temporaire que Castells fait entre l'institutionnalisation par l'Etat de la structure urbaine et son activité dans la lutte des classes urbaines.

Bien que Castells ne l'ait malheureusement pas clairement expliqué, nous penserons la relation entre l'élément gestion et l'espace comme étant une photographie par l'Etat des pratiques et exigences du MPC. L'étude de la politique urbaine nous permettra quant à elle d'analyser la dynamique produite au niveau de la lutte des classes par cette prise de vue.

Selon l'approche que nous retenons, l'appareil juridico-politique tend à assurer la domination de la classe dominante

et de ses fractions et la régulation des contradictions qui se manifestent dans ce groupe. Pour parvenir à cette fin, l'appareil d'Etat met de l'avant une série de canaux d'intégration visant la classe dominée et ses fractions tout en exerçant continuellement sur ce groupe une répression plus ou moins forte suivant les circonstances.

Si l'on applique ce processus à la structure urbaine, l'organisation institutionnelle de l'espace sera déterminée par l'expression des quatre fonctions mentionnées ci-dessus. Au niveau de la classe dominée et de ses fractions, le processus d'intégration pourra prendre la forme d'une autonomie communale qui ne remettra rien en question. La répression se manifestera par la hiérarchie administrative des collectivités territoriales et par la prépondérance de liens verticaux à initiatives centralisées.

Quant à la classe dominante et ses fractions, la domination s'effectuera par la détermination, par le pouvoir politique, des normes de fonctionnement. La régulation des intérêts contradictoires au sein du bloc au pouvoir pourra se faire par la planification urbaine. C'est ainsi que pour Castells:

l'organisation institutionnelle de l'espace est déterminée par l'expression, au niveau des unités urbaines, de l'ensemble des processus d'intégration, de répression, de domination et de régulation émanant de l'appareil d'Etat (36).

36. ibid., p. 266

Nous venons de voir justement, l'expression de ces quatre fonctions dans le milieu urbain. L'étude de l'espace institutionnel ne retourne donc pas, comme l'indique Castells, à l'assise spatiale des institutions mais aux processus sociaux qui, partant de l'appareil d'Etat, structurent l'espace.

1.3.5 La symbolique urbaine

Nous savons maintenant que la production de l'espace suit une série de déterminismes découlant du MPC. Si nous prenons les propos qui ont été tenus jusqu'ici et que nous essayons d'en imaginer la réalité à l'intérieur d'un espace délimité, cet espace sera nécessairement chargé de sens c'est-à-dire de signification. Donc, comme le note Castells:

Si l'identité d'une image et son appartenance à une structure peuvent rester à l'intérieur d'un pur développement des formes, l'introduction d'un sens met en jeu, nécessairement, le processus de production de ces formes, leur insertion dans un contenu socialement déterminé (37).

C'est justement pour expliquer les formes de l'espace et leur insertion dans un contenu socialement déterminé que Castells avance le concept de la symbolique urbaine. Considérant qu'il n'y a d'image que reliée à une pratique sociale, ce dernier énonce l'hypothèse selon laquelle la spécificité des formes spatiales s'analyse par leur effet social.

37. ibid., p. 274

La symbolique urbaine tient sa spécificité précisément de l'articulation des formes culturelles du cadre spatial de vie au système général des idéologies et, en particulier, à leur expression formelle. (38)

La spécificité de l'instance idéologique au niveau de l'urbain se comprendra, selon Castells, par l'expression à travers les rythmes et les formes d'une structure urbaine, des courants idéologiques produits par la pratique sociale. Les formes spatiales seront des formes culturelles exprimant des idéologies sociales et il faudra pour les comprendre, les juger selon les mêmes principes d'analyses de l'idéologie.

Nous savons que toute idéologie ne se définit pas par elle-même mais par son effet social. De l'avis de Castells, l'effet social se décompose en deux: l'effet de légitimation par lequel nous assistons à une rationalisation de certains intérêts afin de présenter leur domination comme l'expression de l'intérêt général, et l'effet de communication qui consiste en une sorte de code par lequel le discours idéologique obtient toute sa force et qui permet la communication entre les sujets. Ce langage ou ces systèmes expressifs sont des processus culturels, c'est-à-dire qu'ils sont constitués par un ensemble idéologique à dominante. C'est précisément pourquoi, selon Castells, "il y aura symbolique urbaine à partir de l'utilisation des formes spa-

38. ibid., p. 275

tiales comme émetteurs, relais et récepteurs des pratiques idéologiques générales (39).

• Nous retrouverons donc, à l'intérieur de l'espace urbain, une série de messages destinés à des sujets, mais ayant une composante spatiale, c'est-à-dire que les messages spatiaux seront des messages formels (49).

Pour comprendre ce processus idéologique, Castells propose l'étude de trois éléments qui, par leur jeu dialectique, composent la symbolique urbaine (41). Premièrement, les formes spatiales: il s'agit d'établir une typologie de ces formes par un découpage de l'espace. Deuxièmement, le champ sémantique de la symbolique urbaine: il s'agit d'analyser le discours non conscient des formes spatiales. Il faut regarder en fait les formes culturelles par lesquelles se manifeste le système urbain. Le troisième élément est celui des pratiques idéologiques de classe: il faut vérifier dans quelle mesure la structure urbaine est utilisée comme moyen d'expression des pratiques idéologiques de classe.

C'est ainsi que la symbolique urbaine doit être envisagée.

39. ibid., p. 277

40. Jusqu'à date, Castells n'a pu expliquer si les différences de compréhension entre les sujets s'expliquaient entièrement par l'appartenance de classe. Voir La question urbaine, p. 280.

41. Monopolville, op. cit., pp. 261 à 270

L'urbain sera la connotation du processus de reproduction de la force de travail et son espace devra être saisi comme aidant à exprimer les unités articulées dudit processus.

1.3.6 Conclusion

La structure urbaine est donc l'expression spécifique de la structure sociale au niveau d'une unité de reproduction de la force de travail. Elle s'articule dans la structure sociale car les éléments qui la composent sont ceux dont est constituée la société. De ce fait, l'espace devient une forme sociale dont l'organisation se transforme à mesure que la société se développe, d'où l'absence de théorie spécifique de l'espace.

Puisque l'espace devient une forme sociale, il s'analyse au moyen des éléments constituant cette société et qui sont : les éléments du système économique (production, échange, consommation); celui du système politico-institutionnel (gestion) et celui du système idéologique (la symbolique). La structuration de l'espace suivra ainsi les mêmes déterminismes que la structure sociale.

Ainsi, l'élément production déterminera l'articulation des autres éléments de la structure sociale dans l'espace puisqu'il est à la base de l'organisation sociale. En effet,

les autres éléments de la structure sociale se réalisent à partir de cet élément.

Dans le capitalisme monopoliste d'Etat, la consommation acquiert une place décisive dans le sens où elle devient essentielle à la reproduction de la force de travail et des moyens de production. Afin que puisse s'effectuer ce double processus de reproduction, que Castells appelle la consommation collective, l'existence d'un milieu spatial bien articulé s'avère essentiel. C'est pourquoi les unités qui articuleront les moyens collectifs de consommation constituent la base matérielle des unités urbaines. Donc, la ville devient, dans la phase monopoliste du capitalisme, le lieu de production et de réalisation des moyens collectifs de consommation, essentiels au maintien du MPC.

L'appareil d'Etat, quant à lui, est appelé à pallier pour les manques à gagner de l'entreprise privée dans la production et l'organisation de la consommation collective. En fait, il s'occupe de tout ce qui est non rentable en ce qui regarde la reproduction de la force de travail et des moyens de production. Cette intervention se situe au niveau du capital dévalorisé, c'est-à-dire non directement productif de plus-value.

Pour ce qui est de l'élément échange, il se structure, par rapport à l'espace, en fonction d'intérêts économiques et poli-

tiques. Le problème du transport en milieu urbain ne se pose pas sur le type de transport à utiliser, mais bien en relation avec le mode d'implantation des activités de travail et de résidence. L'Etat n'intervient que sur la façon d'aménager les transferts, ne modifiant en rien la base de la structure des transferts. Ainsi, son action ne fait que renforcer les intérêts économiques privilégiés par la forme actuelle du transport en milieu urbain.

La particularité de l'intervention de l'appareil politico-juridique se manifeste, à travers la structure urbaine, par l'élément gestion. L'Etat assure le maintien, par ses lois et ses règlements, des unités de reproduction de la force de travail en légitimant les activités et la structuration des unités urbaines.

L'appareil politico-juridique d'Etat se trouve à: assurer la domination de la classe dominante et de ses fractions, régulariser les contradictions se manifestant dans ce groupe, intégrer la classe dominée et ses fractions, et, s'il y a nécessité, assurer cette intégration en exerçant une répression plus ou moins forte suivant la conjoncture.

Enfin, le système idéologique est représenté au sein de la structure urbaine par la symbolique urbaine. Cette symbolique est l'expression, à travers les formes et les rythmes de la

structure urbaine, des courants idéologiques produits par la pratique sociale. Autrement dit, les formes urbaines sont constituées d'une foule de messages idéologiques et l'étude de la symbolique urbaine permet d'en découvrir le sens.

Voilà comment s'articule la structure urbaine selon l'approche théorique de Manuel Castells. Le rapport de chacun de ces éléments avec l'espace, bien qu'il ait été expliqué séparément, doit être envisagé en relation avec les autres éléments. C'est dans le mouvement dialectique de l'ensemble des éléments par rapport à l'espace que chacun a de l'importance et que le caractère déterminant de certains éléments peut être perçu. Il s'agit en fait d'une interdépendance d'éléments qui, tout en relevant de la structure sociale, se rassemblent et forment la structure urbaine.

1.4 LA POLITIQUE URBAINE

Nous avons démontré que la structure urbaine s'édifie suivant son articulation dans la structure de la société. A cause de cette interrelation, certaines transformations peuvent s'effectuer au sein de la structure urbaine, car la société loin d'être statique, est plutôt en perpétuel mouvement. En ce qui regarde la structure urbaine, c'est par l'étude de la politique urbaine qu'il est possible, selon Castells, de percevoir le dynamisme de la vie urbaine. Voyons comment il établit ce lien entre la structure et la politique urbaine.

Nous savons que dans une société capitaliste, ce sont les rapports politiques entre les classes qui expliquent et organisent chaque conjoncture pour l'ensemble des pratiques sociales. C'est ce qui fait dire à Castells que:

Toute conjoncture est d'abord organisée autour de la lutte des classes et, tout particulièrement, de la lutte politique de classe qui a comme objectif la préservation ou la destruction-reconstruction de l'appareil d'Etat. (42)

Alors, il considère que:

Dès qu'on aborde l'analyse d'une situation concrète, l'axe essentiel de son interprétation dérive avant tout de son insertion dans le processus politique, c'est-à-dire de son rapport au pouvoir. (43)

Ce pouvoir exprime et condense l'ensemble des rapports sociaux. Ainsi, l'étude de la politique urbaine doit nécessairement partir, de l'avis de Castells, de l'articulation spécifique des processus désignés comme urbains dans le champ de la lutte des classes et, par conséquent, dans l'intervention de l'instance politique, appareil d'Etat, objet, centre et enjeu de la lutte politique.

Afin d'effectuer l'analyse des problèmes urbains, Castells propose trois voies d'émergence: la gestion de ces problèmes par le système institutionnel, l'émergence et l'expression

42. La question urbaine, op. cit., p. 306

43. ibid.

d'enjeux urbains à partir de la mobilisation et du conflit, la jonction de ces deux problématiques est faite par l'étude des institutions politiques locales. En d'autres mots, la démarche consiste, selon Castells:

à mettre en lumière la cohérence d'un processus en se fondant sur l'existence d'un rapport entre rapports structurels (éléments et combinaisons définissant la structure sociale) et rapports sociaux. (44)

C'est précisément à ce niveau que la relation entre la structure urbaine et la politique urbaine s'effectue. Dans cette perspective, il s'agit de faire l'analyse "du" politique et de "la" politique. Le politique est l'instance par laquelle une société traite ses contradictions. Cette instance, c'est l'appareil d'Etat et, dans le milieu urbain, son outil, c'est-à-dire que son instrument de travail est la planification urbaine. La politique, elle, est le système des rapports de pouvoir c'est-à-dire, la lutte politique de classe. C'est par l'analyse des mouvements sociaux urbains que l'on peut, selon Castells, effectuer l'analyse des rapports politiques de classes au niveau urbain.

La planification urbaine apparaît ainsi comme la pratique politique de la classe dominante et de ses fractions dans le sens où celles-ci essaient de créer, de maintenir et d'affermir

44. ibid., p. 325

le reflet spatial du MPC. D'autre part, les mouvements sociaux urbains apparaissent comme la pratique politique de la classe dominée et de ses fractions. Cette pratique vise à modifier, en partie ou en totalité, le milieu urbain. Regardons d'un peu plus près chacun de ces processus.

1.4.1 La planification urbaine

Puisque Castells considère que l'étude des rapports politiques de classes dans le milieu urbain se fait par l'étude des mouvements sociaux, il a fait porter ses recherches, théoriques et empiriques, concernant la politique urbaine, principalement sur l'étude de ces mouvements sociaux urbains. C'est ce qui explique que nous ne possédons pratiquement pas d'information concernant la manière de procéder à l'étude d'une lutte politique urbaine à partir d'une action de la classe dominante ou de ses fractions.

Nous pouvons toutefois noter que la définition que donne Castells à la planification urbaine rassemble, en fait, les quatre fonctions de l'Etat énumérées et expliquées dans la partie qui traite de la relation entre l'élément gestion et l'espace. En effet, selon Castells, le processus de planification se définit comme étant

L'intervention du politique sur les différentes instances d'une formation sociale et/ou sur leurs rapports, dans le but d'assurer première-

ment, la reproduction élargie du système; deuxièmement, de régler ses contradictions non antagonistes et; troisièmement, de réprimer les contradictions antagonistes, assurant ainsi les intérêts de la classe dominante et la reproduction structurale du mode de production dominant. (45)

Ainsi, la planification urbaine et l'activité de l'appareil politico-juridique sur l'espace aboutissent à la même fin car elles se font selon le même processus. Dans les deux cas, nous assistons à une intervention de l'Etat sur l'unité urbaine qui, en plus d'être continue et quotidienne, est rendue nécessaire par les exigences du maintien et du développement du MPC. Ainsi nous trouvons-nous en présence d'une intervention parfaitement insérée dans le processus de reproduction de la société et qui de ce fait, ne peut que raffermir, c'est-à-dire donner plus de force aux pratiques de la classe dominante et de ses fractions.

Autrement dit, la relation entre l'élément gestion et l'espace est reportée, au niveau de la lutte politique urbaine, à la planification urbaine, qui est l'instrument politique par lequel la classe dominante et ses fractions traitent les problèmes et les contradictions urbaines.

45. ibid., p. 328

1.4.2 Les mouvements sociaux urbains

Les mouvements sociaux urbains sont définis par Castells comme étant "l'organisation du système des agents sociaux (conjoncture des rapports de classes) aboutissant à produire un effet qualitativement nouveau sur la structure sociale" (46).

Cet effet qualitativement nouveau peut se produire à deux niveaux: au niveau des structures, par un changement dans la loi structurale du MPC; au niveau des pratiques, par une modification des rapports de force allant à l'encontre de la domination sociale institutionnalisée. Pour qu'il y ait mouvement social urbain, il faut, selon Castells:

nécessairement l'union d'un enchaînement de contradictions en profondeur qui ne peut être fait que par une organisation importée d'autres pratiques. L'organisation uniquement urbaine ne peut être que, au maximum, instrument de réforme. (47)

Autrement dit, la structuration d'un mouvement social urbain doit s'articuler à partir de la relation d'exploitation entre le capital et le travail, c'est-à-dire entre propriétaires des moyens de production et propriétaires de la force de travail. De cette façon, la lutte peut véritablement être efficace et déboucher sur la lutte politique. Si cette relation

46. ibid., p. 328

47. ibid., p. 340

d'exploitation n'est pas établi au départ, la lutte menée par le mouvement social risque de devenir une lutte strictement urbaine, c'est-à-dire une lutte qui ne dépassera pas la revendication d'un meilleur traitement à l'intérieur des structures urbaines existantes.

C'est pour cette raison qu'il importe pour Castells, de lier lutte urbaine et lutte politique. La lutte politique doit aboutir à la prise du pouvoir politique, au contrôle de l'Etat. C'est pourquoi il considère que l'organisation même du mouvement mérite une grande attention car, pour lui "l'articulation entre revendication urbaine et lutte politique ne se fait pas d'elle-même; il faut une intervention organisée, capable de les lier à la pratique politique des masses" (48). Lorsque cela n'est pas fait, l'urbain devient

la base objective autour de laquelle se forme un groupe de pression cherchant à obtenir de meilleures conditions de vie pour les défavorisés, à l'intérieur du système social établi (49).

Donc, un mouvement social urbain peut modifier la structure urbaine à condition que sa lutte débouche sur une lutte politique dont la fin est la prise du pouvoir politique. Cela ne peut se faire qu'au moyen d'une organisation bien structurée, issue d'autres pratiques, c'est-à-dire du rapport d'ex-

48. ibid., p. 438

49. ibid.

exploitation entre le capital et le travail. C'est ainsi qu'on peut découvrir le rapport qui existe entre la structure et la politique urbaine et c'est par l'établissement de ce rapport qu'on peut percevoir et comprendre le dynamisme de la vie urbaine. En effet, c'est par l'entremise des rapports sociaux, des rapports de pouvoirs, qui supposent et exigent l'intervention de l'Etat, que s'effectuent les changements. D'autre part, il est possible, par cette étude, de spécifier le rôle des différents appareils d'Etat et de voir, les intérêts qu'ils défendent.

Il nous faut maintenant montrer, en partant de l'ensemble de ce cadre d'analyse, comment se structurera notre étude empirique. C'est ce que nous verrons dans la synthèse qui suit.

1.5 SYNTHESE

La problématique théorique de Manuel Castells, dont nous venons d'expliquer les grandes lignes, devient, en vue de l'étude empirique qui va suivre, le cadre théorique d'analyse. Comme nous l'avons mentionné au début de cette recherche, nous n'avons aucunement l'intention de vérifier exhaustivement l'approche analytique de Castells, car son cadre théorique nous sert avant tout de modèle théorique. Ainsi, la méthodologie employée ne sera pas aussi complète que celle dont il s'est

servi pour mener son étude sur Dunkerque (50).

Ainsi, faute de ressources humaines et de temps, nous avons décidé, pour les fins de cette recherche, d'essayer d'articuler quelques hypothèses émises par Castells, à un contexte historique précis. Dans cette perspective, la synthèse présentée ici doit être envisagée comme une projection sur le travail empirique qu'exige l'application du modèle élaboré par Castells.

Comme il nous a été donné de le constater plus haut Castells tente, par son approche, de saisir la logique sociale du processus d'urbanisation et l'influence de la problématique urbaine sur les institutions administratives. Pour saisir cette logique sociale, il faut se reporter à la structure sociale. Cette structure est déterminée, dans le MPC, par le système économique, qui est un système à dominante. Cette dominante est l'élément production. Donc, pour comprendre cette logique sociale, il faut effectuer l'analyse de la structure sociale, ce qui exige au départ l'analyse de la situation économique d'une formation sociale donnée.

50. Cette étude a permis à Castells de vérifier son propre cadre d'analyse élaboré dans la Question urbaine. Cette recherche, Monopolville, a duré plus de deux ans et elle fut menée par une équipe de chercheurs sous la direction de Castells et de Francis Godard.

D'autre part, ce sont les rapports politiques entre les classes qui expliquent et organisent chaque conjoncture pour l'ensemble des pratiques sociales. Les rapports politiques sont des rapports de pouvoir et supposent l'intervention de l'Etat. Par conséquent, pour comprendre l'influence de la problématique urbaine sur les institutions administratives (les appareils d'Etat), nous devons effectuer l'analyse de la situation politique de la formation sociale donnée.

Autrement dit, avant de passer à l'analyse proprement dite du processus d'urbanisation, nous devons examiner la situation économique de la formation sociale dans laquelle se situe le milieu urbain que l'on veut analyser. L'unité urbaine dont il sera question dans cette étude de cas est la ville de Fermont, au Nouveau-Québec. Il faudra étudier l'évolution de la formation sociale québécoise jusqu'aux années 1970, car Fermont fut construite entre 1972 et 1975.

Cette analyse de la situation économique-politique du Québec est nécessaire pour l'étude du processus d'urbanisation de Fermont, mais elle ne doit pas être envisagée comme une étude complète et systématique de la formation sociale québécoise. Car, elle ne représente pas la trame centrale de l'exposé mais elle servira plutôt à comprendre et situer l'unité complexe de reproduction de la force de travail qu'est Fermont dans la conjoncture sociale québécoise.

D'autre part, puisque c'est une industrie minière reliée à l'extraction du fer qui est à l'origine de la création de Fermont, une attention particulière sera accordée au secteur minier de l'industrie québécoise. Certes, la société québécoise ne constitue pas une formation sociale complète, car le Québec n'est qu'une des dix provinces canadiennes, et l'appareil politique fédéral influe considérablement sur son développement. Certaines comparaisons seront faites avec le reste du Canada pour mieux situer le Québec dans l'ensemble canadien. Après cette rétrospective historique, nous aborderons l'analyse proprement dite du processus d'urbanisation à étudier en nous servant du cadre théorique de Castells.

La structure urbaine est, de l'avis de Castells, la projection de la société sur l'espace. Cette affirmation implique donc l'analyse de la structure urbaine par les éléments du système économique, du système politico-institutionnel et du système idéologique. Ces éléments (la production, l'échange, la consommation, la gestion et la symbolique), en s'articulant à l'espace, forment le système urbain. Comment ferons-nous la démonstration empirique de ce processus?

Nous savons que la structure sociale est déterminée, dans le MPC, par le système économique, que ce système est un système à dominante et que la dominante est l'élément production. La structure urbaine sera une structure à dominante et cette

dominante sera l'élément production. Au niveau de la relation entre l'élément production et l'espace c'est à partir, comme nous l'avons expliqué, de l'unité productive (l'établissement industriel) que les déterminations fondamentales du rapport entre production et espace peuvent être saisies.

En ce qui regarde Fermont, il faudra expliquer pourquoi ce milieu spatial fut choisi. Cette explication exige l'étude, premièrement, du type d'industrie dont il est question; deuxièmement, des contraintes économiques liées à son développement et à sa situation spatiale; et troisièmement, de l'insertion de l'entreprise dans le système de production.

Après l'étude de ces trois points, il s'agira d'évaluer les implications de cette implantation industrielle sur le processus de consommation. Ce processus de consommation est le processus spatial de reproduction de la force de travail. Cette reproduction est triple: simple (habitation) élargie (espace verts, équipements), et sociale (appareils scolaires, socio-culturels). Ainsi, il faudra voir, en ce qui a trait à Fermont, comment, par qui et pourquoi les moyens collectifs et individuels de consommation ont été structurés.

Le troisième élément de la structure urbaine concerne l'échange. Il s'agit des transferts entre production et production, entre consommation et production et finalement, entre con-

consommation et consommation, et consommation et échange. Dans le cas de Fermont, il faudra découvrir la logique économique et politique de l'organisation des transports. En d'autres mots, nous analyserons la façon dont s'effectuent les transferts entre: les unités de production (P-P), la résidence et le lieu de travail (C-P) et entre la résidence et les lieux d'appropriation des biens de consommation (magasins, services) (C-C, C-E).

En ce qui regarde la relation entre l'élément gestion et l'espace nous analyserons la façon dont les différents appareils d'Etat ont institutionnalisé et réglementé ce qui avait été conçu et pensé par les propriétaires des moyens de production. En fait, nous tenterons de vérifier dans quelle mesure les actions étatiques ont permis le maintien des activités découlant du développement du MPC. Pour ce faire, nous étudierons entre autres, les budgets et les structures décisionnelles de Fermont.

Le dernier élément de la structure urbaine concerne la symbolique. Elle se définit comme étant l'ensemble des courants idéologiques produits par la structure sociale. Il faut saisir l'effet, sur le milieu urbain, de l'ensemble des pratiques sociales. Autrement dit, nous devons découvrir dans quelle mesure les formes spatiales de Fermont sont des formes culturelles résultant des pratiques idéologiques de classe. Nous définirons donc chacun de ces éléments et nous tenterons par leur étude de faire ressortir la symbolique urbaine de Fermont.

Après avoir construit le système urbain fermontois avec l'aide des outils théoriques de Castells, il nous restera à voir comment s'articulent ces rapports structurels (production-consummation-échange-gestion-symbolique) aux rapports sociaux fermontois.

Nous savons, d'une part, que les rapports sociaux, dans le MPC, sont des rapports de production déterminés par la place des agents dans le système de production. D'autre part, nous savons que toute conjoncture est d'abord organisée autour de la lutte des classes. La lutte des classes consiste en des rapports de pouvoir qui supposent l'intervention de l'Etat.

Ainsi, pour voir l'articulation entre rapports structurels et rapports sociaux dans le milieu urbain, il faut procéder à l'analyse de la politique urbaine. Comme nous le savons, la politique urbaine se divise en deux: le politique, c'est-à-dire la planification urbaine, pratique politique des classes dominantes avec comme instrument l'Etat; et la politique, c'est-à-dire les mouvements sociaux urbains, pratique politique des classes dominées.

Un point théorique très important est à souligner ici. Comme nous en avons fait mention plus haut, la coupure théorique entre planification urbaine et mouvements sociaux urbains n'est faite, aux dires de Castells, qu'en vue de la construc-

tion d'outils théoriques aptes à expliquer le rapport dialectique qu'aura une lutte politique urbaine. Pour effectuer une analyse empirique, le chercheur peut partir d'une action des classes dominantes ou d'une action des classes dominées afin de voir la forme que prendra une lutte politique urbaine.

C'est donc par l'analyse d'une situation concrète donnée que nous pouvons saisir cette articulation entre rapports structurels et rapports sociaux. En ce qui regarde notre étude de cas, nous partirons d'une action des classes dominées à Fermont en faisant l'analyse du mouvement social urbain fermontois. Pour faire cette étude, Castells propose une grille d'analyse en quatre points:

- 1 - Enjeu du mouvement social urbain défini par le contenu structurel du problème traité,
- 2 - La structure interne du mouvement et des intérêts et acteurs qui y sont présents,
- 3 - Les intérêts structurels opposés au mouvement, l'organisation institutionnelle de ces intérêts et les pratiques concrètes de cette opposition,
- 4 - Les effets du mouvement sur la structure urbaine et sur les rapports politiques et idéologiques. (51)

En procédant ainsi, il est possible de saisir cette articulation et de voir justement la planification urbaine, c'est-

51. La question urbaine, op. cit., pages 500 et 501

à-dire le rôle joué par l'Etat dans le règlement du conflit et, par le fait même, de saisir les intérêts défendus par ce dernier. Voilà le travail empirique qu'exige l'approche théorique de Manuel Castells concernant la question urbaine et le rôle de l'Etat dans le milieu urbain.

PARTIE II

LA FORMATION SOCIALE QUEBECOISE,

APERCU ECONOMIQUE ET POLITIQUE

INTRODUCTION

L'approche de Manuel Castells, qui devient nôtre pour les fins de cette recherche, tente d'établir la logique sociale du processus d'urbanisation. Comme cet auteur l'indique, il faut: "... Établir les interrelations de ce processus avec les sources premières de l'organisation sociale dans la conjoncture historique où l'on se place" (52).

Nous avons expliqué pourquoi et de quelle façon le MPC est à la base de l'organisation sociale. De même, c'est par l'étude de son évolution historique à l'intérieur d'une formation sociale donnée, que nous retrouvons la raison d'être d'un processus d'urbanisation et que nous saisissons les différentes facettes de son évolution.

L'analyse de l'évolution du MPC au Québec nous permettra de comprendre plus facilement le processus d'urbanisation de Fermont et de voir qu'il n'est le fruit ni du hasard, ni de l'inconnu. Il nous fera comprendre plus facilement la raison de ce processus et nous fera voir de quelle manière son développement s'insère dans l'évolution du MPC au Québec.

Voilà pourquoi nous ferons en premier lieu, dans cette partie, un survol historique de l'évolution MPC au Québec jus-

52. Monopolville, op. cit., p. 7

qu'aux années 1970. Cet aperçu général nous permettra de mieux cerner la conjoncture politique et économique des années 1970, que nous analyserons de façon plus approfondie car c'est au cours de cette période que s'est implanté le processus d'urbanisation de Fermont. Enfin, la naissance de Fermont étant reliée à l'exploitation du secteur minier québécois, une section particulière servira à l'analyse de ce secteur.

2.1 RESUME HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE LA SOCIETE QUEBECOISE (53)

Nous voulons connaître ici les principaux traits structuraux de l'évolution du MPC au Québec et les caractéristiques de la structure de classe de cette formation sociale. Pour effectuer cette analyse, nous étudierons les principaux faits historiques du Québec. Nous tracerons en fait les grandes lignes du développement de la société québécoise.

2.1.1 Le mode de production des petits producteurs (MPPP) et le commerce des fourrures, du début du XVII^e siècle à 1760

En Nouvelle-France, la vie économique repose essentiellement sur le commerce des fourrures entre la colonie et la mé-

53. Pour effectuer ce résumé historique de l'évolution de la formation sociale québécoise, nous nous sommes largement inspiré des ouvrages suivants: Monière, D., Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours, Québec-Amérique, Montréal, 1976 et, St-Germain, M., Une économie à libérer, P.U.M., Montréal, 1973

tropole. Pour justifier sa politique d'exploitation commerciale, la France fera reposer sa stratégie coloniale sur une triple dialectique: exploitation, rentabilité, peuplement (54).

Sous-jacent à ce capitalisme commercial, se développe un deuxième mode de production qui, par ses origines, ne peut être dominant. Denis Monière l'appelle le mode de production des petits producteurs, qui est celui

des travailleurs qui sont en même temps propriétaires, à titre individuel, de leurs moyens de production et qui n'exploitent pas ou guère le travail d'autrui. Il aboutit dans bien des cas à une petite économie marchande. (55)

Il s'agit en fait d'une sorte d'auto-suffisance axée sur la production de biens nécessaires à la subsistance. Il n'y a pas d'extorsion directe de plus-value et, lorsqu'il y a échange, cet échange prend une forme simple. Partant de la constatation suivant laquelle les modes de production ne meurent et ne se succèdent pas mécaniquement, Monière considère que le MPPP "permet de mettre en lumière la complexité du processus de transition du féodalisme au capitalisme et la spécificité du processus de colonisation" (56).

La Nouvelle-France se caractérisera donc par la combinai-

54. Monière, D., op. cit., p. 59

55. ibid., p. 51

56. ibid., p. 65

son du MPPP à tangentes féodaliste et du capitalisme commercial. Ce capitalisme commercial sera l'activité qu'entretiendra la petite bourgeoisie coloniale avec la métropole et le MPPP sera l'activité des défricheurs et des agriculteurs.

2.1.2 Capitalisme commercial anglais et double structure de classe, de 1760 à 1790

La conquête anglaise de 1760 aura des répercussions lourdes de conséquences sur la structure de la colonie française. Gilles Bourque et Nicole Frenette notent que:

La Conquête marque la superposition pure et simple d'une formation sociale sur une autre. Pour être plus précis, elle constitue l'importation d'une formation sociale qui conjuguera des effets nationaux spécifiques résultant du fait que le MPC y domine sur une autre formation sociale qui comportait elle-même, pour la même raison, des effets particuliers. (57)

Autrement dit, nous assistons à la création d'une double structure de classe dominée par les conquérants anglais. Ce sera toujours une colonie où règnera le capitalisme commercial axé sur le commerce des fourrures, mais où les marchands anglais remplaceront les marchands français qui se verront coupés de leur principal acheteur, la métropole française. Ce nouveau régime monarchique concrétisé par un Etat militaire et dirigiste fera également perdre aux Canadiens français le con-

57. Bourque, G., Frenette, N., "La structure nationale québécoise", dans Socialisme québécois, Montréal, no 20-21, avril 1971, p. 126

trôle de l'Etat.

Alors, les colons français se replieront sur le MPPP fondé sur la subsistance et cultiveront la terre. Pendant ce temps, les conquérants anglais s'accapareront du commerce des fourrures et domineront ainsi l'activité principale du mode de production dominant, laissant une place peu enviable de sous-traitants aux marchands français.

2.1.3 Déclin du commerce des fourrures, formation d'une petite bourgeoisie professionnelle canadienne-française, de 1790 à 1840

Le régime anglais est marqué par trois principaux faits économiques: le déclin du commerce des fourrures, la crise de l'agriculture et le développement du commerce du bois et des transports. Monière considère que cette période est caractérisée par

le passage d'un capitalisme commercial à un capitalisme quasi-industriel qui ne modifie pas le rapport de dépendance colonial mais transforme l'articulation des modes de production en provoquant la prolétarianisation des petits producteurs agricoles et initie une révolution dans les transports et les pratiques commerciales. (58)

Pendant ce temps, il se forme une petite bourgeoisie professionnelle canadienne-française qui doit son origine et son

58. Monière, D., op. cit., p. 115

importance dans la structure sociale française, aux effets de la conquête anglaise. En effet, exclus du commerce des fourrures et par conséquent de l'activité économique depuis 1760, les Canadiens français se sont orientés vers des professions libérales (droit, médecine). Formée par le clergé catholique français, la petite bourgeoisie a vu son importance augmentée à tel point qu'elle remplacera, au début du XIXe siècle, le clergé comme classe dominante de la structure sociale française.

De l'autre côté, il se forme une classe de grands capitalistes marchands anglais. Par les transformations économiques que connaît la colonie, cette classe voudra obtenir le soutien de l'Etat pour développer les infrastructures nécessaires à ce changement. Contrôlant plus de 90 % de l'économie de la colonie, cette classe réclamera l'exclusivité du pouvoir politique.

La petite bourgeoisie professionnelle canadienne-française sera opposée à ces transformations de l'appareil étatique, ce qui débouchera sur une lutte politique où l'on assistera, comme Monière l'indique, "à l'affrontement entre deux structures sociales et deux rationalités économiques" (59). Cette lutte favorisera la montée du nationalisme canadien-français véhiculé principalement par la petite bourgeoisie professionnelle

59. ibid.

et débouchera sur les événements de 1837-1838.

L'échec des patriotes de 37-38 marque la victoire de la bourgeoisie marchande anglaise sur la bourgeoisie professionnelle française et, par cette victoire, les intérêts économiques du capitalisme commercial pourront être favorisés sans entrave de l'appareil d'Etat. (60)

Cela est d'autant plus vrai que l'Acte d'union de 1841 relègue le Bas-Canada et les Canadiens français à un rôle tout à fait minable dans la vie politique et économique. A titre d'exemple, le Bas-Canada, avec 650,000 habitants, comptait le même nombre de représentants à l'assemblée que le Haut-Canada qui n'avait que 450,000 habitants. (61)

2.1.4 Affaiblissement de l'économie impériale et suprématie économique du Haut-Canada, de 1840 à 1867

De l'Union à la Fédération canadienne la structure économique subit différentes modifications. Elle est marquée principalement par

la dislocation du système économique impérial, le renforcement des liens économiques avec les Etats-Unis, le dépérissement de l'économie bas-canadienne et la suprématie économique du Haut-Canada permise par l'Acte d'union et par l'établissement d'un marché inter-colonial. (62)

60. ibid., p. 119

61. ibid., p. 163

62. ibid., p. 159

La Grande-Bretagne abandonne ses tarifs préférentiels pour le blé et le bois canadien, ce qui force la bourgeoisie marchande canadienne à envisager un traité de réciprocité économique avec les Etats-Unis. Ce traité de dix ans, signé en 1854, permet au Canada de vendre son bois et son blé aux Etats-Unis et en retour le Canada doit acheter des biens agricoles. Il s'établit donc un marché nord-sud qui exigera un développement plus rationnel des transports. Les commerçants canadiens-anglais, ne pouvant et ne voulant que plus ou moins investir dans cette infrastructure, feront appel à l'Etat.

Le non-renouvellement du traité de réciprocité avec les Etats-Unis en 1864, combiné avec la nécessité de développer un bon réseau de transport est-ouest pour créer un marché continental, aboutira à la Confédération de 1867. Cette Confédération est, de l'avis de Monière "indissolublement liée au développement du capitalisme canadien qui, pour prospérer, s'est créé un Etat à la mesure de ses visées expansionnistes" (63).

2.1.5 Pré-industrialisation, entrée massive de capitaux et lutte anglo-américaine pour le contrôle économique, de 1867 à 1900

La dernière décennie du XIXe siècle est particulièrement marquée par une transformation structurelle de l'économie ca-

63. ibid., p. 196

nadienne qui s'oriente progressivement vers l'industrialisation. Maurice St-Germain qualifie cette période comme étant celle d'un capitalisme étatique et financier canadien-anglais où nous assistons à une lutte anglo-américaine pour la domination économique. (64)

Il y a une affluence considérable de capitaux étrangers au cours de cette période. Monière les évalue à 100 millions de dollars investis surtout dans les chemins de fer. Pendant qu'une bonne partie de cette somme, d'origine britannique, entrait au pays par l'entremise de prêts à l'Etat canadien, les Américains se mirent à investir dans le commerce du bois de construction au Québec.

D'autre part, le manque de capitaux autochtones, en ne favorisant pas la recherche de ressources premières au Québec, a permis à l'Ontario, qui avait des capitaux, de prendre une certaine avance dans le développement de son industrie lourde. L'industrie québécoise se caractérisera par la permanence de l'industrie légère et par le caractère dépendant de son développement.

En effet, entrepreneurs, techniques et capitaux viennent de l'extérieur, et les québécois, ne pouvant accumuler de ca-

64. St-Germain, M., op. cit., p. 370

pital, ne peuvent former une bourgeoisie financière et industrielle capable de jouer un rôle déterminant. Alors, les Québécois francophones se retrouvent dans des petits commerces familiaux, dans l'agriculture et dans les professions libérales. Il est bon de noter en terminant que pendant cette période, la population urbaine double. Alors qu'elle ne représentait que 20 p. cent de la population en 1850, elle en constitue 40 p. cent en 1900 (65). La naissance d'un prolétariat industriel, directement reliée à cette industrialisation, a, en plus de la venue d'immigrants, grandement favorisé cette croissance urbaine.

2.1.6 Industrialisation et domination américaine, de 1900 à 1930

Le début du siècle se caractérise à la fois par la montée de l'industrialisation et par la mainmise américaine sur l'économie du Québec. Le secteur primaire cède le pas au secteur tertiaire, l'agriculture, qui représentait 65 p. cent de la production totale du Québec en 1900, n'en représente plus en 1935 que 12,4 p. cent. La province commence à importer des produits manufacturés et à exporter de plus en plus de produits non finis et des matières premières.

Pendant que la population urbaine passe à 63 p. cent en

65. Monière, D., op. cit., p. 230 et suivantes

1929, les capitaux étrangers sont passés de 142 millions en 1901 à 1,246,209,000 en 1929. Les Britanniques, qui détenaient 85 p. cent des investissements étrangers au Canada en 1900, voient ce pourcentage diminuer à 36 p. cent en 1930. Ce sont les Américains qui prennent la relève avec 61 p. cent des investissements étrangers en 1930. En fait, la situation économique du Québec pourrait se résumer ainsi:

- 1 - l'économie québécoise est intégrée à l'économie américaine, elle n'est pas autonome;
- 2 - le développement industriel s'effectue non pas en fonction des besoins du marché local mais en fonction des richesses naturelles et de leur demande sur le marché international;
- 3 - l'expansion économique se fait par l'intermédiaire d'industries à grandes échelle de type monopoliste;
- 4 - l'industrialisation n'est pas le fait du groupe ethnique majoritaire du Québec car il y a peu de propriétaires et d'entrepreneurs canadiens-français et même les fonctions administratives sont confiées à un management local, qui est en grande partie de langue anglaise. (66)

Il ne restera à la petite bourgeoisie traditionnelle canadienne-française que l'appareil d'Etat et, avec cet instrument, elle continuera à ne servir que deux maîtres, l'Eglise et le Capital.

66. ibid., p. 231

2.1.7 La Crise et ses effets au Québec, de 1930 à 1945

Profondément marqué par la Crise économique de 1929: fléchissement des exportations, réduction de la consommation, insuffisance de capitaux pour maintenir le rythme de croissance, augmentation du taux de chômage, le gouvernement québécois se voit forcé d'intervenir en mettant de l'avant une série de mesures pour atténuer les contradictions entre le capital et le travail.

Les Anglo-canadiens et les Américains profiteront de la situation, pour se rendre maître des secteurs clés de l'économie québécoise: pâtes et papiers, grands commerces, industries manufacturières. En effet, au début des années 30, sur les 22,108 entreprises québécoises, 60 p. cent sont anglo-canadiennes et américaines et 40 p. cent sont francophones (petits commerces, entreprises familiales, abattage du bois). Les entreprises étrangères représentent 86 p. cent de la puissance financière de la province. (67)

Maurice Duplessis, se disant le défenseur des groupes défavorisés et opprimés prendra le pouvoir politique en promettant de remédier à la situation. Il prônera, entre autres, la

67. ibid., p. 263 •

nationalisation de l'électricité. Pour reprendre l'expression de Monière, ce ne fut qu'une belle fumée bleue car, aussitôt au pouvoir, il laissa la maîtrise des richesses naturelles aux Américains et "oublia" de nationaliser l'électricité.

2.1.8 L'avènement du capitalisme monopoliste au Québec, de 1945 à 1960

C'est après la Deuxième Guerre mondiale que le Québec entre véritablement dans la phase monopoliste du capitalisme. Un simple regard sur les investissements le prouve: de 1953 à 1961, les investissements américains passent de 2,305 millions à 4,320 millions de dollars (68), et ces investissements proviennent des grandes entreprises multinationales. Les Québécois francophones, pour leur part, ne possèdent qu'entre 10 et 15 p. cent des moyens de production.

Duplessis ouvrira la porte aux monopoles étrangers, avant tout américains, en leur concédant les innombrables richesses ferreuses de la Côte-Nord. Pour assurer la création d'infrastructures, non rentables mais nécessaires au développement de ces entreprises, Duplessis accordera des sommes fort importantes pour la construction d'un réseau ferroviaire et d'installations portuaires dans cette région du Québec. Cela permettra l'exportation des matières brutes extraites de la Côte-Nord.

68. ibid., p. 292

En 1949, 35.7 p. cent du budget de la province était consacré aux transports et aux subventions accordées à des sociétés américaines pour des fins d'explorations et d'extractions (69).

Monière résume en ces termes la pensée économique de Maurice Duplessis: "Dans sa logique, ce sont les capitalistes qui font vivre les ouvriers. Duplessis ne propose donc aucune politique économique structurée sinon celle de tout abandonner à l'entreprise privée" (70).

Dans cette perspective, le rôle économique que Duplessis fait jouer à l'Etat est très structuré et répond aux exigences du capitalisme rendu au stade monopoliste. En effet, en abandonnant tout à l'entreprise privée, Duplessis lui fournit justement le matériel nécessaire à son expansion: force de travail, matières premières, chemins de fer, subventions, etc., et c'est précisément le rôle de l'Etat au stade monopoliste.

C'est donc à partir de ces caractéristiques que l'économie québécoise se développe pendant cette période: domination des monopoles étrangers, exportation des richesses naturelles à l'état brut, importation de capitaux américains et de produits finis, non diversification des échanges extérieurs, canalisés principalement vers les Etats-Unis.

69. Latouche, D., "La vraie nature de la Révolution tranquille", dans Revue Canadienne de Science Politique, Vol. VII, no 3, sept. 1974, p. 536

70. Monière, D., op. cit., p. 302

Pendant ce temps, la structure de classe sera dominée principalement par l'impérialisme américain et son allié intérieur, la bourgeoisie canadienne-anglaise qui est réfugiée dans le secteur bancaire et qui dispose de l'Etat fédéral pour promouvoir ses intérêts conjoints avec les firmes américaines..

2.1.9 Le rattrapage et la modernisation de l'Etat québécois, de 1960 au début des années 1970

La dernière période de ce résumé historique couvre la Révolution tranquille. Au sortir du régime duplessiste, que plusieurs ont appelé l'époque de la grande noirceur, il fallait mettre de l'ordre dans le fouillis politique et économique de la société québécoise.

L'économie québécoise était sous la domination étrangère et Duplessis, par sa politique de non-intervention planifiée de l'Etat dans les affaires de l'entreprise privée, l'a laissée se développer au gré des pulsions du capital étranger. Certes, il a aidé l'entreprise privée, en lui fournissant certaines infrastructures nécessaires à son développement, mais le problème résidait dans l'absence d'une bourgeoisie financière et industrielle québécoise francophone capable de concurrencer l'entreprise étrangère.

C'est alors que la petite bourgeoisie libérale, qui prend le pouvoir en 1960 avec l'équipe Lesage verra la pos-

sibilité de jouer, en se servant de l'Etat, un rôle économique. Elle procédera donc à un grand réaménagement de l'appareil étatique.

Les dépenses du gouvernement québécois seront en 1973, quinze fois plus importantes que celles de 1958 (71).

L'éducation, la santé et le bien-être seront les principaux bénéficiaires de cette augmentation, mais nous assisterons également à la création d'une panoplie d'institutions publiques: Société générale de financement (SGF) en 1962, Soquem en 1965, Sidbec en 1964 et Sidbec Dosco en 1968, pour n'en nommer que quelques-unes. Il ne faut pas non plus oublier la nationalisation de l'électricité en 1962, qui a permis de rationaliser l'approvisionnement énergétique de la province au profit des entreprises capitalistes. Maurice St-Germain constate que dès 1966 le Québec apparaît comme la province canadienne ayant eu le plus recours aux nationalisations ou à la création d'entreprises publiques (72).

Avant 1960, le Québec se classait au dernier rang parmi les provinces canadiennes en ce qui touche les nationalisations. Cette situation a accentué l'importance de l'intervention étatique à partir de 1960.

71. Latouche, D., op. cit., page 529

72. St-Germain, M., op. cit., page 115

Ces interventions de l'Etat, rendues nécessaires par le développement du MPC, n'ont pas véritablement changé les règles du jeu économique au Québec, car au bout du compte, ces actions étatiques n'ont servi qu'à permettre au Québec de rattraper son retard par rapport à l'évolution du MPC, retard causé par l'idéologie conservatrice du régime de Duplessis.

L'absence d'une bourgeoisie financière et industrielle a également contribué à cet accroissement de l'intervention de l'Etat. En fait, l'Etat québécois ne fera que s'ajuster aux impératifs du développement de l'impérialisme américain.

Comme Monière l'indique:

Cet interventionnisme étatique n'est pas neutre car l'autonomie de l'Etat est restreinte aux politiques qui ne remettent pas en cause l'ordre économique existant. A l'âge des sociétés capitalistes avancées, l'Etat joue le rôle de régulateur. Il nationalise le risque. (73)

Avec la Révolution tranquille, nous assisterons également à la renaissance du nationalisme québécois. La forte dépendance économique du Québec à l'égard des Etats-Unis, combinée avec la fin du régime duplessiste, ont permis cette renaissance de l'idéologie nationaliste.

Le gouvernement libéral de Jean Lesage voudra accroître les pouvoirs politiques et économiques de la province et fera des revendications en ce sens à Ottawa, sans cependant remet-

73. Monière, D., op. cit., page 323

tre en cause le régime fédéral dans son ensemble. L'aile technocratique du parti, représentée principalement par René Lévesque, sera plus sévère dans ses demandes, ce qui aboutira à la démission de celui-ci en 1966 et à la création du Mouvement Souveraineté-Association (MSA). Cette bourgeoisie technocratique à tendance social-démocrate veut accroître le rôle de l'Etat dans l'économie en favorisant une intervention directe dans l'activité économique.

Au cours de cette période, il se crée d'autres mouvements indépendantistes à idéologie plus socialisante, entre autres le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN). Les forces nationalistes se regroupent en 1968 et forment le Parti Québécois, qui prônera l'indépendance politique du Québec.

Ainsi, la décennie 1960-1970 se caractérise au Québec par un accroissement de l'intervention de l'Etat, dû aux nouvelles conditions du développement du MPC, à l'absence d'une bourgeoisie financière et industrielle autochtone et finalement par la montée du nationalisme.

Nous venons donc de voir de quelle façon les structures économique et politique du Québec ont évolué de l'époque de la Nouvelle-France au début des années 1970. Ce processus de développement de la société québécoise aura des répercussions énormes et déterminera la conjoncture politique et éco-

nomique des années 1970. C'est ce que nous examinerons maintenant.

2.2 LA CONJONCTURE POLITICO-ECONOMIQUE DU QUEBEC DES ANNEES 1970

L'analyse de l'organisation des moyens de production d'une société donnée peut servir à la fois à comprendre la situation économique et la situation politique de la formation sociale. D'autre part, nous savons que dans le MPC, le rôle des propriétaires des moyens de production est déterminant car ceux-ci, de par leur type de propriété, dirigent en quelque sorte le développement économique et par conséquent le développement politique d'une société.

Pour faire suite à ces considérations, nous croyons donc opportun de commencer cette partie de notre analyse par un regard sur la propriété des moyens de production au Québec. Ce relevé des agents économiques nous permettra de comprendre plus facilement la structuration des secteurs de l'économie québécoise des années 1970 et ses effets politiques.

2.2.1 Les propriétaires des moyens de production au Québec

On peut dire qu'au Québec les propriétaires des moyens de production forment quatre groupes: les Québécois franco-

phones, les Canadiens anglais, les Américains et l'Etat québécois.

A l'exception de quelques grandes firmes, comme Provigo, Marines Industries et le secteur des coopératives (financières et alimentaires), les Québécois francophones jouent un rôle tout à fait marginal dans la propriété des moyens de production et donc dans la direction de l'activité économique. Nous les retrouvons habituellement dans des petites entreprises de type familial et artisanal, dans les petits commerces, dans la pêche et dans l'agriculture. En 1971, les Québécois francophones ne maîtrisent que 15 p. cent de la valeur ajoutée de l'industrie québécoise alors que les intérêts anglophones et américains en maîtrisent 85 p. cent. (74).

Les Canadiens anglais et les Anglo-québécois ont la mainmise sur l'industrie légère et l'industrie de transformation: textile, produits finis, appareils électriques. Dominion Textiles, par exemple, emploie plus de 10,500 travailleurs (75). En fait, l'importance économique du groupe anglophone est inversement proportionnelle à son importance numérique. Le phénomène est évidemment inverse pour le groupe francophone.

74. St-Germain, M., op. cit., p. 126

75. ibid., p. 112

Quant aux Américains, ils ont la haute main sur l'industrie lourde qui est la plus avancée technologiquement. En fait, les industries liées aux ressources naturelles leur'appartiennent: l'Iron Ore et la Compagnie Minière Québec Cartier ont les gisements de fer de la Côte-Nord; l'Alcan, dont les intérêts sont de plus en plus américains, est le premier producteur d'aluminium; à l'exception de Power Corporation, l'industrie des pâtes et papier appartient à des filiales de multinationales américaines.

De l'avis de Maurice St-Germain:

Les entreprises du groupe francophone ont un rayon d'action limité comparativement à celui du groupe anglophone qui compte un bon nombre d'entreprises de caractère national et international. Le contraste avec les entreprises étrangères est encore plus prononcé. (76)

C'est en partie pour tenter d'atténuer ces contrastes entre les agents économiques étrangers et les autochtones que l'Etat québécois a continué à intervenir dans l'économie québécoise par l'entremise des institutions publiques. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa créa notamment la Société de Développement de la Baie de James (SDBJ) en 1971. C'est en ces termes que le premier ministre d'alors justifia la création de cette société:

76. ibid., p. 125

A défaut de posséder l'initiative, la tradition, des cadres et un pouvoir économique bien étayés, la collectivité doit se servir de l'Etat, seul levier capable de lui fournir les moyens de prendre en main son activité et son progrès. (77)

Cet interventionnisme étatique se poursuit encore avec le Parti québécois. Le projet de nationalisation de l'Asbestos Corporation le démontre assez bien. D'ailleurs, certaines études ont démontré que l'intervention du gouvernement québécois dans l'économie s'est beaucoup accentuée depuis 1970. Michel Vastel note à ce propos que de 1970 à 1974, 47 p. cent de l'accroissement du produit national brut québécois a transité par les administrations publiques (78).

Telle est donc la situation des agents économiques au Québec. Les secteurs à faible productivité où le taux de croissance est peu élevé et les exportations peu nombreuses (petits commerces, pêche, agriculture) appartiennent à des Québécois francophones; les secteurs de l'industrie de transformation ayant un taux de productivité plus élevé, un rythme de croissance plus rapide, (textile, vêtement, appareils électriques) sont entre les mains des anglophones du Canada; et les secteurs à forte productivité où le taux de croissance est très élevé, les exportations importantes et qui deman-

77. ibid., p. 113, note 43

78. Vastel, Michel, "Notre avenir dépend des influences extérieures", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXIX, no 73, 30 mars 1978, pp. 1-2

dent beaucoup de technologie (richesses naturelles) sont sous maîtrise américaine. Quant à l'Etat, il continue à nationaliser ou à subventionner les secteurs les moins rentables, les moins productifs et les plus risqués. Pour terminer cette partie nous examinerons les investissements au Québec.

Selon Maurice St-Germain, le taux des investissements, pour une société industrialisée est anormalement élevé au Québec. Cette situation est due principalement aux investissements des multinationales dans le secteur minier depuis 1970. Elles y ont en effet investi en moyenne entre 200 et 300 millions de dollars par année entre 1970 et 1977 (79). Le secteur tertiaire, qui s'est développé très rapidement, voire prématurément, par rapport au secteur manufacturier, contribua aussi à augmenter ce taux.

D'ailleurs, par rapport à l'Ontario, le taux d'investissement dans les services publics est plus élevé au Québec et plus faible dans le secteur manufacturier (80). Ce sont les Etats-Unis qui investissent le plus au Québec. En 1975, 80 p. cent des investissements sont venus de notre voisin du Sud. Cela s'explique par leur domination presque totale du secteur minier. C'est ainsi qu'un comité interministériel chargé d'é-

79. Gouvernement du Québec, L'économie, document de référence, Editeur Officiel du Québec, Québec, mai 1977, document no 3, p. 63

80. ibid., p. 64 et suivantes

tudier la politique d'investissement au Québec résume la philosophie du gouvernement québécois: "Pour assurer de l'emploi et un haut niveau de vie les gouvernements ont traditionnellement maintenu une politique d'ouverture face à l'initiative étrangère" (81).

Il en a toujours été ainsi, du moins depuis la venue des capitaux étrangers qui remonte au début de l'industrialisation du Québec. Les investisseurs étrangers s'étant accaparés des secteurs clés, c'est-à-dire les secteurs les plus rentables, ont vu les différents gouvernements québécois, et même, canadiens, leur laisser la porte grande ouverte. Cela, dans le but de faire travailler le plus de québécois possible, mais sans aucunement tenir compte des effets politiques et économiques de ces investissements. Quels sont justement ces effets sur la structuration des secteurs de l'économie du Québec des années 1970?

2.2.2 Les secteurs de l'économie du Québec des années 1970

Nous allons d'abord relever les conséquences de la situation décrite ci-dessus sur les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, ce qui nous amènera à certaines considéra-

81. Rapport du comité interministériel sur les investissements étrangers, Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers, Editeur Officiel du Québec, Québec; 1973, p. 31.

tions d'ordre plus général. Le tableau suivant nous donne un bon indice de l'évolution de la situation structurelle des secteurs de l'économie québécoise de 1961 à 1976:

TABLEAU I

Part de la production de chaque secteur par rapport à la
production totale du Québec

Année	1961	1971	1976
secteur primaire	7, %	5 %	5,4 %
secteur secondaire, fabrication	29,7 %	29,2 %	23,3 %
construction	6,4 %	5,8 %	6,4 %
secteur tertiaire	56,8 %	64 %	64,9 %

(82)

Nous pouvons constater que le secteur tertiaire domine largement l'économie québécoise et que cette domination s'est accentuée depuis 1961. En ce qui regarde le secteur primaire, même si la production dans ce secteur a doublée de 1944 à 1966 (83), il n'en demeure pas moins qu'il ne représente plus que 5,4 p. cent de la production totale du Québec en 1976. Cette situation est considérée comme relativement normale dans les

82. L'économie, document de référence, op. cit., p. 26

83. St-Germain, M., pp. cit., p. 87

économies de marché contemporaines. Ce qui est anormal au Québec, c'est la très grande faiblesse de l'industrie secondaire car, dans les économies de marché, c'est l'industrie manufacturière et un certain nombre d'activités directement ou indirectement exportatrices qui constituent le moteur du développement. Or, au Québec, les industries manufacturières ne représentaient, en 1975, que 34 p. cent du produit intérieur brut (PIB) (84).

Quant à l'emploi, il se répartit ainsi pour l'année 1976: 6,2 p. cent dans le secteur primaire; 24 p. cent dans le secteur secondaire et manufacturier; 69,8 p. cent dans le secteur tertiaire. Examinons maintenant d'un peu plus près chacun de ces secteurs.

2.2.2.1 Le secteur primaire

Trois branches principales dominent le secteur primaire au Québec: ce sont l'agriculture, les mines et la forêt. Le secteur agricole a connu plusieurs changements depuis 1961. Ces changements sont le résultat des efforts de rentabilisation du secteur par le grand capital qui ont abouti à la monoculture: centralisation, mécanisation. Ces changements ont obligé le fermier à s'intégrer à la production capitaliste et

84. Jouandet-Bernadet, Roland, "Un diagnostic de l'économie québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXIX, no 126, premier juin 1978, p. 12

à la monoculture ce qui lui a fait perdre son auto-suffisance et l'a rendu plus dépendant.

Certaines données comparatives de la période 1961-1976 le démontrent assez bien. Le nombre de fermes québécoises est passé de 95,777 à 61,257, la moyenne d'âcres cultivées par ferme, de 54 à 100, et les travailleurs agricoles, de 137,000 à 78,000 (85). Ces efforts de rentabilisation n'empêchent cependant pas les agriculteurs québécois de vider leurs bidons de lait dans la rue...

Puisque le secteur minier fera l'objet d'une section particulière, nous le laisserons de côté pour l'instant. Quant à la forêt, 70 p. cent du volume total de la coupe de bois au Québec est transformé en pâtes et papiers et les autres 30 p. cent sont transformés en bois de sciage (86). Dans le domaine des pâtes et papiers, les monopoles étrangers sont maîtres de pratiquement tout le secteur. Exception faite de Power Corporation, ce sont toutes des filiales de grands journaux américains (87). En 1975, 50 p. cent des exportations canadiennes de papier journal venait du Québec.

85. L'économie, document de référence, op. cit., p. 63

86. Rochette, Guy, "Parole de Bérubé c'est 6 milliards qu'il leur faut" dans Zone libre, Montréal, no 2, septembre 1977, pp. 5 à 9

87. A titre indicatif, le New-York Times détient 49 % des actions de la Gaspésia Pulp and Paper qui est une filiale de Price Brother's qui, à son tour, fournit en papier le Washington Post, voir Zone libre, p. 7

2.2.2.2 Le secteur secondaire

La structure du secteur manufacturier est très déficiente au Québec. Cette situation est due principalement à la trop faible concentration de l'activité manufacturière dans des industries ayant des caractéristiques économiques (croissance du marché, exportation, productivité) susceptibles d'entraîner une croissance rapide et soutenue. Ce sont les industries à faible productivité où le niveau des exportations est faible qui dominent le secteur secondaire au Québec. Les industries dynamiques: produits métalliques, machinerie et matériel de transport, sont entre des mains étrangères, c'est-à-dire les Canadiens anglais et les Américains.

Le comité interministériel qui a préparé une étude sur la situation économique du Québec en vue du sommet économique de mai 1977 résume ainsi la situation du secteur secondaire ou manufacturier:

Les industries hautement productives sont en général celles qui sont le moins bien intégrées au reste de l'économie québécoise. Ces secteurs constituent en effet le lieu privilégié des grandes entreprises étrangères qui exportent une part importante des retombées économiques de leur activité. (88)

88. L'économie, document de référence, op. cit., p. 87.

Le processus est relativement simple; le capital étranger, qui a la haute main sur les richesses naturelles du Québec, préfère exporter les matières premières à l'état brut et les vendre ensuite au Québec sous forme de produits finis. Donc, l'exploitation des richesses naturelles qui n'est faite qu'en fonction des intérêts du capital étranger, n'a pas les effets d'entraînement habituels sur l'industrie manufacturière en économie capitaliste. Nous voyons bien ici les conséquences de la propriété extérieure des moyens de production sur l'économie d'une société donnée. De plus, l'absence d'une bourgeoisie financière et industrielle autochtone contribue largement à cette faiblesse du secteur manufacturier.

En fait, la faiblesse du secteur manufacturier réside essentiellement dans l'absence d'entraînement des activités économiques qui, normalement, en économie capitaliste, devraient avoir de l'entraînement sur les autres secteurs de l'économie.

D'ailleurs, Roland Jouandet-Bernadet (89) a constaté que le déclin de l'économie québécoise des trente dernières années a plus particulièrement marqué les industries manufacturières. Il attribue ce déclin à la non-intégration des activités économiques d'entraînement au reste de l'économie québécoise.

89. Roland Jouandet-Bernadet est professeur à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal et coordonnateur du groupe interuniversitaire de prospective québécoise. Il a écrit un article dans, Le Devoir, Montréal, vol. LXIX, no 126, 1er juin 1978, p. 12

2.2.2.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est, comme nous l'avons vu, le plus important secteur économique du Québec car, en 1976, il représentait plus de 65,1 p. cent (90) du P.I.B.. Le tertiaire privé comptait pour 45,5 p. cent du P.I.B., comparativement à 17,6 p. cent pour le tertiaire public.

Les activités du tertiaire privé se concentrent principalement dans les transports, l'entreposage, les communications, le commerce, les finances et le tourisme. Les activités qui demandent beaucoup de capitaux: banques, grands hôtels, commerce de détail et de gros, sont dominées par les Anglophones et les Américains. Les Francophones, par le biais des coopératives alimentaires et financières, réussissent tout de même à y jouer un certain rôle.

En ce qui regarde le tertiaire public, ce sont les missions éducatives et culturelles, qui représentent 32,1 p. cent des dépenses gouvernementales en 1976-77 (91), la mission gouvernementale, 19 p. cent des dépenses et la mission sociale, 34,6 p. cent qui font jouer un rôle important à l'Etat québécois dans l'ensemble du secteur tertiaire.

90. L'économie, document de référence, op. cit., p. 99 et suivantes. Le pourcentage de la part du tertiaire public ne comprend évidemment pas les sociétés publiques comme, par exemple, Hydro-Québec et Sidbec-Dosco.

91. ibid., p. 122 et suivantes.

L'Etat québécois continue à attacher beaucoup d'importance à l'éducation. En fait, plus que le reste du Canada. Le Québec consacre 10 p. cent de son P.I.B. à l'éducation, alors que l'Ontario y consacre 7,1 p. cent et que la moyenne canadienne est de 8 p. cent.

Quant à la mission gouvernementale, ses dépenses se sont accrues à un taux plus élevé (19,4 p. cent) que celui de l'ensemble des dépenses gouvernementales (17,5 p. cent) pour l'année financière 1975-76. Au cours de cette année-là, les relations intergouvernementales, la protection de la personne et de la propriété, les institutions politiques et la gestion administrative représentent près de 90 p. cent des dépenses de cette mission. En fait, l'Etat québécois assume bien, financièrement parlant, son rôle de gestionnaire et de protecteur des intérêts dominants.

Enfin, les dépenses de la mission sociale se sont accrues à un taux plus faible (16,5 p. cent) que l'ensemble des dépenses gouvernementales. La croissance des dépenses du secteur proprement social (prévention, travail social) a crû plus vite que le secteur de la santé (soins hospitaliers et médicaux) qui a diminué. C'est ce qui explique le taux relativement stable des dépenses de cette mission par rapport à l'ensemble des dépenses gouvernementales au cours des dernières années.

C'est donc ainsi que se structure le secteur tertiaire de l'économie québécoise. L'entreprise privée développe les secteurs les plus rentables et ceux-ci sont en majorité entre les mains d'agents économiques non québécois francophones. Quant à l'Etat québécois, il fournit les services non rentables mais nécessaires à la poursuite du type actuel d'activités économiques. En fait, il s'agit du même scénario d'organisation que celui des secteurs primaire et manufacturier: présence étrangère, principalement constituée de monopoles, dans les secteurs les plus rentables, et présence de l'Etat dans les secteurs non rentables avec, entre ces deux extrêmes, la présence de groupes canadiens-anglais et québécois (surtout des coopératives dans ce dernier cas) pour compléter le tableau.

2.2.2.4 Effets plus généraux de la mainmise des grandes firmes multinationales, sur les moyens de production du Québec.

De cette brève analyse de la structuration des secteurs de l'économie québécoise il ressort que l'économie québécoise est marquée par un fort taux d'investissements étrangers; que les secteurs clés de l'économie sont entre les mains d'étrangers; surtout américains; que de ces deux derniers points découle une très grande faiblesse du secteur manufacturier; et que l'Etat québécois continue à agir comme agent économique pour suppléer à cette lacune structurelle. Kari Levitt considère, pour sa part, que l'ensemble de l'économie canadienne

déviert, par cette mainmise étrangère, une économie de succursale (92).

A cause de leur puissance économique, les multinationales étrangères, surtout américaines, ont en effet une influence considérable sur l'évolution de l'économie québécoise. Les décisions touchant les investissements, la productivité et le rythme de croissance sont prises à l'étranger et en fonction des intérêts des multinationales. Par ses politiques très favorables aux investissements étrangers, le Québec s'est enrichi au niveau de l'emploi sans tenir compte de la dépendance que cette situation entraînerait.

Les secteurs dont les multinationales américaines ont la maîtrise (richesses naturelles) requièrent pour leur développement, en plus de capitaux considérables, beaucoup de technologie et de recherche. Et puisque la recherche est faite à la maison-mère et que les découvertes technologiques sont l'affaire des étrangers, cela amène un exode de cerveaux et une plus grande dépendance (93).

92. Levitt, K., La capitulation tranquille, Réédition Québec, Montréal, 1972, p. 164

93. L'article paru dans la revue Zone Libre de septembre 1977 démontre qu'en ce qui concerne l'industrie des pâtes à papier au Québec, les Américains ont préféré utiliser les nouvelles découvertes technologiques dans ce domaine pour leurs industries sises aux Etats-Unis, ce qui a rendu les installations québécoises encore plus vétustes. Cela a considérablement nuit à ces dernières en les rendant moins concurrentielles sur le marché international.

Au niveau de l'emploi, il est intéressant de noter que la proportion des travailleurs salariés par rapport au total de la population active de la province est passée de 82,7 % en 1961 à 89,6 % en 1971 (94). Cela peut être envisagé comme un bon indice du degré de prolétarianisation de la population québécoise.

Quant au marché, les transactions entre les firmes multinationales ont remplacé le marché libre. A titre d'exemple, et pour terminer cette partie de notre analyse, jetons un regard sur les échanges extérieurs du Québec.

Celui-ci exporte principalement des produits primaires, ou faiblement manufacturés et des produits finis demandant peu de technologie. Par contre, il importe beaucoup de produits manufacturés de matériel de transport, de machinerie et de produits métalliques. Le tableau ci-dessous démontre que la tendance du Québec à exporter des matières brutes non oeuvrées n'a pas diminué mais qu'au contraire, elle a augmenté.

94. St-Germain, M., op. cit., p. 97

TABLEAU II

Pourcentage des exportations du Québec selon le degré de transformation			
	1971	1976	
matières brutes	18,8 %	27,5 %	
matières oeuvrées (première transformation)	51 %	42,5 %	
produits finis	30,2 %	30 %	

(95)

Si l'on sait que les industries de matières premières sont entre les mains des Américains, que les deux tiers des exportations des entreprises francophones vont dans le reste du Canada (96) et que 57,3 % des exportations du Québec vont aux Etats-Unis (97), on constate que le marché libre est pratiquement inexistant au Québec. Telle est donc la situation économique des années 1970 au Québec. Elle se caractérise principalement par la présence de monopoles extérieurs - quelques-uns sont québécois, comme Power Corporation - et cette présence, facilitée par l'éviction des Québécois francophones de l'activité économique à la suite de la défaite de 1760, a véritablement pris racine avec les débuts de l'industrialisation de la province.

95. L'économie, document de référence, op. cit., p. 81

96. St-Germain, M., op. cit., p. 261

97. L'économie, document de référence, op. cit., p. 98

Le Québec s'est développé en fonction de l'intérêt des monopoles, phénomène propre aux économies dominées par le stade monopoliste d'Etat du MPC. L'économie du Québec des années 1970 a subi les conséquences de cet état de fait. En effet, en contrôlant les secteurs clés de l'économie, c'est-à-dire les secteurs à effets d'entraînement, les monopoles étrangers ont désarticulé l'économie québécoise. Ils sont maîtres du développement et de l'exploitation des principales richesses économiques et ils les orientent dans le sens des besoins internationaux et non de ceux du Québec.

Quant à l'Etat québécois, il continue, au cours des années 1970, à essayer de pallier les défaillances structurelles de l'économie. Sa tâche demeure cependant difficile car, en plus d'être contraint, par la position de force des propriétaires des moyens de production, à orienter ses efforts vers des secteurs moins productifs, ou nécessaire au capital mais non rentables, il ne possède pas tous les pouvoirs politiques qui pourraient lui être utiles. Son action économique vise également à suppléer à l'absence d'une bourgeoisie financière autochtone, qui ne commence qu'à se développer.

Au bout du compte, l'action de l'Etat demeure peu efficace, et ses insufflations d'argent dans l'économie ne vise en fait qu'à créer des emplois. Nous voyons bien ici tout le poids qu'a eu l'histoire sur la situation économique du Qué-

bec des années 1970, d'où la nécessité de notre approche historique.

2.2.3 Le secteur minier québécois

La création de la ville de Fermont, au Nouveau-Québec, est reliée à l'exploitation du minerai de fer. Mais avant de passer à l'analyse proprement dite du processus de cette implantation urbaine, nous croyons opportun de situer la place du secteur minier dans l'économie québécoise. Afin de rester fidèle à la perspective analytique de l'ensemble de cette partie de notre recherche, nous essaierons de voir dans cette section, dans quelle mesure le développement du secteur minier québécois peut être le reflet des tendances générales de l'économie québécoise. Puisque la situation du minerai de fer est importante pour les fins de notre recherche, nous lui accorderons une attention particulière.

Il nous faut d'abord voir ce qui se passe au niveau international car, comme nous le verrons, ce sont des monopoles étrangers qui ont la mainmise sur le secteur minier québécois. C'est donc en fonction de la conjoncture internationale et non de la conjoncture québécoise que se fait l'exploitation des richesses minières du Québec.

Au niveau international, la découverte de richesses na-

turelles dans les pays en voie de développement au cours des dernières années a considérablement modifié la situation dans les pays industrialisés. Il en est résulté, comme dans beaucoup d'autres domaines économiques, la formation de deux groupes de pays: d'une part les pays fournisseurs, c'est-à-dire les pays en voie de développement, et d'autre part, les pays consommateurs, qui sont les pays industrialisés. Afin d'avoir accès au plus grand nombre de ressources possibles et pour limiter la concurrence, les multinationales ont créé des cartels internationaux pour maîtriser la production. C'est ce qui s'est produit dans le cas du fer et du cuivre, où le marché international a connu, ces dernières années, certaines difficultés dont le Canada a subi les répercussions (98). Les principaux minéraux exploités au Canada, le fer, le cuivre, le nickel et le zinc, ont subi un ralentissement du taux de croissance de leur production au cours des quinze dernières années (99).

C'est l'Ontario qui vient au premier rang dans l'industrie minière canadienne avec une production qui a atteint, en 1976, 2,7 milliards de dollars. Le Québec occupe le second rang avec une production qui a atteint 1,6 milliard

98. Bernard, Jean-Thomas, "Deux initiatives québécoises qui auront des effets permanents sur l'industrie minière", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXLV, no 28, 3 février 1978, n. XIII

99. Energie, mines et ressources Canada, Tendances et perspectives économiques de l'industrie minière, Editeur Officiel de la Reine, Ottawa, 1976, p. 6

cette année-là. Ses principaux produits sont l'amiante, 430,8 millions de dollars (chiffres de 1976), le fer, 329,6 millions, et le cuivre, 164,9 millions (100).

Cependant, la part du Québec dans la production minière canadienne a diminué considérablement depuis 1960. Alors que sa production représentait 18 % de la production canadienne en 1960, elle n'en représentait plus que 8 % en 1975. Par rapport au PNB québécois, la part du secteur minier est passée de 5 % en 1960 à 3,1 % en 1975 (101).

On prévoit qu'au Québec, en se basant sur la production des années 1972 à 1977, l'exploitation du minerai de fer dominera tout le secteur minier. L'amiante poursuivra son élan alors que le cuivre, l'or, l'argent et le zinc perdront de l'importance (102).

Les principaux exploitants du secteur minier québécois sont des firmes multinationales américaines: Iron Ore, la Compagnie Minière Québec Cartier, filiale de la United States Steel, et Asbestos Corporation. La présence canadienne-anglaise y est assurée, entre autres, par la Noranda Mines.

100. Le Devoir, Montréal, 3 février 1978

101. OPDQ, Filières de production et développement régional, Editeur Officiel du Québec, Québec, 1977, p. 45. Il s'agit du pourcentage de l'ensemble des activités du secteur minier: l'extraction et la transformation.

102. Gouvernement du Québec, L'économie, point de vue sur notre réalité, Editeur Officiel du Québec, Québec, 1977, Document no 2, p. 33

Quant aux Québécois francophones, ils y sont représentés par les sociétés d'Etat, notamment, Sidbec-Dosco.

Cette mainmise étrangère sur les richesses minières du Québec, combinée à la politique très ouverte du gouvernement québécois, a contribué à accroître considérablement le taux d'exportation des matières brutes non traitées et du même coup à accentuer la faiblesse du secteur de la transformation. Une étude de l'OPDQ sur les filières de production résume ainsi la situation:

Sur le plan de l'exploitation et de la transformation, le rôle du Québec se confinait à la fois à une politique de non-intervention et à une fiscalité assortie de dégrèvement, de dépréciation, d'allocations spéciales. ... Ceci a débouché sur le développement d'une économie minière extractive et d'une industrie de première transformation essentiellement exportatrice et le faible pourcentage de participation des Québécois en témoigne. (103)

Prétendre, comme le fait l'OPDQ, que l'Etat québécois s'est abstenu d'intervenir dans le processus d'exploitation et de transformation des richesses naturelles du Québec, tient d'un paradoxe véhiculé par une certaine critique libérale. Le fait que l'Etat québécois n'ait pas de politiques précises encadrées dans un programme structuré pour ce qui est du développement des richesses naturelles, ne veut pas

103. Filières de production et développement régional, op. cit., p. 49.

dire qu'il n'intervient pas dans ce développement. L'absence de telles politiques constitue justement sa politique d'exploitation et de transformation. Elle consiste à confier à l'entreprise privée le soin de fixer les normes et dans cette perspective, les programmes fiscaux de dégrèvement, de dépréciation et d'allocations constituent une intervention incitative dans le processus d'exploitation et de transformation des richesses naturelles du Québec.

D'autre part, même si l'AANB accorde aux provinces les droits de propriété et de taxation sur les ressources minérales, il n'en demeure pas moins que certaines initiatives fédérales influent considérablement sur le développement de ce secteur. L'analyse de la situation structurelle des principales richesses minières du Québec nous permettra de le vérifier.

2.2.3.1 Le cuivre, le zinc et l'amiante

Les minerais de cuivre et de zinc présentent une particularité intéressante. En effet, ils constituent les deux seules richesses minières dont la quantité transformée au Québec est supérieure à la production québécoise. La raffinerie de cuivre de Montréal-Est, avec sa capacité annuelle d'au-delà de 480,000 tonnes, fournit les câbleries du Québec (104). Cepen-

104. ibid., R. 53

dant, cette industrie est sérieusement menacée par une loi ontarienne fortement protectionniste qui vise à dissuader les producteurs ontariens d'approvisionner les usines du Québec. De plus, le gouvernement ontarien veut construire une fonderie à Timmins, avec l'aide de la Canadian Development Corporation, un organisme fédéral.

Pour ce qui est du zinc, l'usine de la Noranda Mines, à Valleyfield, en transforme plus que la production québécoise. Cependant, le produit fini ne sert que très peu aux industries québécoises, car le principal client est l'industrie automobile, quasi inexistante au Québec.

En ce qui concerne l'amiante, 93 p. cent de la production était, en 1976, exportée à l'état brut (105). Le gouvernement québécois, en nationalisant Asbestos Corporation, veut augmenter à 20 p. cent le taux de transformation de ce produit au Québec. Mais les conclusions peu favorables d'études récentes que divers organismes, dont la Communauté économique européenne (CEE), ont fait faire sur la maladie de l'amiante (amiantose) risquent de compromettre le marché des produits dérivés de la fibre d'amiante. D'ailleurs, la CEE envisage d'établir une politique qui limiterait la consommation de ce produit. Le gouvernement québécois continue donc, comme dit Monière, à na-

105. Le Devoir, Montréal, 3 février 1978

tionaliser le risque, c'est-à-dire à prendre en charge des secteurs dont la rentabilité est chancelante ou menacée.

2.2.3.2. Le fer

Les premiers gisements de fer sont découverts au Québec en 1929 et, en 1936, la première société exploitante, la Labrador Mining and Exploration est constituée (106). Cette société n'a fait que de l'exploration et fut achetée en 1942 par la Hollinger Consolidated Gold Mines Limited. Celle-ci forma la même année la Hollinger North Shore Exploration Company Limited. En 1943, l'Américain M. A. Hanna, avec cinq compagnies de l'acier américaines, forma l'Iron Ore Company of Canada. En 1957, naquit la Quebec Cartier Mining, devenue par la suite une filiale de la United States Steel, multinationale américaine de l'acier.

Ce n'est qu'en 1955 que l'extraction du minerai de fer commence véritablement. La montée de l'industrie sidérurgique et de l'acier avait convaincu des capitalistes étrangers de la nécessité d'extraire le minerai au Québec. Cette année-là, 8 millions de tonnes furent extraites de la fosse du Labrador, qui contient plus de 90 % du minerai de fer du Québec.

106. Collection Le monde de l'avenir, La grande aventure du fer, Bibliothèque Nationale du Québec, Leméac, Québec, 1970, pp. 43 à 51.

La production québécoise représentait 30,6 % de la production canadienne de fer en 1976 (107).

Puisque les deux principales industries qui font l'extraction du fer au Québec sont étrangères (américaines), cela aura des répercussions considérables sur l'industrie sidérurgique québécoise. En fait, l'industrie du fer au Québec est essentiellement extractive. En 1961, le Québec ne transformait que 4,1 % de toute sa production alors que l'Ontario en transformait douze fois plus qu'il n'en produisait. En 1974, le taux de transformation s'élevait à 11,6 % au Québec (108).

Cette augmentation de 7,5 p. cent du taux de transformation est due à la société d'Etat Sidbec-Dosco. Cette société fut créée pour doter le Québec d'une industrie sidérurgique lui permettant de transformer son fer au Québec. Même si Sidbec Norminnes produit 60 % de l'acier québécois et vient au quatrième rang au Canada, après Stelco, Algoma et Dofasco, elle n'utilise que très peu le fer sortant des usines d'extraction. En effet, la production d'acier au Québec est tirée presque entièrement de rebuts métalliques (ferraille). De plus, Sidbec-Dosco s'oriente depuis 1974 vers l'extraction du minerai. L'achat par cette dernière, avec la participation de la Québec Cartier et de la

107. Ministère des Richesses naturelles, Industrie minière du Québec, Editeur Officiel du Québec, Québec, 1976, p. 11

108. Filières de production et développement régional, op. cit., p. 74

British Steel Corporation, des installations du lac Fire, démontre bien la tangente que prend Sidbec-Dosco.

Au Québec, les filiales américaines transforment le fer en boulette, en concentré ou en éponge de fer, dont la presque totalité est ensuite exportée directement vers les autres filiales de ces multinationales pour les dernières transformations.

Ainsi, la structure de l'industrie du fer et du secteur minier en général ressemble beaucoup aux autres secteurs de l'économie québécoise: mainmise étrangère, exportation des matières à l'état brut, faible participation des Québécois et tentatives de l'Etat québécois, par l'entremise des institutions publiques, de corriger les irrégularités structurelles. Politiquement, les actions du gouvernement dans ce secteur trouvent donc leur raison d'être dans l'assurance d'une présence québécoise, alors qu'économiquement elles visent à aider les monopoles étrangers à poursuivre le même type de développement.

C'est donc en fonction de cette conjoncture économique que nous pourrions comprendre le développement de l'unité complexe de reproduction de la force de travail qu'est Fermont. Afin de compléter ce tableau de la formation sociale québécoise, jetons maintenant un regard sur la conjoncture politique des années 1970.

2.2.4 La conjoncture politique des années 1970 au Québec

La conjoncture politique d'une société est tributaire, selon le matérialisme historique, de la situation économique de cette société. Il s'agit non pas d'un déterminisme mécanique mais d'un déterminisme dialectique, en ce sens qu'il y a interrelation entre l'instance politique et l'instance économique.

Nous reprendrons ici notre fil historique car bien des événements politiques qui se sont produits au cours des années 1970 s'expliquent par la Révolution tranquille. Voilà pourquoi nous retournons brièvement aux années 1960, ce qui démontre, d'autre part, l'importance de l'approche historique.

Comme nous l'avons vu plus haut, les années 1960 furent marquées principalement par la prise en main du pouvoir politique par la petite bourgeoisie professionnelle. Cette petite bourgeoisie, qui a en son sein une aile technocratique, voudra accroître le rôle économique et social de l'Etat afin de suppléer à l'absence d'une bourgeoisie financière et industrielle autochtone. Elle mettra donc de l'avant une série de mesures sociales et créera quelques sociétés d'Etat, afin d'assurer une présence québécoise francophone dans l'économie. Ces pratiques du gouvernement libéral, orientées autour du

"Maître chez-nous" de Jean Lesage, alors premier ministre du Québec, contribueront à faire revivre le nationalisme québécois. La création du Parti Québécois en 1968 en fait foi. Sur la scène fédérale, Pierre-Elliott Trudeau se fera élire en juin 1968 en prônant un gouvernement central fort et en promettant à l'électorat anglophone de remettre le Québec "à sa place". Le "règne de Trudeau" donnera lieu à une recrudescence du débat sur la question nationale.

Ce regain du nationalisme n'a pas été l'apanage de cette seule fraction technocratique de la société québécoise. Il s'est également fait sentir chez les classes dominées (109). La victoire du parti libéral de Robert Bourassa en avril 1970 a contribué dans une certaine mesure, à polariser davantage le débat politique autour de la question nationale.

A partir de ce moment, libéraux et unionistes défendront l'option fédéraliste et, ne voulant pas changer les règles fondamentales du jeu, ils demeureront les défenseurs des capitalistes canadiens-anglais et américains. De son côté, le parti Québécois voudra écarter l'Etat fédéral de l'activité économique au Québec en prétendant que ses politiques économiques n'ont toujours servi qu'à accentuer l'écart entre l'Ontario et

109. Sans être un mouvement de masse, les activités du FLQ, qui ont abouti à la crise d'octobre 70, posent tout de même certaines questions sur la frustration de bon nombre de Québécois devant la situation politico-économique de l'époque.

le Québec au détriment de ce dernier. Pour résoudre le problème, le PQ proposera l'indépendance politique du Québec.

D'idéologie social-démocrate (110), le Parti Québécois ne veut pas refaire les règles économiques. ~~Tout~~ au plus espère-t-il rationaliser davantage le développement économique en régime capitaliste. D'ailleurs, on peut en juger par ses actions.

Le PQ ne propose pas la prise en main par l'Etat de toutes les activités économiques. Peu après les élections de 1976, le nouveau premier ministre, René Lévesque, déclarait à ce propos:

Nous ne sommes pas partisans d'un contrôle absolu de l'Etat. Nous sommes un parti social-démocrate comparable à ceux actifs en Scandinavie...

... nous dirons aux investisseurs étrangers quelles sont les règles du jeu au Québec. (111)

Par ces nouvelles règles du jeu, le PQ voudra, par exemple, accroître le taux de transformation des matières premières au Québec, faire réinvestir une plus grande partie des profits des entreprises dans l'économie québécoise, et améliorer les conditions de travail. Certes, ces actions pour-

110. Cette idéologie veut humaniser le capital en se servant principalement de l'Etat. En ne voulant pas modifier les bases mêmes de l'infrastructure économique qui causent les injustices sociales, elle nous semble poursuivre des objectifs contradictoires.

111. Monière, D., op. cit., p. 374

ront permettre un développement légèrement plus articulé de l'économie québécoise et de meilleures conditions de travail pour les salariés québécois. Cependant, la propriété des moyens de production demeure privée, c'est-à-dire dans les mains des grandes entreprises, dont l'objectif premier est de fournir les marchés afin d'accumuler le plus possible. Certaines règles sont modifiées, mais la structure économique demeurant essentiellement la même, elle perpétue les incohérences dont elle est la cause.

Dans ce débat politique axé principalement sur la question nationale, la classe ouvrière servira de classe appui, c'est-à-dire que les partis politiques du Québec compteront sur son appui électoral possible. La question sociale n'étant pas la préoccupation politique majeure des années 1970, les mouvements de gauche éprouveront de la difficulté à se former.

Toutefois, l'arrivée du Parti Québécois au pouvoir en novembre 1976 marque un pas très considérable dans l'évolution économique-politique du Québec. Dans la perspective que nous venons d'énoncer, en plus de permettre un regain de fierté nationale chez les Québécois, le Parti Québécois, par ses propositions constitutionnelles (souveraineté-association) réglera peut-être en partie la question nationale, ce qui permettra à la question sociale de devenir l'élément important de la vie politique québécoise.

Telle est, très sommairement, la situation politique au Québec dans les années 1970. La question nationale domine la question sociale et divise la bourgeoisie. Le fédéralisme canadien est véhiculé surtout par le gouvernement Bourassa, qui reste fidèle au statu quo, et le nationalisme québécois est articulé par le PQ qui prône l'indépendance politique du Québec. La classe ouvrière, coincée dans ce débat mal engagé, à cause de sa situation objective en tant que classe sociale, appuiera le parti qui lui fera miroiter les plus belles choses.

Enfin, par sa politique économique, le gouvernement Bourassa continuera à favoriser des politiques propres aux économies du capitalisme monopoliste d'Etat: politique de plein emploi nécessitant d'autres investissements étrangers et favorisant la consommation, production d'infrastructures économiques nécessaires au développement du capital; participation de l'Etat, par l'entremise des sociétés d'Etat, au développement économique. A lui seul, le projet de la Baie de James rassemble toutes ces caractéristiques.

Le gouvernement du Parti Québécois poursuivra sensiblement ce type de développement. Cependant, son intervention dans l'économie favorisera une meilleure articulation de l'économie québécoise sans toutefois modifier en profondeur les règles économiques.

CONCLUSION

C'est donc ainsi qu'est structurée la formation sociale québécoise sur les plans économique et politique. Nous avons présenté un tableau d'ensemble de l'évolution du MPC au Québec tout en indiquant le rôle joué par l'Etat provincial dans ce processus de développement. De plus, nous avons effectué un bref survol, non exhaustif il va de soi, de la dynamique de la lutte des classes au Québec.

Il importe surtout de retenir de cette étude que le Québec a éprouvé, au cours de son histoire, certaines difficultés à se doter de plans cohérents et intégrés de développement économique. Les raisons sont multiples et nous en avons fait mention à différents passages dans cette partie. Le développement qu'a connu la Société québécoise a considérablement favorisé certaines régions (principalement la région montréalaise), par rapport et au détriment des autres régions du Québec.

Afin de permettre un développement plus ordonné de l'économie, plutôt que d'essayer de modifier les structures à l'origine des disparités régionales (qui ne sont pas nécessairement propres au Québec) (111-A), des actions furent entreprises afin de faciliter le développement économique de d'autres régions de la province.

Nous n'avons qu'à penser ici au développement de l'abittibi, à celui de la Côte Nord ou encore, plus récemment au programme visant le développement de l'est du Québec (BAEQ). C'est dans cette perspective qu'il nous faut penser le développement de la région de Fermont. Le développement de cette région, bien qu'elle soit isolée, s'intègre aux politiques et activités économiques du Québec en épousant les carences de l'économie québécoise.

111-A. Afin d'en savoir plus long concernant les disparités régionales voir, Gervais, Gylliane, L'Etat capitaliste face aux disparités régionales, thèse présentée à l'Ecole des Etudes supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa; 1978

PARTIE III

LE PROCESSUS D'URBANISATION DE FERMONT

ET LE ROLE JOUE PAR L'ETAT

INTRODUCTION

Aux fins de cette troisième partie, la première partie de notre recherche nous servira de référence théorique. En effet, afin de bien cerner le rôle joué par l'appareil d'Etat québécois dans la production de l'Unité Complexe de Reproduction de la Force de Travail (lire UCRFT) qu'est Fermont, nous devons avoir une grille d'analyse relativement précise et systématique.

D'autre part, la seconde partie nous aura permis de comprendre la spécificité de l'intervention de l'Etat québécois dans l'ensemble de la formation sociale, spécificité qui ne se saisit, à notre avis, que par l'approche historique. Cette partie nous aura également servi à replacer Fermont dans la conjoncture québécoise des années 1970.

Maintenant, il nous faut articuler l'ensemble de ces observations à la ville de Fermont, ce qui constitue la phase principale et centrale de notre recherche. Autrement dit, il nous reste à appliquer notre grille d'analyse du développement urbain et du rôle joué par l'Etat à un processus d'urbanisation spécifique.

Nous avons choisi Fermont comme champ d'investigation parce que cette ville champignon offre une certaine facilité

d'analyse. En effet, Fermont a été érigée dans une clairière en pleine forêt du nord québécois. Nous pourrions voir l'ensemble des exigences propres à la reproduction du capital dans sa phase actuelle et toutes les implications et interventions étatiques nécessaires à cette reproduction et ce, de façon monolithique en terme d'espace et de temps.

Nous essaierons donc à travers cette analyse de démontrer la complicité Etat-Entreprise privée dans le développement urbain et, dans ce cas-ci, des villes nordiques. Nous tenterons d'expliquer que l'Etat québécois ne s'en tient pas au rôle de spectateur passif, comme veulent le faire croire bien des analyses, et nous montrerons qu'il participe au développement de ces villes par une série d'activités qui font partie intégrante de leur développement. Enfin, nous verrons si cette participation n'est propre qu'au développement des villes nordiques ou si elle répond plutôt aux exigences du développement du capitalisme monopoliste d'Etat.

Bien que la forme que prendra cette troisième partie respectera notre grille d'analyse, nous ferons auparavant un bref survol socio-économique de la ville. Par ces quelques indications d'ordre général, nous voulons faire une rapide description de la ville de Fermont.

Après avoir identifié les grandes lignes de la construction de la ville, nous retracerons l'histoire de la production

de cet ensemble au moyen des cinq (5) éléments de la structure urbaine, qui sont: production, consommation, échange, gestion et symbolique urbaine. Nous essaierons de faire ressortir de cette analyse le rôle joué par les différents ordres de gouvernement.

Par la suite, afin de bien comprendre le rapport dialectique qui existe entre les rapports structurels (la structure urbaine) et les rapports sociaux (la politique urbaine), nous ferons l'analyse d'un mouvement social urbain qui fut actif surtout pendant la première moitié de l'année 1976. Cette étude se fera avec l'aide de notre grille d'analyse et conséquemment, nous nous servirons des outils théoriques de notre modèle.

3.1 PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE FERMONT

Il est assez impressionnant, après cinq (5) heures de vol à partir d'Ottawa, de retrouver au milieu des sapins, des épinettes, du muskeg et de la neige, une ville qui compte plus de quatre milliers habitants (4,000). En effet, à quelque 500 milles à vol d'oiseau de Montréal, à plus de 280 milles par chemin de fer de Port-Cartier, à moins de 7 milles de la Baie d'Ungava et aux frontières du Labrador terre-neuvien, s'élève Fermont qui, il faut bien l'avouer, ne s'intègre pas tellement bien au paysage environnant. A travers une végéta-

tion en mal de croissance (la saison froide dure neuf mois), Fermont ressemble beaucoup plus à un morceau de banlieue que l'on aurait découpé dans une région urbaine comme Montréal qu'à une ville proprement nordique, si une telle ville pouvait exister indépendamment des exigences du développement du MPC.

La ville de Fermont, dont le nom évoque le village où fut construite la première forge du Canada, village érigé en 1736 près de Trois-Rivières, doit son existence à la décision de la Compagnie Minière Québec Cartier (lire OCM nom anglais d'emprunt employé par la population locale, serait-ce un signe de colonisation?) d'exploiter le fer du Mont Wright à quelque quinze milles au sud de la ville. Les travaux de construction de la ville commencèrent au début de 1971.

Dans la phase monopoliste d'Etat du capitalisme, comme nous l'avons vu dans la première partie, le développement des forces productives a accru considérablement l'importance de la force de travail et de sa reproduction. Cette situation a amené les détenteurs des moyens de production à accorder beaucoup plus d'importance qu'auparavant à la reproduction de la force de travail. Dans les villes nordiques ou isolées, les compagnies, qui auparavant n'accordaient guère d'importance à la qualité de la vie de leurs travailleurs, se sont vues obligées d'aménager des emplacements plus adéquats que de simples campements.

C'est justement dans cette optique que la fondation de Fermont trouve sa raison d'être. La production d'une telle UCRFT répond effectivement à une série d'exigences. Exigences économiques: abaissement du taux de roulement de la main-d'oeuvre; exigences politiques: institutionnalisation des activités économiques et de leurs conséquences; exigences idéologiques: création et diffusion d'un milieu de vie servant à intégrer la classe ouvrière aux activités de la classe dominante. Ces exigences découlent toutes de la phase actuelle du développement du MPC.

En plus de la proximité du Mont Wright, d'autres facteurs ont influencé l'emplacement même de la ville. Le site même de la ville est relativement plat et celle-ci est bordée au sud et à l'est par le lac Daviault qui offre certaines facilités récréatives aux habitants de la ville et dont la décharge, malheureusement pour la nature, constitue le renvoi des eaux usées.

Les spécialistes de l'aménagement du territoire ont également tenu compte des potentialités offertes par Labrador City et Wabush, situées respectivement à 17 et 21 milles de Fermont. La première, bâtie en 1959 par l'Iron Ore Company of Canada, et qui comptait 13,500 habitants en 1976, permet à la population de Fermont d'avoir accès à un hôpital. Quant à la seconde, construite en 1961 par la Wabush Mine pour une

population de 4,000 habitants, elle offre les services de transport aérien.

La population fermontoise, qui se chiffrait à 4,439 personnes en avril 1977 (112) est très majoritairement francophone (98 p. cent) et relativement jeune. En effet, la moyenne d'âge se situe à 23,1 ans. 47,8 p. cent de la population est mariée et compte 1,068 familles. Il y a 931 célibataires, presque exclusivement des hommes (20,7 p. cent de la population) et les moins de 16 ans comptent pour 31,5 p. cent. Sur les 1384 jeunes, moyenne de 1,3 par famille, 942 ont 10 ans ou moins. Cette proportion de jeunes contribue fortement à abaisser la moyenne d'âge car, si nous ne tenons compte que des employés de la QCM, dont le nombre varie entre 1,100 et 1,300, cette moyenne s'élève à 31,7 ans.

Les citoyens de Fermont viennent principalement de régions périphériques, c'est-à-dire de l'extérieur de Montréal et de Québec. Il va sans dire que la majorité des travailleurs sont à l'emploi de la QCM. La plupart proviennent de régions où le taux de chômage est élevé: Gaspésie, Beauce,

112. Sauf indication contraire, les données quantitatives qui suivent viennent d'une recherche faite par le C.L.S.C. de Fermont. Cette étude élaborée en juin 1977 voulait identifier les besoins et les problèmes de la population de Fermont. Madame Andrée Fortier, travailleuse sociale à l'emploi de l'organisme, a rédigé un questionnaire ouvert de 24 questions qui fut distribué par la poste. Sur 225 questionnaires, 104 furent retournés pour une moyenne de réponses de 46,2 p. cent.

Saguenay - Lac Saint-Jean, Bas Saint-Laurent, Abitibi, Côte-Nord. D'autre part, près de 50 p. cent de travailleurs à l'emploi de la QCM au Mont Wright n'en sont pas à leur première expérience nordique. Bon nombre d'entre eux étaient à Gagnon, 60 milles au sud, où la Compagnie exploita jusqu'à la fin de 1975 le fer du lac Jeannine.

Quant aux femmes mariées, bien que nous ne possédions pas de données précises, certains indices nous font croire qu'environ 60 p. cent occupent un emploi à l'extérieur du foyer surtout dans des établissements commerciaux. Il faut dire qu'elles n'ont pas tellement le choix, car l'article 259 de la loi des Mines (Loi 34) stipule qu'aucune femme ou fille ne doit travailler sous terre dans une mine, sauf comme ingénieur ou géologue. C'est ce qui explique le peu de femmes célibataires habitant à Fermont. Cela constitue d'autre part une autre preuve du caractère chauviniste des politiques élaborées par et pour les "mâles".

En fait, les personnes qui déménagent dans ces régions sont amenées à le faire en raison, selon l'étude du C.L.S.C., de trois facteurs principaux qui sont, par ordre d'importance: l'absence d'emploi, le manque d'argent ("on vient faire un coup d'argent"), et la publicité faite par la compagnie et en partie par le gouvernement du Québec.

Nous savons qu'une des politiques économiques du gouvernement québécois réside dans la création d'emplois. Ces lieux d'exploitation constituent donc pour le gouvernement un endroit privilégié pour attirer la main-d'oeuvre en chômage. A Fermont, le chômage est inexistant.

Pour ce qui est du "coup d'argent", le salaire moyen se situait, en juin 1977, à 22,426 dollars. A première vue, cela semble un revenu élevé. Cependant, à cause du coût de la vie élevé, (30 p. cent plus élevé que celui de Montréal) et du haut degré de consommation des citoyens (90 p. cent des familles sont propriétaires d'une voiture (113) et 45 p. cent d'une motoneige), les citoyens de Fermont n'épargnent pas tellement plus d'argent que dans leur situation antérieure. Ils sont plutôt portés à consommer davantage, en grande partie pour chasser leur ennui.

Quant à la troisième raison, la publicité, elle est faite à la fois par le gouvernement du Québec, par l'entremise des bureaux de placement du ministère du Travail, et aussi par la Compagnie. La QCM a mis sur pied un programme de "voyage organisés" visant à attirer les nouveaux diplômés de cours collégiaux spécialisés comme la mécanique diesel et l'électronique.

113: Nadeau, Michel, "Fermont, la première ville de la nordicité québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXVIII, no 202, 30 août 1976, page 2. Les gens n'en ont pas nécessairement besoin car un système d'autobus relie Fermont au Mont Wright.

N'ayant pas d'emploi et voulant acquérir une certaine expérience de travail, ces jeunes finissants mordent souvent à l'appât. De plus, ce travail leur permet d'accumuler les heures nécessaires à l'obtention de leur carte de compétence, qui procure certains avantages (114). Les personnes se retrouvant dans cette situation sont surtout des célibataires. Ne s'impliquant pas tellement dans la vie communautaire, sauf dans les sports, ils quittent habituellement la région dès qu'ils obtiennent leur carte de compétence. "Je viens faire mes heures" disent-ils.

La compagnie tire également profit des mises à pied et des fermetures d'usines au Québec. Plusieurs travailleurs actuellement à l'emploi de la OCM vendaient leur force de travail à la Wayagamak ou à East Angus. D'ailleurs, de concert avec le gouvernement québécois, la OCM avait installé des bureaux de placement temporaires à proximité de ces usines.

Il existe un processus assez simple. On fait miroiter à ces travailleurs défavorisés et à ces finissants sans travail les avantages du site en leur payant un séjour à Fermont: possibilité de travailler dans sa spécialité, salaire plus élevé, accès facile aux équipements récréatifs, et le tour est joué.

114. Par exemple, un diplômé en électronique ne peut partir seul sa propre entreprise sans avoir travaillé 3,000 heures pour le compte d'un autre.

La compagnie aura une main-d'oeuvre spécialisée, ce dont elle a besoin (le niveau moyen de scolarité de la population est de 12 ans), elle emploiera également une main-d'oeuvre moins spécialisée et le gouvernement aura créé des emplois.

Cependant, l'isolement, le climat et le coût de la vie démystifient vite ce pseudo paradis et finissent par faire fuir les gens. En effet, ces trois facteurs sont les premiers à inciter les gens à quitter Fermont et font que la durée moyenne de séjour dans la région est d'une année et trois-quarts. Cette durée de séjour est cependant plus élevée que celle généralement observée dans ces régions isolées, ce qui constitue un atout car le roulement de la main-d'oeuvre affecte la productivité d'une industrie.

Pour ceux qui restent, l'isolement demeure un grand problème, mais le logement constitue néanmoins leur plus gros problème (115). L'absence de spécialistes médicaux, l'alcoolisme, la délinquance et la consommation de drogues complètent, dans cet ordre, le tableau des malaises sociaux comme les perçoit et les vit la population de Fermont.

Avant de passer à l'analyse interne de la structuration de l'UCRFT qu'est Fermont au moyen des cinq éléments de la

115. Il s'agissait ici d'une question ouverte du questionnaire du C.L.S.C.

structuré urbaine, voyons les grands acteurs qui ont participé à la construction de cette ville. Nous ne ferons ici que mentionner les principaux protagonistes qui furent chargés de l'érection de Fermont.

3.1.1 L'approche contractuelle pour la construction de Fermont

C'est la Canadian Metchem, anciennement la US Steel Consultant of Canada, qui fut chargée pour l'aménagement du Mont Wright et pour la construction de la ville de Fermont de la rédaction de tous les plans et devis. Dans le cas de la ville de Fermont, comme l'indique une brochure publicitaire de la QCM:

C'est en se basant sur les besoins émis par la Compagnie Minière Québec Cartier dans son plan opérationnel pour la future ville, que les consultants Canadian Metchem rédigèrent des devis fonctionnels et furent autorisés à demander des appels d'offre. (116)

Ce plan opérationnel élaboré en vue des besoins en force de travail pour l'exploitation du Mont Wright devait comprendre d'abord, le déboisement des lieux, ensuite, la construction d'au-delà de 1000 unités de logement, d'un centre récréatif et des infrastructures municipales. Il fallait retrouver tout cela dans les soumissions. Autrement dit, elles devaient aller de l'épingle à la clef de la porte d'entrée.

116. Bourassa, Paul, J., la QCM, "La ville de Fermont", brochure publicitaire de la Compagnie, Port Cartier, avril 1977

Etant donné la complexité des travaux à effectuer, il y eut formation de différents consortiums, et c'est celui composé des entreprises Pentagone Construction Ltd, Surnever, Nenniger & Chenevert Inc., H. J. O'Connell Ltd et les Entreprises Désourdy Inc. qui obtint le contrat de construction de la ville. Ce consortium retint les services des urbanistes-architectes Desnoyers-Schoenaueur de Montréal pour la conceptualisation spatiale des lieux. Ces derniers firent appel à un architecte suédois.

Le contrat qui fut accordé au consortium était de type "prix-cible". Ce genre de contrat exige la participation directe des deux parties. Il semblerait que, selon la rationalité capitaliste, le propriétaire serait plus choyé par ce genre de contrat car il pourrait exercer un plus grand contrôle sur les travaux de construction.

Des autres entreprises qui formèrent le consortium c'est à Pentagone Construction que revint la responsabilité de la gérance du projet. Surnever, Nenniger et Chenevert Inc. s'occupa de l'analyse des sols et des services d'ingénierie et la firme H. J. O'Connell se chargea de la préparation du site et des infrastructures municipales. Quant aux entreprises Désourdy Inc., elles furent chargées de la construction des unités de logement.

Tout comme pour l'aménagement du Mont Wright, dont la gérance des travaux fut accordée à la Cie Mannix Ltée de Montréal, c'est avec la collaboration de la F.T.Q. Construction que Pentagone Construction recruta la force de travail nécessaire à l'érection de la ville (117).

Les conditions sociales dans lesquelles vivaient les ouvriers à l'emploi de la compagnie Mannix au Mont Wright ou de Pentagone à Fermont étaient lamentables. Un ex-travailleur à l'emploi de la Cie Mannix décrit de cette façon les chambres situées dans le campement du Mont Wright (qui servit de campement pour Fermont), où vivaient les travailleurs manuels:

C'est une cellule carrée de trois mètres sur trois. De chaque côté de la porte il y a un lit. Une fenêtre face à la porte. Sous la fenêtre, il y a une table de chevet qui touche pratiquement les deux lits. Le placard est tout juste assez grand pour y pendre des salopettes. L'espace entre les deux lits ne permet pas de s'étirer les jambes sans gêner l'autre. Les cloisons sont minces au point d'entendre chuchotter les voisins. (118)

La cafétéria de ces campements, conçue pour 900 travailleurs, fournissait les victuailles à plus de deux mille huit cents ouvriers, ce qui diminuait considérablement la qualité de la nourriture.

117. La construction de la ville de Fermont ne connut cependant pas les mésaventures de celle du Complexe du Mont Wright. A ce dernier endroit, en plus de l'écrasement de la charpente d'un silo en ciment qui causa la mort de 7 ouvriers en septembre 1972, le feu a détruit en deux occasions certains campements où habitaient les travailleurs du chantier. Bien qu'une enquête judiciaire ait qualifié ces incidents

Quant aux cadres, qui contrairement aux travailleurs manuels, pouvaient amener leur famille, ils vivaient dans un parc de roulottes relativement bien aménagé où l'on pouvait jouir d'une vie plus normale: tranquillité, intimité, téléviseur, cuisine privée, une série d'avantages dont les travailleurs manuels étaient privés.

Voilà très sommairement comment fut bâtie la ville de Fermont et de quelle façon la force de travail se reproduisait. Cette construction, dont la majeure partie des travaux fut terminée à la fin de 1974, dura près de trois ans. Nous verrons maintenant comment se structure cette UCRFT.

3.2 LA STRUCTURE URBAINE DE FERMONT

Nous avons expliqué précédemment que le rapport entre société et espace est fonction de l'organisation spécifique des moyens de production qui coexistent historiquement dans une formation sociale donnée ainsi que de la structure interne de ces modes de production. En ce sens, il n'y a pas de théorie spécifique de l'espace mais tout simplement déploiement et

d'accidentels, nous demeurons perplexe sur la pertinence du jugement, car certains faits rapportés par des personnes ayant vécu les événements nous incitent fortement à réfléchir sur le caractère criminel de ces gestes. Pour plus d'information, voir: Loïselle, J.G., L'Enfer du Mont Wright, Québec-Amérique, Montréal, 1975

spécification de la structure sociale pour rendre compte des caractéristiques d'une forme sociale particulière, l'espace, et de son articulation à d'autres formes et processus historiquement donnés.

Donc, l'espace devenant une forme sociale, il faut se référer à la structure sociale pour l'analyser. La structure sociale est une structure à dominante, c'est-à-dire qu'il existe un mouvement dialectique entre les éléments du système économique (production, échange, consommation) politique (gestion) et idéologique (symbolique), mais que la détermination principale provient du système économique. Ainsi, la structuration de l'espace aura les mêmes déterminismes que la structure sociale. Il s'agit pour nous de voir comment, dans le cas de Fermont, les éléments de la structure sociale s'articulent à l'espace.

3.2.1 La relation entre la production et l'espace à Fermont

Le système économique est le système déterminant de la structure sociale et l'élément production est l'élément dominant de ce système. Reportées à l'espace c'est donc à partir de l'unité productive, l'établissement industriel, que les déterminations fondamentales entre production et espace peuvent être perçues.

En ce qui regarde l'unité productive qui est à l'origine de la création de Fermont, nous procéderons de la façon suivante pour saisir la relation entre production et espace: en retraçant l'histoire de la QCM, nous essaierons tout d'abord de savoir pourquoi cette compagnie a choisi d'exploiter le gisement de fer du Mont Wright, ce qui nous amènera à certaines considérations concernant l'organisation de l'entreprise. Ces remarques porteront principalement sur les contraintes économiques et sur l'insertion de l'entreprise dans le système de production. Par la suite, nous examinerons les implications du choix du Mont Wright sur le processus de reproduction de la force de travail. Nous exposerons en fait les conséquences, sur la reproduction de la force de travail, de la décision de la QCM d'extraire l'hématite spéculaire du Mont Wright.

3.2.1.1 La Compagnie Minière Québec Cartier

La Québec Cartier Mining est devenue en 1974, avec l'application de la loi 22, la Compagnie Minière Québec Cartier. Elle a obtenu son incorporation du gouvernement québécois en 1957. Cependant, seul le nom de la compagnie a été francisé, car elle demeure toujours une filiale de la multinationale américaine United States Steel, 131ème du monde en 1973 avec des profits nets de 373 millions de dollars (119). La US

119. US Steel, The Year 1974 for US Steel, Pittsburg, 1975

Steel, dont le siège principal est situé à Pittsburg, est la plus importante aciérie des Etats-Unis. Elle possédait en 1974 au-delà de 19 filiales réparties aux Etats-Unis, au Québec, au Venezuela et aux Bahamas. En plus de posséder des aciéries, la US Steel est propriétaire de certaines firmes de navigation, de consultants et de recherche.

La QCM n'en est pas à sa première expérience au Nouveau-Québec. En effet, elle a commencé ses travaux d'exploration en 1958 afin d'extraire le minerai de fer du lac Jeannine situé à 75 milles au sud-ouest du Mont Wright (120). Bien qu'elle possède une compagnie de chemin de fer et de transbordement, la QCM se spécialise surtout dans l'extraction du minerai de fer.

Aux fins de l'exploitation du minerai de fer du lac Jeannine, en plus de construire la ville de Gagnon pour héberger les travailleurs, la Compagnie fit aménager un chemin de fer reliant la mine à Port-Cartier, où se trouve le siège social de la QCM. A cet endroit, la Port-Cartier Elevator Company, une de ses filiales, a creusé un port en eau profonde pour permettre à des énormes cargos, le plus souvent ceux de la US

120. Ces deux sites d'exploitation font partie de la fosse Québec-Labrador où il y a également les usines de l'Iron Ore Company Canada Ltd de Shefferville et de Labrador City, celle de la Wabush Mine à Wabush et celle du consortium Sidbec-Normines, British Steel Corporation et QCM au lac Fire.

Steel, de faire le plein en fer. Ce fer a été transformé en boulettes dans une autre usine de la Compagnie, à Port-Cartier, avant d'être exporté.

Au lac Jeannine, l'usine ne servait qu'à extraire le fer de la mine, sous forme de concentré ou poudre de fer, à raison de 8 millions de tonnes par année. Quant au Mont Wright, il avait déjà été exploré entre 1947 et 1950. En 1952, la Oliver Mining Division of US Steel commença véritablement à investiguer le site. Ces explorations se sont poursuivies jusqu'en 1965 et ont abouti à la découverte de 1 milliard de tonnes de minerai de fer concentré.

L'usine du Mont Wright, qui est devenue la plus importante branche de la QCM à la fin de l'exploitation du lac Jeannine en 1975, est une entreprise dont l'emplacement spatial dépend directement de la localisation d'une richesse naturelle, le fer, et cette dépendance constitue la principale contrainte économique de l'entreprise face à l'espace. Voyons maintenant comment l'entreprise s'insère dans le système de production.

L'insertion de l'entreprise dans le système de production se fait, théoriquement, à trois niveaux: technique, économique et position de l'entreprise par rapport aux autres unités de production. Il s'agit pour nous de reprendre chacun de ces

niveaux en les joignant aux activités de l'unité productive de la QCM au Mont Wright.

Sur le plan technique, organisation, exécution et innovation, le complexe du Mont Wright possède certaines caractéristiques. D'après les études menées par la US Consultant of Canada, sur la base d'une production annuelle de 16,4 millions de tonnes de fer, le Mont Wright aurait des réserves pour près de 100 ans. La mine s'étend sur une longueur de 4 milles et sur une largeur de 4,000 pieds. L'usine fonctionne entièrement à l'électricité, grâce à un haut degré de développement technologique des installations. A la suite d'une entente passée avec Hydro-Québec, la QCM est assurée, pour le complexe du Mont Wright, d'un approvisionnement de 600 millions de Kw/hre d'énergie par année. C'est à la compagnie que revint la responsabilité de la construction d'une ligne de plus de 90 milles. Cependant, les installations passèrent, une fois terminées en décembre 1975, à Hydro-Québec qui depuis ce temps, assure l'entretien de la ligne.

Au niveau économique, c'est-à-dire les moyens de production et le marché, le concentrateur de l'usine du Mont Wright fait passer la teneur en fer du minerai extrait de la montagne de 30 à 66,3 p. cent. D'une capacité de 135,000 tonnes par jour, elle constitue l'une des plus grosses usines au monde. Tout comme celle du lac Jeannine, l'usine du Mont Wright ne

fait que transformer en concentré, ou poudre de fer, ce qui est extrait du Mont Wright. Ensuite, le minerai est transporté par voie ferrée à Port-Cartier, où il est mis en boulettes puis expédié vers d'autres lieux, principalement vers les aciéries des multinationales de US Steel aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne.

L'engagement de 1,300 personnes a été prévu au départ. Cette force de travail, aux fins du fonctionnement de l'usine de Mont Wright, dont la technologie est passablement avancée, se doit d'être spécialisée. Une main-d'oeuvre moins spécialisée est également requise pour les travaux d'entretien, de sécurité, de camionnage, etc.....

Selon l'ancienne convention collective, les salaires versés aux employés de la QCM membres du Syndicat des Métallurgistes Unis d'Amérique variaient entre \$6.78 et \$8.46 l'heure. De plus, les salariés de la QCM jouissent d'une prime nordique qui se situe entre \$135 et \$150 par mois, et d'un boni de vie chère calculé sur la base du coût de la vie dans ces régions.

Voyons maintenant la position de l'entreprise par rapport aux autres unités de production. Nous avons exposé en 2.2.3.2 la situation du marché du fer au niveau mondial: création de cartels internationaux par les firmes multinationales pour limiter la concurrence et pour avoir accès au plus grand

nombre de ressources. Nous avons vu également que dans le cas du Québec, il s'agissait de monopoles américains et que c'était eux qui décidaient et orientaient la production et l'extraction du fer au Québec.

Le complexe de la QCM au Mont Wright s'insère dans cette grille. Effectivement, le Mont Wright est considéré par les grands patrons de la multinationale américaine comme une réserve. Qui d'autre qu'une multinationale peut s'offrir le luxe d'une réserve d'au-delà d'un milliard de tonnes de fer?

Pour la US Steel, le Mont Wright n'est là qu'au cas où des "bouleversements" surviendraient dans les autres pays où elle exploite des mines. Le Québec lui apparaît comme une société stable où la main-d'œuvre est relativement docile et bien motivée pour le travail. Cela nous a été confirmé par des surintendants du Mont Wright que, la victoire du Parti Québécois en novembre 1976 n'inquiète absolument pas.

Dans les autres pays, par exemple au Venezuela et aux Iles Bahamas, les coûts de production sont beaucoup moins élevés. Des salaires versés aux travailleurs aux infrastructures nécessaires à la reproduction de la force de travail, tout est moins cher qu'au Québec. Cela augmente considérablement les profits de ces usines par rapport à celles situées au Québec.

Au Venezuela, par exemple, les filiales de la US Steel n'ont pas besoin de construire les habitations, voire même des villes entières, pour loger leurs travailleurs. Au Québec, le haut niveau de vie, les rigueurs de l'hiver et l'éloignement des ressources naturelles sont autant de facteurs qui obligent la QCM à fournir certains avantages matériels à ses travailleurs. Cette situation est également attribuable à la phase actuelle du développement du MPC au Québec. En effet, les forces productives étant plus développées au Québec qu'au Venezuela, la force de travail québécois exige davantage pour sa reproduction.

L'arrêt de travail des employés de la QCM au printemps 1978 corrobore nos dires. Les filiales de la US Steel éprouvaient de la difficulté à écouler leurs stocks et la QCM avait dû emmagasiner plusieurs tonnes de fer à Port-Cartier car son fer, à cause des coûts de production plus élevés, ne pouvait concurrencer sur le marché mondial celui des filiales de la multinationale américaine. Face à cette situation, la QCM envisageait de fermer le Mont Wright du début juillet à la mi-août 1978 puis, éventuellement, en décembre 1978. Tout cela, pour écouler les surplus amassés à Port-Cartier.

Au Mont Wright, les dirigeants du Syndicat des Métallos avaient eu vent de la situation. La convention collective entre la QCM et le syndicat prenait fin le 28 février 1978. La



Compagnie, subtilement, laissait entendre qu'elle ne serait pas très généreuse lors des négociations en vue du renouvellement de la convention collective et pensait que la menace de fermeture temporaire du Mont Wright adoucissait les demandes syndicales. Alors, les dirigeants syndicaux, sachant que de toute façon il y aurait un arrêt de travail, une grève ou une fermeture temporaire, plutôt que de mettre la pédale douce dans leurs revendications, décidèrent de maintenir leurs revendications.

Le vote de grève eut lieu au début de mars et c'est par une majorité de 98 p. cent que les syndiqués optèrent pour la grève (121). Fort de ce mandat, les dirigeants syndicaux continuèrent leurs pressions auprès de la Compagnie. Mais la QCM ne broncha pas, préférant attendre que les métallos déclenchent la grève ce qui lui donnerait plus de force et lui permettrait également de ne pas subir l'odieux de la fermeture qui avait été prévue. A l'inverse, le syndicat, pour les mêmes raisons que la Compagnie, ne voulait pas que la fermeture du Mont Wright soit le résultat d'une grève, et c'est lui qui a eu gain

121. Il semblerait cependant qu'il se soit produit certaines irrégularités lors du vote. Des cadres, des syndiqués, des observateurs nous ont dit qu'à l'entrée du local où le vote avait lieu, des personnes remettaient plusieurs bulletins de vote au même travailleur, que les femmes des syndiqués votaie-
taient, et que l'on suggérerait ouvertement d'inscrire la croix en haut, c'est-à-dire à côté du "oui".

de cause car la QCM décréta le 22 mars 1978 un lock-out qui dura 91 jours (122). Même si la QCM perdit la face lors de cet arrêt de travail, il n'en demeure pas moins qu'il lui permit d'écouler ses surplus.

C'est donc ainsi que se structure l'unité productive qui est à l'origine de la création de Fermont. Puisqu'il s'agit d'une entreprise essentiellement extractive, sa principale relation de dépendance face à l'espace est la localisation des richesses naturelles. Grâce à son usine, dont la capacité annuelle de production est aujourd'hui de 18 millions de tonnes, elle constitue en tant qu'unité l'un des plus gros fournisseurs de fer au monde, mais à cause de son intégration dans le système de production de la multinationale US Steel, elle ne remplit qu'un rôle de réserve.

Quant à la participation du gouvernement québécois au projet du Mont Wright, il est assez difficile de s'y retrouver. Un journaliste du "Soleil" de Québec qui était présent à la signature du contrat entre le gouvernement québécois et la QCM, écrivait:

Il est aussi difficile d'extraire la vérité d'un simple contrat que d'extraire l'hématite spéculaire, le minéral de fer, de l'arrière pays de la Côte-Nord. Bref, un événement officiel qui

122. Lors des négociations de 1975 entre la QCM et le Syndicat des Métallos pour le renouvellement de l'entente, il n'y avait eu ni grève ni lock-out.

oblige les journalistes, une fois de plus, à lire entre les lignes et à chercher la réalité et la vérité un peu trop malmenées une fois de plus. (123)

Une des seules informations officielles qui put être obtenue veut que le gouvernement accorda 32,600 acres de terrain à la QCM aux fins de l'exploitation de la mine au prix de 79,865.85 dollars. Ce prix de vente, en regard du milliard de tonnes de fer qui se trouve sous la terre vendue, constitue une première forme de participation de l'Etat québécois aux activités lucratives de cette succursale de la multinationale US Steel. De plus, un simple regard sur les déductions pour fins d'impôt auxquelles ont droit ces entreprises capitalistes permet de voir le type de la participation de l'Etat à ces gigantesques entreprises d'exploitation:

Parmi ces déductions, au nombre de quinze (Loi des droits sur les mines (Loi 35), art. 7), nous retrouvons, entre autres, les dépenses occasionnées par la recherche et l'exploration d'autres gisements, des allocations de dépréciations (15 p. cent), de développement (15 p. cent) et pour le traitement du minerai (8 p. cent). En fait, il s'agit d'une politique de "participation-laisser-aller", aussi paradoxal que cela puisse paraître. Il s'agit pour le gouvernement de fournir

123. Tessier, Claude, "Signature d'un contrat entre le gouvernement et la QCM. Des détails que le communiqué officiel n'expliquait pas", dans Le Soleil, Québec, 741^{ème} année, no 269, 16 novembre 1971, page B 14.

toute l'aide possible aux entreprises capitalistes (dégrèvement, allocations, concessions), pour qu'elles puissent, le plus facilement possible et au meilleur coût, exploiter les richesses naturelles du Québec. Puis il laisse à l'entreprise privée toute la latitude requise pour la production, l'exportation et la vente du minerai. En fait, la seule entente par laquelle la QCM a accepté l'intervention de l'Etat québécois dans ses affaires internes s'est résumé à accorder la préférence de l'emploi aux ingénieurs, aux techniciens et aux ouvriers québécois. Le gouvernement québécois créera de l'emploi dont il pourra retirer des bénéfices politiques. Car, faut-il le rappeler ce sont les travailleurs québécois qui votent aux élections et non les étrangers.

3.2.1.2 Implications de l'implantation de l'unité productive de la QCM au Mont Wright sur le processus de reproduction de la force de travail.

Nous avons jusqu'à maintenant examiné les raisons économiques structurelles qui ont amené la US Steel et sa filiale québécoise à exploiter le Mont Wright, ainsi que la position de cette unité productive dans l'ensemble des activités des multinationales étrangères. La force de travail constitue un des éléments essentiels à la bonne marche d'une unité productive. Pour assurer le bon fonctionnement du complexe du Mont Wright, nous savons que la QCM avait besoin de 1300 travailleurs, et parmi ceux-ci, d'une main-d'oeuvre relativement qualifiée.

Face à ces exigences, l'emplacement spatial de la mine du Mont Wright ne pouvait guère favoriser l'intérêt des travailleurs qualifiés et non qualifiés à venir y vendre leur force de travail. Cette mine est située dans une région complètement isolée du reste du Québec, elle a un climat pas très accueillant et n'a pas d'autre attrait que des salaires supérieurs à la moyenne pour attirer cette force de travail essentielle à la bonne marche de l'unité productive. Afin de diminuer le plus possible le taux de roulement du personnel (124), qui peut contribuer à réduire la productivité d'une entreprise, la QCM se vit obligée de mettre sur pied le projet de la construction de la ville de Fermont. La QCM aurait sans doute pu loger sa force de travail à Labrador City ou à Wabush, mais, pour respecter l'entente conclue avec le gouvernement québécois, elle se devait d'aménager une UCRFT en territoire québécois, car ses travailleurs devaient venir du Québec.

L'aménagement du Mont Wright offrait au gouvernement québécois la possibilité, par l'intermédiaire de la QCM, de créer des emplois, mais la proximité de Labrador City et des travailleurs terre-neuviens risquaient d'atténuer le principal impact économique du projet.

124. Au Mont Wright, le Syndicat des Métallos affirme que ce taux serait entre 50 et 60 % par année. Les dirigeants de la Compagnie pour leur part, le situe entre 25 et 30 %. Cependant, l'étude du C.L.S.C. de Fermont établit les taux suivants: 34.6 % des travailleurs quittent Fermont à l'intérieur des trois premiers mois de séjour, 21.2 % quittent entre le 3ième et le 6ième mois et 22 % entre le 6ième mois et la première année.

Avec l'accord, la participation et l'assurance d'une gestion éventuelle par les appareils d'Etat québécois, la QCM décida donc de bâtir Fermont, à mi-chemin entre le Mont Wright et Labrador City.

3.2.1.3 Conclusion

C'est donc de cette façon que la relation entre l'élément production et l'espace se structure. L'emplacement spatial de l'usine de la QCM dépend prioritairement de la localisation d'une richesse naturelle, le fer, et cette localisation devient la principale contrainte économique de l'entreprise par rapport à l'espace. Quant à l'insertion de l'entreprise dans le système de production, la situation est la suivante:

Sur le plan technique, l'entreprise est très développée, et sur une base annuelle d'extraction de 16,4 millions de tonnes, elle a des réserves pour 100 ans. Au niveau économique, le Mont Wright constitue une des plus grosses usines d'extraction de fer au monde, avec près de 1,300 employés, dont une bonne partie sont passablement qualifiés, et cette usine ne fait que de l'extraction. Quant à la position de cette unité par rapport aux autres unités de production, le Mont Wright ne constitue qu'une réserve, à cause principalement du fait que la QCM est une filiale de la US Steel, qui développe ses diverses unités productives en fonction uniquement de ses intérêts multinationaux.

Pour ce qui est de la participation de l'Etat québécois aux activités proprement productives, elle se situe au niveau de différentes allocations, entre autres l'allocation du terrain à un prix ridiculement bas, des déductions financières et sa demande que la force de travail soit prioritairement québécoise.

L'ensemble de cette dynamique au niveau de la relation entre l'élément production et l'espace obligea la QCM à réfléchir à la question de la reproduction de sa force de travail, et cette dynamique l'obligea à concevoir l'implantation de l'UCRFT qu'est devenue Fermont. Il nous faut maintenant voir la composition de cette unité.

3.2.2 La relation entre la consommation et l'espace, à Fermont

Nous savons que le capitalisme monopoliste d'Etat se caractérise par l'organisation et la rationalisation de l'ensemble de la consommation dans tous les domaines, que, dans ce processus, l'Etat est appelé à intervenir de façon massive, et que cette intervention est structurellement nécessaire. Nous en avons expliqué les raisons dans la section 1.3.2

Le processus de consommation se décompose en la reproduction des moyens de production et en la reproduction de la force de travail. La reproduction de la force de travail est tri-

ple: simple (habitation); élargie (équipements, espaces verts); sociale (appareils scolaires et socio-culturels). Si nous reportons cette problématique de la consommation collective au milieu urbain, nous en arrivons à la constatation que tout processus de consommation définit des unités de réalisation de ce processus. Autrement dit, tout processus de consommation définit un cadre physique de réalisation dudit processus. Donc, les unités articulant des moyens collectifs de consommation constitueront la base matérielle des unités urbaines. C'est ainsi que le processus de consommation doit être envisagé comme étant le processus spatial de reproduction de la force de travail.

Dans les pages qui suivent, nous expliquerons la façon dont est structuré le processus de consommation à Fermont. Nous expliquerons tout d'abord la reproduction simple, c'est-à-dire le logement. Ensuite, nous analyserons la reproduction élargie de la force de travail; ici nous montrerons comment les équipements communautaires, les espaces verts et les services commerciaux sont organisés. Nous terminerons par la reproduction sociale, à savoir les appareils scolaires et socio-culturels.

3.2.2.1 La reproduction simple: le logement

Le logement est un élément essentiel à la reproduction de la force de travail, car il est le lieu où le travailleur

se reproduit. A Fermont, il a fallu construire au-delà de 1,300 unités de logements, du simple studio pour les célibataires aux maisons unifamiliales. Examinons les principaux protagonistes de cette construction.

3.2.2.1.1 Les habitations de la QCM

La presque totalité des maisons situées entre le Mur et le lac Daviault furent construites aux frais de la QCM par les entreprises Désourdy Construction de Montréal. Pendant qu'on construisait les 344 appartements du "Windscreen" (le Mur) à Fermont même, c'est à Saint-Luc puis à Saint Jean d'Iberville près de Montréal, à partir de janvier 1972, que les 707 maisons (unifamiliales, duplex et en rangée) étaient fabriquées.

Une fois construites, ces maisons étaient acheminées à Port-Cartier puis, placées sur les wagons de la QCM, elles se rendaient au Mont Wright où des camions les transportaient jusqu'à Fermont. Elles étaient ensuite assemblées sur des sologes préparés à l'avance. Ces maisons, dont les pièces habitées le jour sont orientées vers le sud, furent construites avec du pin rouge de Californie. Sans doute avait-t-on découvert que ce bois avait plus d'affinité nordique que les sapins et les épinettes du Nouveau-Québec?

Contrairement à Gagnon, où la QCM louait ses maisons à

ses employés, à Fermont la Compagnie les leur vend. Elle agit ainsi pour plusieurs raisons, une des plus importantes étant de faire du travailleur un propriétaire en dehors des heures de travail. En effet, le fait d'être propriétaire aiderait l'ouvrier, selon l'idéologie libérale, à s'enraciner davantage dans son milieu et à mieux s'intégrer dans la société. Dans une région éloignée comme le Nouveau-Québec, il est important pour les compagnies d'accorder ces avantages à leur force de travail car cela leur permet d'y garder les travailleurs plus longtemps ce qui contribue à diminuer le roulement du personnel.

De plus (et cela nous a été confirmé par les responsables de l'habitation à l'emploi de la QCM ainsi que par un bon nombre de travailleurs), les maisons sont mieux entretenues et se détériorent moins vite à Fermont qu'à Gagnon, où les travailleurs n'étaient que locataires. A ce dernier endroit, lorsque, par exemple, une porte était défectueuse, le locataire n'y portait guère d'attention si ce n'était que pour appeler au service des réparations de la Compagnie. A Fermont, la QCM n'a pas à subir les coûts de ce service et le travailleur, propriétaire de sa résidence, en prend mieux soin.

Un autre facteur qui, à notre avis, incite la QCM à vendre ses maisons, est celui des impôts locaux. La QCM n'a plus à payer ces impôts. En effet, si l'on sait que près de

90 p. cent des maisons sont habitées par des travailleurs-propriétaires et que la moyenne des impôts annuels (impôts scolaires, municipaux et spéciaux), s'élève à environ 750 dollars, la QCM épargne près de 500,000 dollars par année.

Les trois types de maisons en vente à Fermont, coûtent entre 11,000 et 15,000 dollars. La QCM offre des régimes de financement à intérêt calculable annuellement qui s'échelonnent sur une période de trente ans. Ces sommes sont retenues du salaire des employés de même que les impôts locaux et les assurances sur la maison, dont l'évaluation doit être approuvée par des agents de la QCM. En fait, celle-ci soumet les éventuels acquéreurs à un ensemble d'exigences pour l'achat et l'entretien d'une maison.

Pour accéder à la propriété, en plus de devoir travailler pour la Compagnie, les travailleurs doivent être mariés religieusement ou civilement. Un travailleur (dont nous taillons le nom), a dû subir ce non-respect des droits de la personne. Séparé, il vivait depuis cinq ans en concubinage avec une mère de deux enfants. Après un séjour de 11 mois à Fermont, devant le refus de la QCM de lui vendre une maison, il se vit obligé d'entreprendre des procédures pour régulariser sa situation matrimoniale. Il lui en coûta 3,800 dollars de frais et il doit verser une pension annuelle de 3,385 dollars à son ex-épouse. Tout cela parce que la Compagnie ne voulait

pas lui vendre une maison en prétextant que sa situation conjugale n'était pas acceptable. D'autres subirent le même sort et la Ligue des droits de la personne a été saisie de l'affaire.

En plus de ces deux obligations, d'autres clauses apparaissant au contrat de vente nous amènent à nous demander quels sont les véritables propriétaires de ces maisons. Cette situation permet évidemment à la QCM d'exercer un plus grand contrôle, pour ne pas dire un contrôle absolu, du marché immobilier de Fermont.

Selon ce contrat, l'acheteur ne peut, au cours des cinq premières années: 1) revendre sa maison qu'à la compagnie au prix fixé par celle-ci, (de la cinquième à la dixième année, la QCM a la première option de rachat); 2) en rembourser le prix en totalité ou en partie, par anticipation, sans le consentement de la QCM; 3) la modifier de façon importante; 4) en peindre l'extérieur; 5) la louer, ~~en~~ totalité ou en partie et enfin; 6) si l'acquéreur quitte la Compagnie, il devra la lui revendre immédiatement. Cependant, rien n'empêche le propriétaire de rénover son sous-sol: la maison prendra ainsi de la valeur.

A la vue de tous ses obstacles, dont certains sont corroborés par le règlement de zonage de la ville, nous sommes for-

cés de constater que ce régime de propriété n'est qu'une simple manoeuvre bureaucratique, peut-être légale, mais plus ou moins franche, de la part de la QCM, avant pour but de: 1) inciter les travailleurs à demeurer plus longtemps à Fermont en leur donnant des responsabilités; 2) leur faire payer les impôts fonciers sur des propriétés qui, au bout du compte, appartiennent toujours à la QCM; 3) leur faire entretenir les propriétés de la QCM; 4) et, en finançant la vente de ces maisons, retirer des profits additionnelles (125).

Cependant, ces maisons ne suffisent pas à loger tous les travailleurs à l'emploi de la QCM, et c'est pourquoi la Compagnie possède, à l'intérieur du Mur, au delà de 344 appartements qu'elle leur loue. Les 257 appartements familiaux se louaient, à l'été 1977, entre 145 et 160 dollars par mois, tandis que les 87 garçonnières pour les célibataires se louaient entre 60 et 75 dollars. Si nous tenons compte du fait que les célibataires ne peuvent faire la cuisine dans leur chambre (pour des raisons de sécurité, affirment les représentants de la QCM) et qu'ils doivent verser en moyenne 10 dollars par jour pour leurs repas, cela veut dire qu'ils déboursent 360 dollars par mois pour leur reproduction simple.

125. Par exemple, un bungalow, qui se vendait 10,700 dollars en 1975, à un taux d'intérêt de 8 1/2 p. cent par an, rapportera à la QCM 30,304.80 dollars à raison de 360 versements mensuels de 84.18 dollars. Même pour cette période, ce coût est assez modique. Mais, compte tenu des exigences et des droits que se donne la QCM sur ces maisons et de ses intérêts à prolonger le séjour de ses employés, cette dernière ne peut exploiter davantage sa situation de monopole.

Les conditions d'accessibilité aux logements de la OCM, appartements et maisons, sont telles que seule la force de travail à l'emploi de la OCM peut y avoir accès. D'ailleurs, le nombre des habitations fut fixé en ne tenant compte que de cette main-d'œuvre. Mais qu'en est-il de l'hébergement du reste de la force de travail nécessaire au bon fonctionnement de cette UCRFT? C'est ce que nous verrons maintenant.

3.2.2.1.2 Les logements des enseignants

L'école est un des éléments essentiels à la reproduction de la force de travail, car c'est là qu'on enseigne aux jeunes ce qu'il faut et ne faut pas faire pour se conformer et bien s'adapter au rythme de vie de nos sociétés capitalistes avancées. Cette tâche est assurée par l'Etat et, à Fermont, il a bien fallu prévoir des habitations pour loger le corps enseignant.

Donc, afin de loger le personnel enseignant, le gouvernement québécois confia à la Société Montcalm, propriété de l'homme d'affaires Paul Racine de Québec, le soin de construire une résidence de 49 logements qui occupe toute l'extrémité nord-est du Mur. La construction terminée, ces logements furent loués aux enseignants et c'est la Société Montcalm qui fut chargée de l'entretien de toute la résidence.

Mais l'entreprise de Paul Racine ne respecta pas ses obligations. Elle avait engagé un homme de service mais elle l'affectait à d'autres tâches. Il fallait donc attendre un certain temps avant que les bris ne soient réparés et la Société Montcalm se montrait très peu réceptive aux demandes des locataires. Les réclamations des locataires qui ne jouissaient pas des services auxquels ils avaient droit amenèrent la Commission scolaire régionale du Golfe à prendre l'ensemble de la résidence des enseignants sous son entière responsabilité.

Bien qu'il nous ait été impossible de prendre connaissance du contrat signé entre la Commission scolaire et la Société Montcalm, certains renseignements nous ont été fournis par des personnes dignes de foi. Selon une personne qui a lu le contrat, il s'agit d'une entente de dix ans aux termes de laquelle la Société Montcalm se dégage de toute responsabilité quant à l'entretien de la résidence, tout cela devenant la responsabilité de la Commission scolaire. En fait, cette dernière loua la résidence des enseignants au prix de 960 dollars par mois par unité de logement. Cela fait un loyer annuel de 564,480 dollars pour l'ensemble de la résidence.

En retour, la Commission scolaire loue aux enseignants les 49 appartements entre 160 et 195 dollars par mois meublés et chauffés. Annuellement, la Commission scolaire retire de la location de ces appartements la somme de 100,260

dollars. Si nous tenons compte des coûts d'entretien et de chauffage qui grugent plus de 60 p. cent de ce montant, le déficit d'exploitation de cette résidence s'élève à 464,220 dollars par année. Les fonds publics contribuent donc à l'accumulation de profits d'une entreprise capitaliste. La Société Montcalm profite d'une situation de rareté et de monopole pour exploiter au maximum un élément essentiel à la reproduction d'une force de travail.

Voilà une des formes d'aide et d'implication du gouvernement du Québec dans le développement du nord québécois: aide directe à l'entreprise privée afin de rentabiliser au maximum ses activités. Nous hésitons à croire que cette aide ait été préméditée de la part du gouvernement, mais en ce qui concerne la Société Montcalm, nous n'avons aucune hésitation. Le laisser-aller de cette Société face à ses obligations n'indiquait-il pas qu'elle ne voulait, en fait, qu'inciter la Commission scolaire à prendre en main la responsabilité de la résidence des enseignants afin de n'avoir qu'à percevoir le loyer? Evidemment, aucune autorité impliquée dans cette entente ne voudra confirmer cette hypothèse.

De toute façon, ce qu'il importe de retenir ici, c'est qu'en acceptant une telle entente, le gouvernement québécois se trouve à réglementer ce type d'activités. Il lui aurait fallu intervenir dès le début afin d'éviter de tels abus.

Mais, en économie capitaliste, l'Etat n'intervient que pour faciliter la tâche de l'entreprise privée, et c'est exactement ce qui fut fait avec la Société Montcalm.

Nous en sommes maintenant au logement des employés de la ville, des commerçants et de leurs employés ainsi que des employés du CLSC de Fermont.

3.2.2.1.3 Les logements municipaux

Afin d'assurer la gestion et le bon ordre de la ville, il fallait amener à Fermont un personnel bureaucratique et policier. La QCM avait accepté, de façon temporaire, de loger ces personnes, mais elle harcelait le conseil municipal pour qu'il trouve une solution qui lui permettrait de récupérer ses maisons.

C'est alors que naquit (avril 1975), le projet de construction de logements municipaux: 6 bungalows et 12 duplex. Les règlements provinciaux d'habitation causèrent passablement de difficultés à la ville. Tout d'abord, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) refusa trois demandes de subventions au conseil municipal en invoquant un manque de fonds. En second lieu, l'article 51 de la loi qui régit la SHQ stipule que des subventions pour des habitations municipales ne peuvent être accordées qu'à la condition que ces logements soient habités

par des personnes à revenu modique, ce qui n'était évidemment pas le cas à Fermont.

Face à cette situation, le conseil municipal demanda au ministère des Affaires municipales du Québec (MAM) de modifier la charte de la ville afin de lui permettre de former une corporation sans but lucratif qui ferait construire les habitations. Cette décision visait également à contourner la Loi des Cités et Villes qui empêche une ville d'être propriétaire de résidences.

Le 2 juin 1976, la Commission municipale du Québec jugea ce projet antistatuaire. La ville de Fermont continua à exercer des pressions et en avril 1977 le MAM accepta que la ville sanctionne sa charte pour la construction de cinq maisons. Dans sa lettre d'acceptation, le ministère jugea que la situation avait assez duré (126).

A notre avis, trois points importants sont à retenir de cette affaire des logements municipaux. Premièrement, la OCM a refusé de loger les employés municipaux même si l'existence d'une administration municipale et d'un corps policier sont la conséquence directe des opérations de la Compagnie. Deuxièmement, le gouvernement provincial a mis beaucoup de temps à

126. Lettre du ministère des Affaires municipales à la ville de Fermont, 01-04-77

régler le problème. Et pourtant l'Etat provincial avait besoin de tout ce personnel pour faire régner l'ordre et pour réglementer les activités économiques, politiques et sociales de cette UCRFT. Troisièmement, nous constatons que c'est encore une fois les fonds publics qui fournirent l'argent nécessaire à la construction de ces maisons qui coûtèrent 440,000 dollars.

Bien que paradoxale, cette situation s'insère dans les contradictions du MPC. En effet, dans le capitalisme ~~mond-~~poliste d'Etat, celui-ci est appelé à produire tout ce qui n'est pas parfaitement rentable pour l'entreprise privée. Puisque la force de travail dont il est question ici n'est pas directement productive pour la QCM, celle-ci n'avait pas à s'occuper de la reproduction simple de ces employés.

3.2.2.1.4 Les autres habitations à Fermont

La plupart des commerçants et leur personnel (mais non les employés du CLSC) habitent un parc de roulottes qui compte environ 130 unités de logement. Ces roulottes furent vendues par la QCM à la ville qui les loue aux commerçants. D'autre part, le propriétaire de l'hôtel, du bar et de la cafétéria loue des chambres à ses employés qui ne peuvent se loger ailleurs.

Le CLSC, pour sa part, a connu les mêmes problèmes que la ville pour loger ses employés. Après maintes demandes à la QCM et au conseil municipal, les dirigeants du CLSC firent appel au ministère des Affaires sociales. Celui-ci, devant le refus de toutes les instances impliquées dans la mise sur pied d'un CLSC à Fermont, décida de faire construire, à ses frais, 6 maisons pour les employés du CLSC. Les coûts de construction furent aussi élevés que ceux des maisons municipales et ils furent eux aussi assumés par les fonds publics, par l'entremise du ministère des Affaires sociales.

3.2.2.1.5 Synthèse

La première remarque qui ressort de cette analyse de la question du logement à Fermont, et qui l'explique à la fois, c'est la situation de monopole qui prévaut dans cette ville nordique. S'agit-il d'une spécificité nordique ou d'un reflet accentué de la situation du logement dans nos sociétés capitalistes avancées? Nous croyons pouvoir obtenir quelques éléments de réponse en examinant les causes de la situation.

Nous savons que l'existence de Fermont dépend de l'exploitation du Mont Wright. Pour assurer la reproduction simple de la force de travail nécessaire à l'extraction de l'hématite spéculaire, la QCM se devait de fournir des habitations à ces travailleurs. Du même coup, elle reconnaissait implici-

tement sa responsabilité dans la reproduction simple de la force de travail qu'elle achetait. Cependant ce qui lui importait le plus, c'était cette force de travail directement productive, c'est-à-dire les travailleurs du Mont Wright.

Les autres personnes habitant à Fermont (enseignants, commerçants, administrateurs municipaux, etc.), représentaient donc pour la Compagnie de faux frais de production, dans le sens où ils étaient nécessaires, mais pas directement rentables.

C'est pour cette raison que la QCM n'a pas à sa charge la reproduction simple de cette force de travail. Elle prend à sa charge certains faux frais de production comme les installations sportives, mais cela sert bien ses intérêts. Seulement au niveau publicitaire, il est beaucoup plus rentable pour elle d'offrir des services récréatifs à ses travailleurs que des maisons aux employés de la ville.

Quant à l'Etat, après avoir laissé à l'entreprise privée les habitations qui pourraient être rentables (logements des enseignants), il prend en charge celles qui ne peuvent l'être. Rien d'étonnant à ce que la question du logement soit perçue par la population de Fermont comme son plus gros problème. Elle considère que la liberté dans le choix d'un logement est inexistante (127).

127. Etude du CLSC de Fermont, question 14: "Parmi toutes les difficultés mentionnées plus haut et celles que vous avez ajoutées, nommez les cinq plus importantes".

Nous sommes devant une situation de monopole absolu: la QCM fixe les prix, les normes, les conditions et choisit le type de personnes qui habiteront dans ses maisons. Elle rend le travailleur propriétaire, mais lui laisse comme seul "privilege" celui de payer les impôts locaux et comme seul droit celui d'entretenir sa maison. La Société Montcalm a le contrôle sur la reproduction simple d'une force de travail essentielle à l'UCRFT et elle retire de ce contrôle un demi-million de dollars par année. Les gouvernements local et provincial ont à leur charge la reproduction simple d'une force de travail déficitaire mais nécessaire. Rareté, cherté et contrôle du logement semblent être beaucoup plus l'effet d'un monopole organisé que l'effet de la nordicité. Cette dernière sert plutôt de prétexte à la création de monopoles dans les régions isolées.

3.2.2.2 La reproduction élargie

Après le logement il faut fournir à la force de travail des services et des aménagements qui feront de son lieu de résidence un véritable endroit de consommation. En offrant une foule de biens matériels, en les rendant disponibles à la population et en séparant celle-ci de la production de ces biens par la spécialisation du travail, la force de travail devient de plus en plus dépendante pour sa reproduction. Ne pouvant plus se reproduire de façon indépendante, par elle-même, elle

doit laisser aux propriétaires des biens de consommation le soin de structurer, de décider, de fixer les prix ainsi que les quantités de tout ce qui sera produit.

A Fermont, cette reproduction élargie de la force de travail a été vraiment bien organisée, dans le sens où elle respecte les normes et les objectifs de la rationalité capitaliste. Voyons cela de plus près.

3.2.2.2.1 Les équipements collectifs

Dans la réalisation des infrastructures municipales, les entrepreneurs ont dû tenir compte des conditions climatiques de la région. Ainsi, afin de rendre le déblaiement de la neige peu coûteux, (il en tombe entre 150 et 200 pouces par hiver), les rues ont été orientées de façon à ce que le vent les balaie continuellement et toutes les intersections sont en forme de T pour que soit diminués les risques d'accident, car les congères sont très élevées.

Contrairement aux villes situées plus au sud, où nous retrouvons les tuyaux d'aqueduc et d'égouts à six pieds sous terre, ils sont enfouis à 10 pieds, à Fermont pour éviter le gel. De plus, tous les lampadaires possèdent un thermostat et chaque bouche d'incendie est munie d'un dispositif de chauffage. C'est ici, pour la première fois, à notre avis, que nous pouvons véritablement parler de spécificité nordique.

Le coût de toutes ces installations a été porté au compte de la QCM, mais leur entretien est assuré par la ville. Si nous prenons en considération l'ensemble des travaux qui aboutissent à la réalisation de Fermont, et tous les impératifs de la reproduction de la force de travail directement productive, la responsabilité financière de la QCM dans ces travaux trouve sa justification.

3.2.2.2.2 Les espaces verts

En ce qui regarde les espaces verts à l'intérieur de la ville, il n'y a pas beaucoup d'arbres et de pelouses à cause principalement du climat et de l'énorme variété d'insectes. Les autorités ont tout de même tenu compte de la proximité du lac Daviault, situé dans la partie sud-est de la ville. Ce lac offre des facilités récréatives à la population locale.

De plus, le CRD (Conseil régional de développement) de la Côte-Nord a fait élaborer, par son service de la gestion des terres, une étude sur l'aménagement du lac Carheil, situé à moins de douze milles de Fermont. Une route gravellée relie la ville à ce lac où on doit installer des équipements de villégiatures et de récréation: plage, marina, aire de pique-nique. A l'origine de ce projet se retrouve le conseil municipal de Fermont qui, lors d'une réunion, le 1er novembre 1976 décida, pour "les besoins récréatifs de sa population",

d'intercéder auprès des autorités politiques provinciales pour qu'une étude des potentialités récréatives soit effectuée.

Cet emplacement pourra devenir une petite ville verte, car l'étude réalisée sous les auspices du CRD prévoit l'aménagement possible de 402 chalets autour du lac Carheil, ce qui permettra aux résidents de Fermont d'aller faire un tour à la campagne et de renouer avec la nature... si rare au Nouveau-Québec!

Donc, dans un premier temps, les planificateurs engagés par la QCM choisissent un espace possédant certains attraits naturels. Ensuite, le gouvernement local assume les coûts d'aménagement d'un autre secteur qu'il annexera éventuellement à la ville.

3.2.2.2.3 Les services commerciaux

Tous les services commerciaux, sauf un garage qui est situé à l'arrière de l'hôtel Fermont, sont installés dans un mail commercial au centre du Mur écran. Le centre commercial, propriété de la Société Sofinec appartenant à Paul Racine, comprend 26 locaux de différentes grandeurs, dont 14 étaient loués en mars 1978 au prix de 16 dollars le pied carré. A titre d'exemple, le CLSC paie 7,000 dollars par mois pour un local qui ne possède pas de sortie d'urgence. La Société Sofinec re-

fusant d'en installer une, les accidentés doivent supporter les regards indiscrets des usagers de l'établissement car il n'y a qu'une seule sortie.

Plusieurs genres de commerces sont implantés dans ce mail commercial: épicerie, dépanneur, quincaillerie, bureau de poste, boutiques, Société des alcools (qui fait des affaires d'or), la Banque Nationale du Canada (la seule banque, qui a donc le monopole des opérations bancaires des organismes et de toute la population locale). A travers cette panoplie d'établissements, il y a un propriétaire qui manifeste sa présence d'une façon peu commune. Il s'agit de l'homme d'affaires bien connu de Québec, Paul Racine (128).

En fait, Paul Racine exerce un contrôle absolu sur les emplacements commerciaux et en partie sur les commerces mêmes. Ce monopole est une illustration parfaite d'exploitation où seul le profit compte.

En plus d'être propriétaire des Sociétés Montcalm et Sofinec, M. Racine exploite la Société Hôtelière du Québec ainsi qu'une épicerie. La Société Hôtelière du Québec gère un hôtel, le seul, de 66 chambres qui se louent entre 46 et

128. M. Racine est l'ex-propriétaire du centre commercial Place Laurier à Ste-Foy et des Nordiques de Québec de la ligue nationale de Hockey. Il serait également propriétaire de la ferme expérimentale de St-Nicholas, actionnaire dans quelques entreprises de coupe de bois et co-propriétaire d'une entreprise de construction de maisons.

66 dollars par jour, sans téléviseur. Selon le directeur de cette société, M. Giguère, le taux d'occupation se situe à 65 p. cent en semaine (1 p. cent les fins de semaine). Ce pourcentage exclut les 6 chambres louées sur une base permanente à la OCM pour ses invités, et qui rapportent 7,303 dollars par mois.

La Société est également propriétaire d'une cafétéria qui rapporte, aux dires du gérant, 1,400 dollars par jour. Cette cafétéria constitua longtemps le seul restaurant de Fermont et la place très centrale qu'elle occupe dans le mail, la favorise encore beaucoup (129).

Cette Société est aussi propriétaire d'un bar-salon, d'une brasserie et d'une discothèque. A ces trois endroits, il se vendrait une moyenne de 1,500 caisses de bières par semaine. La brasserie offre le dîner et le souper à la population locale. La discothèque fut ouverte à la suite de l'intérêt manifestée par certains hommes d'affaires de la place. En effet, ces personnes avaient besoin d'un local pour exploiter une salle de bal, et le meilleur endroit se trouvait dans le mail commercial, propriété de M. Racine. Ce dernier hésita à leur louer un emplacement, jusqu'au jour où il décida d'exploiter lui-même une discothèque.

129. Il serait bon de noter également que le prix d'un repas complet est assez élevé. En mars 1978, pour une soupe, un sandwich au poulet chaud et un café, il en coûtait 6.60 dollars.

Pour couronner le tout, Paul Racine est propriétaire de la seule épicerie de Fermont. Il peut donc fixer les prix selon son gré et offrir la qualité de produits qu'il veut. On fait des comparaisons périodiques du coût du panier de provisions avec ce qu'il coûte à Wabush et Labrador City. En février 1978, il coûtait 10,6 p. cent de plus à Fermont qu'à Wabush, où il coûte déjà 20 p. cent de plus qu'à Montréal. Durant la grève des métallos, le syndicat avait organisé plusieurs comités, dont celui des approvisionnements. Ce comité vendait une livre de boeuf de même qualité à un prix 40 p. cent inférieur à celui du marché de M. Racine (130). L'insalubrité des lieux et la mauvaise qualité des produits offerts ont amené à plusieurs reprises des inspecteurs du ministère des Consommateurs coopératives et institutions financières à venir vérifier la propreté de l'épicerie. Le ministre Lise Rayette a dû intervenir personnellement auprès de M. Racine au début de juin 1978 pour que la situation soit corrigée de façon plus définitive (131).

La population de Fermont, très consciente de l'exploitation dont elle était victime, a tenté à plusieurs reprises de remédier à la situation. Sa première réaction fut d'aller faire son marché à Labrador City ou à Wabush. Au-delà de 50

130. Syndicat des Métallos de Fermont, Journal le Clairon de fer, Fermont, avril 1978

131. Cela nous a été confirmé par une travailleuse sociale du CLSC de Fermont

p. cent des ménages agissent encore ainsi. Le directeur de la Police de Fermont, M. Léo Gagnon, nous a affirmé que le centre commercial de Labrador City ressemblait, tant il avait été bien conçu, selon lui, à n'importe quel centre commercial de la région montréalaise (132).

La seconde initiative de la population consista à inviter d'autres détaillants en alimentation à venir s'établir à Fermont. Après maintes demandes de la population, le conseil municipal entreprit des démarches auprès de quelques firmes bien connues, Steinberg, Dominion, afin de les attirer à Fermont. Même si on leur expliqua le bon état du marché et le peu de concurrence qu'elles auraient, ces entreprises ne répondirent même pas à la ville. Nous avons demandé à M. Ménard, maire de Fermont, pourquoi ces compagnies n'avaient donné aucun signe de vie: "M. Racine aurait le bras long", de répliquer le maire (133).

Certains hommes d'affaires de l'endroit ont tenté depuis juin 1978, d'ouvrir un mini-centre commercial à l'arrière du Mur, où nous retrouverions, entre autres, une caisse populaire et un poste d'essence. Le ministère des Richesses naturelles hésita plus de six mois avant de concéder les terrains re-

132. Entrevue avec M. Léo Gagnon, le 15-03-78

133. Entrevue avec M. Jean-Claude Ménard, le 16-03-78

quis, sous prétexte que le prix de ces terrains n'avait pas encore été fixé. Pourtant, une entreprise était installée dans ce secteur. Selon un des principaux protagonistes du projet, certains "intérêts" se seraient mêlés de l'affaire. Ce centre est encore à l'état de projet.

Une quatrième initiative, menée par le Club social de Fer-
mont, dont le bureau de direction est formé de cadres de la QCM, fut entreprise pendant l'année 1975. Ce Club social, constitué en 1971, devait s'occuper des loisirs des travailleurs de la QCM. Les fonds du Club provenaient de la Compagnie. Après l'incorporation de la ville, le Club social devenait responsable de la salle de billards, de la piscine et de la salle de quilles. En plus de gérer ces endroits, le Club subventionne les organismes sociaux de la ville. Ces subventions ont atteint 100,000 dollars en 1977.

En 1976, devant les difficultés et les contraintes touchant les approvisionnements en victuailles des résidents locaux, le Club social décida d'ouvrir un restaurant pour concurrencer la cafétéria et la brasserie de M. Racine, et un dépanneur pour rivaliser avec le marché de l'homme d'affaires de Québec. Moins bien situé à l'intérieur du Mur que les établissements de M. Racine, le restaurant se tire tout de même bien d'affaire.

Quant au dépanneur du Club social, il a fallu déboursier 52,000 dollars pour aménager un local loué de la Société Sofinac au prix de 40,000 dollars par année. En plus du loyer, Racine extorque 7 p. cent des ventes brutes du dépanneur. En 1977, il amassa de cette façon 13,000 dollars. En fait, cette épicerie est beaucoup plus un dépanneur en bière qu'un véritable marchand. Un regard sur les ventes le démontre clairement: En 1976, les ventes de bière se chiffraient par 138,595 dollars alors que celles de l'épicerie atteignaient 8,823.56 dollars; en 1977, la marge s'accroît considérablement: 445,490 dollars de bière et 74,269 dollars d'épicerie (134).

Voilà pour les services commerciaux. Paul Racine a pratiquement le contrôle absolu de la situation. Par cette mainmise, le contrôle des prix est rendu facile et le coût de la vie est de 10 p. cent plus élevé à Fermont qu'à Wabush ou Labrador City. Malgré plusieurs efforts entrepris par la population pour corriger la situation, elle demeure inchangée et les résidents ne limitent pas pour autant leur consommation.

En effet, une des principales activités sociales à Fermont, c'est la consommation de biens matériels. Nous prendrons l'exemple de l'aménagement intérieur des maisons. Selon les travailleuses sociales du CLSC, dans les premiers temps de la

134. Le Club social de Fermont, Etats financiers 1976-1977

ville, en 1975-76, le fait de posséder chez soi un bar où l'on retrouverait une assez grande variété de boissons alcooliques donnait un certain prestige. Ce fut ensuite la mode des sous-sols de maisons: lequel serait le plus accueillant. On n'invitait pas les amis chez soi, on les invitait à venir voir son sous-sol nouvellement aménagé.

3.2.2.2.4 Les services communautaires

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans le choix de l'emplacement de Fermont, les planificateurs ont tenu compte de la proximité de Labrador City. Cette ville possède un hôpital qui peut accueillir relativement facilement les urgences provenant de Fermont. Cependant, le personnel de cet hôpital est uniquement anglophone et cela indispose bon nombre d'usagers francophones de Fermont. De plus, afin d'assurer son autonomie, la ville de Fermont décida de mettre sur pied, parallèlement au service de sécurité de la QCM, un service ambulancier pour le transport des malades à Labrador City. Toutefois, ce double service ne satisfait pas tout le monde. En effet, à cause du coût de location fixé par la ville pour ce service, le CLSC songe à se pourvoir de son propre système de transport.

Le gouvernement provincial n'a donc pas cru bon d'ériger un hôpital à Fermont. Le ministère des Affaires sociales dé-

cida plutôt d'instaurer un Centre local de services communautaires (CLSC). Selon l'étude effectuée par cet organisme, il remplit beaucoup plus le rôle de dépanneur médical que celui d'organisme social. En effet, les services les plus connus et les plus utilisés sont les services de santé: médecins, pharmacie, urgence. Les services de planning et d'auxiliaires familiales sont par contre pratiquement inconnus et encore moins l'organisation communautaire (135).

Ce qu'il importe donc de retenir ici, c'est le fait que ce soit l'Etat qui, par l'entremise de l'un de ses appareils, prend en charge des services essentiels à la reproduction de la force de travail. Ces services, non rentables pour l'entreprise privée, ne donnent pas autant de prestige que la prise en charge d'installations sportives. Nous y reviendrons plus loin.

Nous terminerons cette section en nous arrêtant aux moyens d'information mis à la disposition de la population. En ce qui touche la radio-diffusion on capte à Fermont deux postes anglophones du Labrador terre-neuvien. Depuis 1975, certains groupes et associations dépensent une partie de leur énergie à rédiger des rapports et des mémoires en vue de faire implanter un poste de radio de langue française à Fermont. Au début de 1978, le Club social de Fermont prit le dossier sous son entière responsabilité et intercêda auprès du gouvernement du Québec

et du CRTC (Conseil de la Radio-Télévision Canadienne). Après plus de trois années, rien de concret ne s'est encore produit.

En ce qui regarde la télévision, la station régionale de Radio-Canada de Matane dessert le secteur. Cependant, peu de nouvelles locales sont diffusées et on n'y présente aucune émission provenant de Fermont. Certaines démarches furent entreprises auprès de Télémétropole, mais elles ne menèrent à rien. D'autre part, on capte le réseau anglais de Radio-Canada en provenance de Terre-Neuve.

Quant à la presse écrite, Fermont ne possède pas de journal local. Le quotidien anglophone de Labrador City consacrait une page par semaine en français aux nouvelles de Fermont mais ce service fut interrompu il y a deux ans. Les causes en sont inconnues. Les citoyens de Fermont reçoivent tout de même les grands quotidiens montréalais, Le Devoir et La Presse en quantité très limitée, et Le Journal de Montréal et Montréal-Matin (avant que sa publication ne soit interrompue) en abondance.

Au niveau de la reproduction élargie, la situation est donc la suivante. L'organisation des équipements collectifs répond bien aux exigences typiquement nordiques de Fermont. Il y a des espaces verts accessibles et la ville prévoit l'aménagement d'une petite ville verte au lac Carhiel. Cet amé-

nagement paraît toutefois paradoxal, car verdure, lacs et rivières sont aux portes de la ville. Voudrait-on donner l'illusion idéologique d'une évasion possible dans ce milieu passablement isolé? Quant aux services commerciaux, il apparaît clairement que Fermont est aux prises avec un monopole d'exploitation contrôlé sévèrement par Paul Racine, ce qui, toutefois, n'empêche pas la population locale de consommer sans retenue. Enfin, en ce qui regarde les services communautaires, c'est le CLSC qui assure un dépannage avant tout médical.

3.2.2.3 La reproduction sociale

Comme nous l'avons déjà mentionné au point 1.3.2, l'étude de la reproduction sociale de la force de travail vise à faire ressortir les outils idéologiques dont se sert la classe dominante à l'intérieur du milieu urbain pour reproduire cette force de travail. Il ne s'agit non pas ici d'analyser la valeur symbolique d'un milieu spatial, ce sur quoi nous reviendrons, mais bien de faire ressortir les organes idéologiques dont se servent les classes dominantes pour reproduire la Société. Un des principaux est l'appareil scolaire, appareil idéologique d'Etat, ainsi que tous les organismes sociaux qui, par leurs activités, contribuent au maintien du système actuel. Voyons cela de plus près.

3.2.2.3.1 Les appareils scolaires

Dans cette courte section, nous tenterons d'expliquer comment se structure le système éducationnel à Fermont. Nous ne ferons donc pas une étude exhaustive du contenu et de la forme d'enseignement qui y est offert.

Le Centre éducatif de Fermont, construit aux frais du gouvernement provincial et qui coûta 8,5 millions de dollars, dont 500,000 en équipements, occupe toute l'extrémité sud du Mur-écran. Puisqu'il est situé à l'intérieur du Mur, à proximité du Centre communautaire, et que les distances à parcourir sont relativement courtes, ce Centre ne possède qu'un gymnase et un auditorium qui servent à toute la population en dehors des heures de classe. En plus des salles de cours, nous y retrouvons également des laboratoires.

Entre 35 et 40 professeurs enseignent à près de 750 élèves sous la responsabilité de quatre commissions scolaires: deux primaires, l'une française l'autre anglaise; deux secondaires, l'une française l'autre anglaise. La clientèle anglophone représente 10 p. cent des élèves alors que la population de Fermont n'est anglophone qu'à 2 p. cent (136). Quant au

136. Nadeau, Michel, "Fermont, la première ville de la nordicité québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXVIII, no 202, 30 août 1976, page 2

corps professoral, une étude du CRD de la Côte-Nord (137) a démontré que son taux de roulement se situait autour de 20 p. cent par année.

Le cours primaire se donne en entier dans les deux langues. Cependant, le cours secondaire se termine à la onzième année. Ceux qui désirent poursuivre leurs études doivent aller à Sept-Iles, où le gouvernement provincial paie les frais d'hébergement.

D'autre part, les deux commissions scolaires secondaires mettent conjointement à la disposition des élèves des ateliers de couture, d'art culinaire, de musique, d'initiation à la technologie etc... En fait, rien de particulier ne différencie l'enseignement donné à Fermont de celui qu'on donne ailleurs au Québec. Dans ce Centre éducatif construit à l'image froide et peu accueillante des polyvalentes du sud, les élèves reçoivent un enseignement probablement plus individualisé qu'ailleurs mais les valeurs et messages retransmis sont les mêmes que dans l'ensemble du Québec.

3.2.2.3.2 Les installations sportives

Les installations récréatives furent érigées dans le

137. CRD Côte-Nord, Rapport présenté au Secrétariat de la conférence des Nations unies sur les établissements humains, Haute-riève, oct. 1975, p. 14. Ce pourcentage couvre l'ensemble de la région de la Côte-Nord. Il semblerait que ce taux soit encore plus élevé à Fermont.

centre-ouest du Mur-écran. C'est la QCM qui est l'entière responsable du coût et de l'entretien de ces établissements. Parmi les équipements disponibles, nous retrouvons une patinoire intérieure, une piscine semi-olympique, une salle de quilles et une salle de billard. C'est le Club social de Fermont qui est chargé de la gérance de ces installations. En fait, le Club social, dont le bureau de direction est composé d'une partie de la haute bourgeoisie locale à l'emploi de la QCM, organise, supervise, et du même coup contrôle, les temps libres de la force de travail locale.

Toutes ces infrastructures constituent des faux frais de production mais, afin d'atténuer le plus possible le taux de roulement du personnel, pour occuper sa force de travail pendant ses moments libres et pour se donner une bonne image, la QCM se devait d'installer ces équipements. En fait, pour la QCM, la rentabilité de ces investissements se mesure beaucoup plus au niveau idéologique qu'économique, car ces installations servent avant tout à l'intégration des travailleurs.

3.2.2.3.3 Les organismes sociaux

Pour une ville dont la population est inférieure à 5,000 habitants, Fermont compte un nombre impressionnant d'organismes sociaux (138). En soustrayant les 16 corps administratifs

138. Répertoire des organismes sociaux de Fermont, CLSC de Fermont, 1977

publics, para-gouvernementaux et syndicaux, on dénombre 41 organismes qui regroupent au delà de 1,870 personnes. De l'avis du directeur du service de la police locale: "les gens se doivent de participer. Sinon, ils quittent la ville à l'intérieur de six mois. On va même chercher les personnes chez elles pour les faire sortir" (139).

Dans une ville minière, le syndicat joue un rôle très important. Selon le président du Syndicat des métallos de Fermont: "Dans une ville minière, tu as deux "gangs": la Compagnie et le syndicat. S'il n'y a pas de syndicat, c'est l'Etat policier" (140). En fait, le syndicat sert de groupe de pression et, pour les dirigeants économiques et politiques, il constitue un bon indice de l'opinion de la population. Le syndicat aide souvent la population à prendre conscience de certains problèmes; il devient alors l'instigateur de mouvements de revendications. Ce fut le cas lors de l'affaire des propriétaires, sur laquelle nous reviendrons.

Parmi les organismes de Fermont, les organisations sportives sont les plus populaires: 1,269 membres répartis dans 23 organismes, dont la plupart sont à caractère compétitif. Nous comprenons facilement pourquoi la QCM attache tant d'im-

139. Entrevue avec M. Léo Gagnon, le 15-03-78

140. Entrevue avec M. Herby Bérubé, président du Syndicat des métallos de Fermont, le 15-03-78

portance aux installations sportives. Pendant que la force de travail s'amuse, elle ne pense pas à l'exploitation qu'elle subit quotidiennement. Au contraire, consciemment ou non, elle fait passer ses frustrations en se défoulant sur une patinoire. Pendant ce temps, les activités lucratives de la QCM ne sont pas remises en question. En fait, le sport et la consommation semblent être les deux passe-temps favoris de la population de Fermont.

Le troisième type d'organisme comptant un bon nombre de membres (539) rassemble les organisations à caractère plus social et culturel: Club Lion, AFEAS, scouts, etc. Ces regroupements permettent aux gens de se divertir, mais ils ne servent en fait qu'à donner bonne conscience à leurs membres, en tentant par leurs actions de pallier les incohérences et les injustices du système social en place.

Quant au dernier type de regroupement, les associations religieuses, il compte 63 membres rassemblés dans trois organismes. Ces organisations ne sont pas tellement actives dans la ville car leurs activités sont cantonnées strictement dans le secteur religieux.

Nous venons de décrire le processus de la reproduction sociale de la force de travail de Fermont. Pendant que le système éducationnel se calque sur celui du Québec, le pul-

lulement des organisations sociales, surtout sportives, permet à la population de mieux supporter l'ennui et l'isolement. D'ailleurs il nous a semblé, à discuter et à observer, que la population éprouvait un grand besoin de se sentir encadrée afin de pouvoir s'identifier à autre chose que le travail quotidien. Malheureusement, les activités de ces organisations ne visent qu'à atténuer les malaises sociaux plutôt qu'à changer la vie du milieu. Les dirigeants politiques, en légitimant et en réglementant ces activités et les dirigeants économiques, en fournissant le matériel et dans bien des cas l'argent nécessaire contribuent au maintien de l'ordre en place.

3.2.2.4 Conclusion

De cette analyse de la structuration de la consommation collective à Fermont, nous retenons 4 caractéristiques fondamentales: monopole organisé, rareté planifiée, exploitation contrôlée et force de travail complètement asservie aux fins des propriétaires des moyens de production.

En effet, que ce soit au niveau de la reproduction simple, élargie ou sociale, l'organisation de la consommation collective, qui vise à assurer la reproduction de la force de travail sur un espace déterminé, a été pensée et structurée dans un seul but: permettre à la direction de la OCM de

compter sur une force de travail suffisamment en santé, développée, conditionnée et aliénée pour offrir le meilleur rendement possible au Mont Wright. Les moyens employés pour atteindre cette fin sont dignes des plus astucieuses manoeuvres capitalistes d'enrichissement privé.

Dans le développement de cette infrastructure, pendant que l'entreprise privée prenait à sa charge les secteurs les plus rentables économiquement ou idéologiquement, selon sa situation précise dans le processus, les différents appareils d'Etat, municipaux et provinciaux, développaient les secteurs les moins rémunérateurs mais tout aussi essentiels à la reproduction de la force de travail. Les nombreux exemples et explications que nous avons fournis le confirment.

3.2.3 La relation entre l'échange et l'espace à Fermont

Afin d'expliquer l'organisation de la circulation, nous savons qu'il faut partir du contenu de cette circulation à l'intérieur d'une structure urbaine. Autrement dit, il faut connaître les transferts possibles à l'intérieur d'une unité urbaine. Nous devons donc ici, à partir des types de transferts que Castells propose dans sa grille, expliquer la structuration de la circulation à Fermont.

3.2.3.1 L'échange production-production

Ces échanges concernent les produits qui circulent entre les entreprises. En ce qui regarde l'usine du Mont Wright, afin d'acheminer le fer qui y est extrait à bon port, la QCM a dû faire construire un tronçon de chemin de fer de 80 milles pour relier le Mont Wright au lac Jeannine. De cette façon, la compagnie de chemin de fer, appartenant à QCM, peut remplir ses wagons de poudre de fer et les amener à Port-Cartier.

A ce dernier endroit, vu la haute capacité de production de l'usine du Mont Wright, la Port Cartier Elevator Company, filiale de la QCM, a dû faire exécuter des travaux d'agrandissement à son port pour lui permettre de recevoir les énormes cargos qui acheminent le fer à l'étranger.

Le chemin de fer de la QCM sert également aux commerçants locaux, qui importent la plus grande partie de leurs marchandises par voie ferrée.

C'est donc sous l'entière responsabilité de la QCM que se font les échanges entre production et production. Bien que le gouvernement n'ait pas subventionné de façon directe la construction du tronçon de 80 milles, certains allègements fiscaux permettent à la compagnie d'en soustraire de façon graduelle une partie des coûts d'installation. Si nous prenons l'exemple

de l'allocation pour dépréciation, dans la Loi (loi 35) des droits sur les mines (aliéna un de l'article 8), il est mentionné que:

L'allocation pour dépréciation est, pour chaque exercice financier, d'au plus 15 % du coût, à la fin de l'exercice, des chemins, des bâtiments et du matériel d'exploitation servant à l'exploitation minière, jusqu'à ce que le coût ait été alloué en entier à titre de dépréciation.
(souligné par nous)

Ce sont des mesures bien dissimulées, mais elles permettent aux entreprises minières d'implanter à peu de frais leur infrastructure de transport. En effet, en déduisant 15 p. cent par année du coût de ces installations sur son revenu imposable, la QCM finira par récupérer une bonne partie des sommes qu'elle y aura investies.

3.2.3.2 L'échange consommation-production

En ce qui regarde les transferts entre le lieu de résidence et le lieu de travail, la circulation aux heures de pointe n'est pas alarmante. Les travailleurs de la QCM, qui représentent 90 p. cent de la main-d'oeuvre, ont à parcourir une distance relativement longue, mais leur transport est bien organisé.

En effet, pour se rendre au Mont Wright, à 13 milles de Fermont, la majorité des travailleurs emprunte l'autobus

que la Compagnie met à leur disposition. Ils ont avantage à utiliser ce mode de transport car, si l'autobus tombe en panne, ils ne sont pas pénalisés alors que si cela arrive à leur automobile, ils le sont.

Quant aux employés des commerces, de la mairie et du CLSC, ils peuvent facilement se rendre au travail à pied, puisque les distances sont assez courtes.

Les professeurs, pour leur part, ont la possibilité, de ne pas sortir du Mur de la journée, même les jours de travail. En effet, l'emplacement de la résidence des enseignants et du Centre Educatif, tous deux situés à l'intérieur du "Windscreen" permet au corps professoral de ne pas avoir à subir les rigueurs de l'hiver.

3.2.3.3 L'échange consommation-consommation et consommation-échange

A Fermont, on a très bien organisé les transferts entre les lieux de résidence et les endroits où sont installés les équipements collectifs, de façon à offrir, et le plus facilement possible, à la force de travail, tous les services dont elle a besoin pour se reproduire.

La forte densité de la population à l'acre, 26 habitants comparativement à 11 pour les autres villes nordiques, cons-

titue un grand avantage. Les distances sont ainsi réduites et la population a une plus grande mobilité. Etant près de tout, son envie de consommer ne risque pas ces refroidissements.

Et que dire des célibataires, des enseignants et de tous ceux qui habitent les 257 appartements situés à l'intérieur du Mur-écran. Tout, mais vraiment tout, est à leur portée. Hôtel, épicerie, restaurants, cinéma, centre de loisirs, bureau de poste, et même le travail pour les professeurs. Certains vont jusqu'à se réjouir du fait qu'ils passent des jours sans mettre le bout du nez dehors. Ils deviennent de "vrais petits bonhommes verts", comme se plaisent à les appeler certains de leurs concitoyens.

Bien que le Mur serve de coupe-vent, il laisse des failles immenses par lesquelles la rage de la consommation et du loisir s'engouffrent par bourrasques.

Les citoyens de Fermont se rendent en voiture à Labrador City où d'autres services sont offerts aux consommateurs. Il n'existe pas de transport en commun pour faire la navette entre les deux villes, reliées par une route de 17 milles. La route fut construite aux frais de la QCM, mais son entretien est assuré conjointement par les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve. Plusieurs personnes qui ne possèdent

pas de voiture se voient coupées de ce service. Il y a toujours la possibilité d'utiliser le taxi, mais comme la course revient à 20 dollars, ce moyen n'est pas le plus économique. Ceux qui se rendent à Labrador City pour faire leurs emplettes le font surtout à cause des pauvres services que leur offre le monopole de Paul Racine. Bien sûr, il y a aussi ceux qui s'y rendent pour recevoir les services de santé offerts par l'hôpital de l'endroit.

Enfin, pour sortir de la région, qui ne compte qu'une cinquantaine de milles de routes carrossables coupées du reste de la province, il y a un service de transport aérien qui relie Wabush à Sept-Iles. D'autre part, plusieurs démarches furent entreprises auprès des autorités politiques provinciales afin de faire construire une route d'une longueur de 100 milles, route qui reliait la région à la route menant à la Manicouagan. Monsieur René Lévesque, premier ministre du Québec, anéantissait presque les espoirs de la population de Fermont, lors de sa première sortie officielle après les élections du 15 novembre 1976, en affirmant que ce projet ne serait pas une priorité du gouvernement durant le mandat qui débutait à ce moment (141).

141. Vennat, Pierre, "Le capital humain plus important que la relance économique" dans La Presse, Montréal, 92ième année, no 295, 10 décembre 1976, pages A-1 et A-6

3.2.3.4 Conclusion

La nordicité dans le système des échanges à Fermont, si nous faisons exception de l'absence de routes reliant Fermont au reste du Québec, nous apparaît bien peu évidente. Bien que le Mur serve effectivement à réduire la vélocité des vents et que la forte densité d'habitants à l'acre permette de réduire le coût d'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, nous croyons que la rationalité du système économique actuel, rapidité des échanges et forte consommation, transparaît davantage dans la structuration des différents types d'échanges.

3.2.4 La relation entre la gestion et l'espace à Fermont

Nous savons que les activités de l'appareil d'Etat visent avant tout à atténuer les contradictions du MPC et à donner force de loi à l'ensemble des pratiques économiques et sociales de ce dernier. Pour comprendre la spécificité urbaine de ces activités, il faut analyser la façon dont les appareils étatiques institutionnalisent, à l'intérieur de la structure urbaine, toutes les activités du MPC.

En ce qui regarde Fermont, nous devons voir comment le processus spatial de reproduction de la force de travail fut institutionnalisé. Pour ce faire, nous analyserons, dans un

premier temps, les structures décisionnelles qui servirent à régler la construction de Fermont. Ensuite, nous essaierons d'analyser dans quelle mesure la législation municipale fermontoise sert au maintien des activités du système économique en place. En guise de conclusion, nous regarderons comment les différents appareils ont assuré de façon interdépendantes les quatre rôles de l'Etat (domination, régulation, intégration, répression).

3.2.4.1 Les structures décisionnelles

Nous avons vu plus haut que c'est à la suite de la décision de la QCM, le 4 septembre 1970, d'exploiter le fer du Mont Wright, que fut lancé le projet de la création de Fermont. Quelques semaines plus tard, le 30 septembre, un arrêté en Conseil (no 3686) de la Chambre du Conseil exécutif de la province de Québec, léguaît au ministère des Richesses naturelles un bloc de terres devant servir à bâtir la ville. De 1971 à 1975, c'est ce ministère qui représentera le gouvernement québécois (142). Le 28 février 1973, à la suite d'une entente intervenue entre le ministère des Richesses naturelles (MRN) et la QCM, le gouvernement cédait les terres requises à la Compagnie pour la construction de la ville.

142. Notons dès le départ qu'en ce qui regarde Fermont, le gouvernement fédéral n'est intervenu d'aucune façon.

Par cette entente, corroborée par le Conseil exécutif (143), la QCM s'engageait à construire tous les services municipaux à ses propres frais et à les transférer à la municipalité. La Compagnie devait payer également tous les coûts d'arpentage, de subdivision et de cadastration des lots construits et vendus par elle. De 1971 à 1974, le rôle du MRN se résuma à celui de donneur de terres pour, "faciliter la réalisation des projets de la Compagnie, pour être conforme à l'intérêt général et parce que, par ce projet, la Compagnie créerait 600 emplois" (144).

Au début de l'année 1974, jugeant que les travaux avançaient assez rapidement, la QCM entreprit des démarches pour faire incorporer la ville, en vertu de la loi sur les villages miniers (Loi 194). Donnant suite à cette demande, le ministère des Richesses naturelles informa le ministère des Affaires municipales qui fit entreprendre des études d'aménagement et d'urbanisme afin:

de s'assurer que celle-ci (Fermont), sera aménagée de façon cohérente et ordonnée afin que la rentabilité des infrastructures et des équipements soit la meilleure, que les structures d'administration soient le plus efficace et qu'au moment d'assumer son autonomie, cette municipalité soit capable d'être auto-suffisante. (145)

143. Arrêté en Conseil no 643-73

144. Arrêté en Conseil no 3625, troisième, quatrième et cinquième "attendus"

145. Ministère des Affaires municipales, Mémoire de la Direction générale de l'urbanisme du ministère des Affaires municipales concernant l'érection de Fermont, Québec, 18 juin 1974

Pour réaliser ce travail, il faudra que la ville se dote, comme l'indique le mémoire, d'un règlement de zonage, d'un plan de structures et d'équipements. La construction de la ville était pratiquement terminée en 1974. Tous ces plans n'ont servi qu'à institutionnaliser l'aménagement de l'UCRFT selon ce qui avait été décidé par la QCM et ses planificateurs. Le gouvernement provincial intervint bien trop tard pour pouvoir exercer quelque influence quant aux concepts d'aménagement de la ville.

Pour élaborer ces plans, la loi 194 prévoit la constitution d'un conseil municipal formé d'un maire et de quatre conseillers nommés pour cinq ans (art. 6). La nomination de ce conseil se fait par le lieutenant-gouverneur en Conseil selon les recommandations de la Compagnie qui est à l'origine de la création du centre minier.

La QCM soumit le 22 avril 1974 au lieutenant-gouverneur les noms de personnes qui, selon elle, étaient aptes à assumer les rôles dévolus à un conseil municipal. Ces personnes occupaient toutes des postes importants pour la QCM: surintendant général de la production, responsable des relations publiques, directeur des opérations de forage, etc...

Cependant, le 9 du même mois, le président du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie, dans

une lettre adressée au ministre des Affaires municipales, l'informait que le syndicat voulait participer au choix des membres du premier conseil municipal. La QCM dut donc réviser son choix et entreprendre des pourparlers avec le Syndicat des métallos.

M. Hervy Bérubé, coordonnateur régional des métallos, qui participa à ces discussions, nous déclara:

On n'est allé voir la QCM et on leur a dit: "De toute façon c'est vous autres qui allez avoir le contrôle du conseil municipal alors, donnez-nous en deux". Comme ça, il nous en reste seulement un à convaincre (146).

Les métallos proposèrent alors deux membres de leur syndicat pour siéger au conseil municipal. La QCM accepta ce choix sans trop de réticences car, d'une part, elle voulait conserver de bonnes relations avec le Syndicat, dont la convention tirait à sa fin et, d'autre part, elle demeurerait majoritaire au conseil municipal.

Au début de juin 1974, le ministre des Richesses naturelles, heureux de l'entente intervenue entre les métallos et la QCM, déclarait dans une lettre adressée au Syndicat:

Votre lettre du 16 mai nous a permis de constater l'excellente collaboration qui existe entre le bureau régional des Métallurgistes unis

- d'Amérique et la Société QCM. Nous espérons que cela pourra servir d'exemple à d'autres villes du même genre. (147)

Ainsi, grâce à cette concertation, la ville pouvait compter sur un "personnel qualifié" qui, par ses activités, corroborerait les actions entreprises par la QCM à l'intérieur de normes fixées par la Loi des cités et villes. Par l'arrêté en Conseil no 3280-74, le gouvernement québécois émettait officiellement les Lettres Patentes de la Municipalité de Fermont, qui obtenait par là son incorporation (9 octobre 1974).

Mais aussitôt après l'incorporation de la ville, les tracasseries bureaucratiques commencèrent. En effet, bien que la loi des villes minières (SRQ. 1964, chapitre 194) stipule que le lieutenant-gouverneur nomme les personnes qu'il juge compétentes, aucun des cinq membres du nouveau conseil municipal ne jouissait d'une expérience dans les affaires municipales. C'est pourquoi à peine un mois après l'incorporation de la ville, la QCM faisait part au ministère des Affaires municipales que le premier conseil "n'avait pas toute l'expérience ainsi que les connaissances légales et administratives pour mettre en marche les procédures municipales" (148). Dans sa réponse, le ministère avisait la Compagnie

147. Lettre du ministère des Richesses naturelles au Bureau national des métallurgistes unis d'Amérique, le 2 juin 1974

148. Lettre de la QCM au ministère des Affaires municipales, le 7 novembre 1974

qu'un fonctionnaire du Service de l'analyse financière se rendrait à Fermont pour corriger la situation. Ce fonctionnaire alla expliquer aux autorités municipales de Fermont comment bien gérer la ville.

Cette situation, bien que paradoxale, semble confirmer le fait que, selon la grille d'analyse de Castells, les règles de fonctionnement d'une UCRFT sont dictées d'en haut, c'est-à-dire des paliers supérieurs de gouvernement. Cela contribue à accentuer la dépendance d'une telle unité administrative. Ces règles d'administration générale, contenues dans la Loi des cités et villes de la province, permettent au gouvernement d'exercer une grande domination, car les résidents locaux, faute de connaître ces rouages administratifs, doivent en laisser le contrôle à des agents extérieurs. Avant de passer à l'analyse du rôle du conseil municipal de Fermont, examinons la manière dont il le remplit.

Le conseil municipal de Fermont tient des séances obligatoires une fois par mois et des séances spéciales pour discuter de problèmes particuliers et urgents. En fait, ces réunions ressemblent beaucoup plus à une pièce de théâtre qu'à une véritable assemblée publique. Les membres du Conseil se réunissent avec certains fonctionnaires municipaux, une demi-heure avant la séance publique, afin de mettre au point les décisions qui seront votées plus tard. Aussitôt

l'assemblée ouverte, le maire fait lecture des suggestions, demande un proposeur, un second, la mise aux voix et le tour est joué. La réunion terminée, le conseil permet aux membres de l'auditoire d'exposer leurs griefs. Cependant, cette partie de la réunion n'apparaît pas au Livre des minutes de la Ville. Donc, selon les documents municipaux, tout semble aller comme dans le meilleur des mondes... ou la meilleure municipalité du monde.

Quand le conseil municipal de Fermont fut conditionné aux impératifs bureaucratiques de la gérance de cette UCRFT, il lui fallut donner force de loi aux actions qui avaient été entreprises avant l'incorporation de la ville. Il assurait ainsi la continuité du processus de consommation, visant à la reproduction de la force de travail tel qu'il avait été conçu par la QCM et ses divers agents et acolytes. Pour ce faire, le Conseil municipal s'est doté d'instruments comme le budget et le règlement de zonage. C'est par l'analyse de ces instruments que nous tenterons de démontrer notre proposition.

3.2.4.2. Le budget de la ville de Fermont

Nous choisissons le budget de la ville comme outil d'analyse des activités du conseil municipal de Fermont parce qu'il nous apparaît comme un excellent moyen de vérifier les priorités du gouvernement local.

En effet, la distribution des fonds publics par le conseil municipal nous semble plus indiquée que les discours et les affirmations des politiciens locaux pour connaître les priorités de la ville de Fermont.

Pendant la première année financière, en 1975, c'est la QCM qui se chargea de l'administration de la municipalité. Depuis 1976, c'est la corporation municipale qui assume la responsabilité financière de la ville. Le tableau III, nous montre la provenance des revenus municipaux depuis 1976.

TABLEAU III

Sources des revenus de la ville de Fermont et pourcentage de chacune de ces sources par rapport au revenu total de la ville pour les années 1976, 1977 et 1978.

Source	1976		1977		1978	
	\$	%	\$	%	\$	%
Taxes locales (foncière eau, ordures scolaire, autres)	479,761	41,6 %	557,930	38 %	670,563	38,6 %
Taxes sur les ventes	136,626	11,8 %	150,000	10 %	190,000	10,9 %
Subvention de la QCM	521,242	45,3 %	777,960	52 %	862,343	49,7 %
Autres	11,679	1,3 %	7,000	-	11,500	0,8 %
Total:	1,149,547	100 %	1,492,890	100 %	1,733,906	100 %

(149)

Ces chiffres nous montrent tout d'abord, qu'exception faite de l'année 1977, où la QCM a fourni 52 p. cent des recettes de la ville, ce sont des contribuables locaux que sont provenus plus de la moitié des revenus de la ville: 53,4 p. cent en 1976

149. Source, budgets municipaux de la ville Fermont pour les années 1976 et 1977 et prévisions budgétaires pour l'année 1980.

et 50,3 p. cent en 1978. Bien qu'elle nous apparaisse injuste, cette situation trouve tout de même son explication dans les contradictions engendrées par le développement du MPC.

La première contradiction du système capitaliste réside dans le caractère privé de la propriété des moyens de production et dans le caractère social de la production. Au niveau de la structure urbaine, cela se traduira par le caractère privé des décisions relatives à l'aménagement et à la production des espaces et par le caractère social de la gérance et des coûts d'entretien de ces aménagements. Autrement dit, la responsabilité décisionnelle de ces aménagements est privée alors que la responsabilité de leur production et de leur maintien est sociale.

C'est ce qui se produit à Fermont. L'unité productive, c'est-à-dire, la QCM, qui est l'unique responsable de la production de cette UCRFT, se décharge graduellement des responsabilités financières touchant au maintien de la ville.

D'ailleurs, l'article 241 de la Loi des Mines (Loi 34), stipule:

Qu'en faisant l'évaluation des biens imposables dans une municipalité où il existe des biens fonds contenant des mines, les estimateurs doivent évaluer ces biens fonds sans égard à la plus-value provenant de l'existence des mines et minerais.

Les recettes d'une compagnie minière ne peuvent donc pas être taxées par une municipalité et de plus, dans la plupart des villes minières du Québec, le territoire de la mine n'est pas annexé à la ville. C'est cette situation qui prévaut à Fermont et elle explique en partie les subventions que la QCM verse à la ville et qui doivent être perçues comme des compensations.

En effet, la QCM n'a pas à payer de taxes municipales pour ses différentes activités minières. Cependant, à la suite d'une entente datant de 1975 avec la corporation municipale, la Compagnie verse annuellement l'équivalent de 3 p. cent de l'évaluation municipale de Fermont. Une subvention passe pour un don alors qu'une taxe passe pour un dû. Il est donc politiquement rentable d'adopter un tel système.

Notons aussi qu'une entreprise qui contribue "volontairement" aux recettes de la ville a plus facilement l'oreille des édiles municipales. Le conseil municipal de Fermont est conscient de la situation particulière de ce contribuable (la QCM). C'est pourquoi il étudie actuellement la possibilité d'annexer le territoire de la mine afin d'augmenter l'autonomie de la ville et de faire perdre à la QCM ses privilèges en ce qui concerne les affaires municipales. Cela nous a été confirmé par le maire et par un conseiller municipal.

Un examen des dépenses de la municipalité de Fermont depuis 1976, nous permettra maintenant de connaître ses priorités.

TABLEAU IV

Dépenses de la ville de Fermont indiquées par secteur et en pourcentage, pour les années 1976, 1977 et 1978:

Année

Secteur	1976		1977		1978	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Administration générale	289,728	20,7 %	394,110	26,6 %	529,635	30,5 %
Protection de la personne	215,267	15,4 %	208,900	14,1 %	241,846	13,9 %
Travaux publics	162,710	11,6 %	176,550	11,9 %	160,350	9,2 %
Hygiène du milieu	125,142	8,9 %	119,950	8,1 %	105,875	5,5 %
Urbanisme	31,722	2,2 %	67,600	4,5 %	76,900	4,4 %
Services récréatifs et culturels	40,505	2,9 %	55,750	3,7 %	53,275	3,0 %
Edifices publics Machinerie Réparations Immobilisations	524,315	37,6 %	287,300	19,4 %	383,825	22,1 %
Autres	4,556	0,7 %	170,000	11,7 %	182,700	11,4 %
Total	1,393,945	100 %	1,480,160	100 %	1,734,406	100 %

(150)

L'analyse du tableau IV nous démontre tout d'abord un certain conservatisme face aux structures existantes. Lors de l'incorporation officielle de la ville, Fermont possédait en effet, comme nous l'avons déjà vu et expliqué, toutes les infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Nous constatons que la police, les travaux publics et le service de la dette représentent 48 p. cent des dépenses de la ville en 1976, 64, 3 p. cent en 1977 et 65 p. cent en 1978. Ces secteurs ont tous pour fin de conserver ce qui existe. L'augmentation des dépenses d'administration de la ville, qui sont passées du cinquième des dépenses en 1976 à près du tiers en 1978, nous incite à penser qu'un des rôles principaux de la ville depuis 1976 fut celui de la gérance.

Les seules dépenses qui pourraient dénoter un esprit innovateur et progressiste au conseil municipal seraient les dépenses touchant les édifices publics et l'urbanisme. Les premières sont les dépenses en immobilisation de la municipalité et elles représentaient 37,6 p. cent du budget en 1976, 19,4 p. cent en 1977 et 22,1 p. cent en 1978. Quant aux dépenses en urbanisme, elles servirent surtout à la rénovation de maisons devant servir de logements municipaux (\$41,000 en 1977) et à des études concernant l'instauration d'un parc industriel (\$71,900 en 1979).

En fait, le conservatisme du conseil municipal de Fermont

se traduit par le maintien et la non-remise en question de ce qui a été conçu et réalisé par la QCM. L'étude du règlement de zonage de la ville de Fermont nous permettra de mieux vérifier cette tendance conservatrice du conseil municipal.

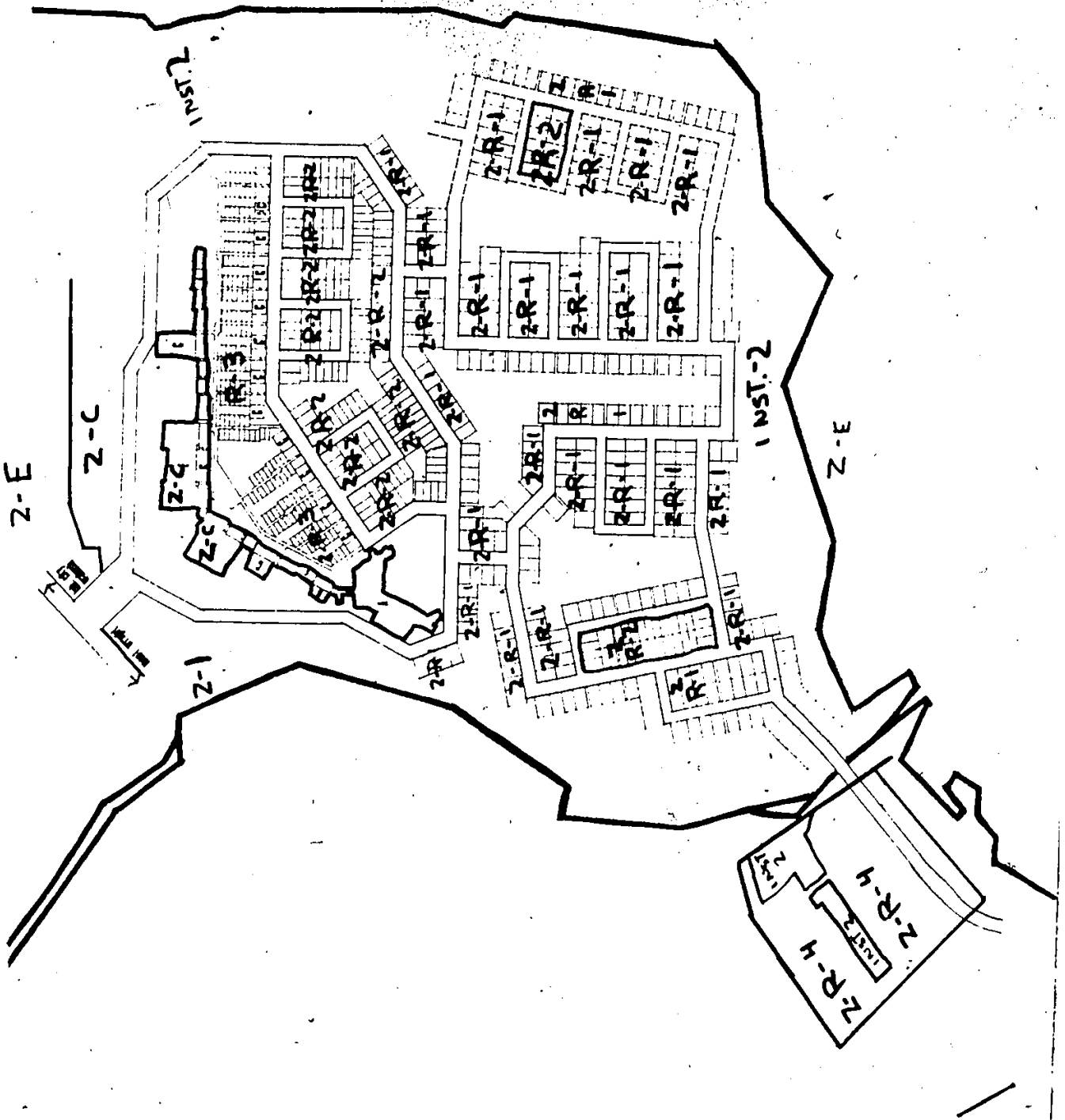
FIGURE 1

Plan directeur de Fermont avec indication de zonage

Légende

Z-R zone résidentielle
Z-I zone industrielle

Z-C zone commerciale
Z-E zone d'expansion
Inst. zone institutionnelle



3.2.4.3 Le règlement de zonage de la ville de Fermon

L'analyse politique d'un règlement de zonage ne renvoie pas à la forme et à l'architecture des emplacements à l'intérieur d'un milieu urbain mais plutôt aux causes de la location et de la désignation des espaces à l'intérieur du tissu urbain. Chargée d'une signification économique, politique et idéologique, l'étude d'un règlement de zonage doit permettre de mieux saisir ce que Castells appelle la ségrégation spatiale.

Le règlement de zonage de Fermon a été élaboré après que la ville eut été construite. En fait, il fut rédigé afin de réglementer ce que les planificateurs de la QCM avaient élaboré quelques années plus tôt. Cela démontre le caractère nullement innovateur de ce règlement. Nous ne voulons pas dire qu'un règlement de zonage doit être nécessairement novateur. Nous désirons plutôt démontrer que les autorités politiques locales ne furent en rien engagées dans les décisions touchant l'aménagement de la ville. Elles n'ont que donné force de loi à des décisions prises par d'autres, en s'assurant du même coup que les développements futurs seraient conformes à ce qui avait déjà été fait.

En fait, ce règlement institutionnalise la ségrégation spatiale du territoire fermonois en délimitant des zones spécifiquement résidentielles, commerciales, institutionnelles et

industrielles. Cette ségrégation spatiale a été acceptée et comprise de façon très étroite par les autorités municipales de Fermont, à tel point que les dérogations les plus mineures sont interdites. En guise d'exemple et pour illustrer les conséquences économiques, politiques et idéologiques de cette pratique, nous nous arrêterons au cas d'une citoyenne de Fermont qui fut victime de cette ségrégation.

Au printemps 1977, madame Diane Dubois voulait ouvrir, dans le sous-sol de sa maison, une petite boutique d'artisanat où on pourrait trouver tout le matériel nécessaire à ce genre de commerce. Cette dame fit des démarches auprès de la mairie de Fermont, du député de la région, du ministère des Consommateurs coopératives et institutions financières ainsi que du ministère des Affaires municipales. Chacune de ces instances gouvernementales, se référant à l'article 4.23.2 du Règlement de zonage de la ville de Fermont, qui stipule "L'interdiction d'utiliser à des fins autres que domiciliaires un logement ou une partie de bâtiment aménagé comme logement", informa madame Dubois de l'illégalité de son projet.

Donc, du point de vue économique, ce règlement permet à Paul Racine, propriétaire du mail commercial, seul endroit désigné zone commerciale où toutes les infrastructures sont disponibles, d'exercer de façon encore plus légale son monopole sur les établissements commerciaux. Il en coûte \$16 le

pied carré pour exploiter un commerce dans le mail commercial. En délimitant des zones strictement résidentielles et d'autres strictement commerciales, le règlement de zonage de Fermon est une entrave aux petits projets d'affaires des résidents locaux.

Politiquement, le gouvernement local institutionnalise par ce règlement la domination économique de certains groupes et permet du même coup leur maintien. Inversement, il accentue la dépendance des travailleurs locaux face à leur reproduction.

Idéologiquement, il confine les travailleurs à leur rôle de vendeurs de force de travail car, en favorisant la ségrégation spatiale, il accentue la division du travail. L'égalité des chances étant inexistante, le travailleur doit se résigner à vendre sa force de travail et à laisser à d'autres le soin de produire les biens nécessaires à sa reproduction. Cela contribue également à accentuer la dépendance de la masse des travailleurs. De plus, la QCM, par son plan plus ou moins avoué de répartition de ses maisons, isole davantage les travailleurs syndiqués du reste de la population locale.

Voilà des exemples de conséquences de la ségrégation spatiale dans un milieu urbain. Cependant, cette ségrégation peut s'effectuer à l'intérieur même des zones désignées. Les

cinq zones résidentielles de Fermont en sont un exemple. La zone résidentielle I (Z-R-I, voir le plan de zonage de la ville) est située près du lac Daviault et les habitations unifamiliales y sont construites sur des terrains de 6,000 pieds carrés. Ces maisons étant plus chères, elles ne sont pas accessibles à tous. Quant à la zone R-3, elle fut aménagée pour des maisons en rangée dont les terrains n'excèdent pas 1,100 pieds carrés.

Bien que nous n'ayons pas fait d'étude systématique sur l'allocation des maisons par la QCM, certaines zones semblent occupées par des groupes spécifiques. Ainsi, dans la zone R-I, nous retrouvons le surintendant général du Mont Wright, plusieurs surintendants divisionnaires, le chef de police et le médecin du CLSC. Par contre, la zone R-3, est habitée presque exclusivement par des travailleurs syndiqués.

Il semblerait que les zones résidentielles bien situées géographiquement, paisibles et à densité de population moins grande sont habitées par la petite bourgeoisie (cadres et professionnels). D'autre part, les zones plus bruyantes et à densité de population plus forte abriteraient les classes laborieuses (travailleurs manuels). Cela n'a pu être vérifié de façon systématique mais découle de l'observation directe que nous avons faite de Fermont.

En dernier lieu, le règlement de zonage de la ville de

Fermont nous semble fournir un autre indice de la complicité Etat-Entreprise privée. Certains articles de ce règlement donnent force de loi à des clauses du contrat de vente des maisons appartenant à la QCM. A titre d'exemple, l'article 4.22.2 du règlement de zonage interdit aux propriétaires des maisons d'en peindre l'extérieur, ce qu'une clause du contrat de vente interdit également. Le fait que cette clause, très anodine en elle-même, soit d'abord apparue dans le contrat de vente des maisons, puis dans le règlement de zonage de la ville, nous apparaît très significatif de la bonne collaboration Etat-entreprise privée. Si les travailleurs sont réellement propriétaires de leur maison, ils devraient pouvoir leur donner le cachet personnel qu'ils veulent.

3.2.4.4 Conclusion

C'est donc de cette façon que les quatre fonctions générales de l'Etat furent institutionnalisées à Fermont. Le gouvernement québécois, par l'entremise du ministère des Richesses naturelles, a permis à l'unité productive (la QCM), de produire une UCRFT en lui cédant les terrains requis et en l'assurant de la prise en charge, par le gouvernement provincial, de la gérance de cette unité.

Par la suite, afin de réglementer et de permettre l'intégration de cette UCRFT au système social général, le gou-

vernement québécois, par l'entremise du ministère des Affaires municipales, incorpora la ville et, en se servant du conseil municipal, il en délimita les règles de fonctionnement. Ces règles, contenues dans la Loi des cités et villes et dans la Loi des villes minières, permirent la domination de l'Etat provincial dans les activités du gouvernement local.

En effet, que ce soit pour les maisons de la QCM ou pour les activités lucratives de Paul Racine, le conseil municipal de Fermont institutionnalisa ces pratiques de classes. C'est grâce aux règlements provinciaux qu'il put agir ainsi et il ne lui restait ensuite qu'à permettre la continuation de ces activités découlant de la rationalité capitaliste.

Le conseil municipal de Fermont devint ainsi l'outil d'intégration des activités locales découlant des pratiques du MPC. En même temps, sa présence permettait d'assurer l'illusion de la participation démocratique aux activités municipales.

Bien que la QCM soit à l'origine de ce processus d'aménagement qui permet l'exploitation des travailleurs de Fermont, ceux-ci paient la majorité des coûts de gestion de cet ensemble. Les travailleurs ne partagent cependant pas entre eux la majorité des bénéfices de l'unité productive du Mont Wright qui est l'entière responsable de l'implantation de l'unité complexe de reproduction de la force de travail qu'est Fermont.

Donc, il semblerait que ce soit l'appareil d'Etat provincial, par l'entremise du ministère des Richesses naturelles et du ministère des Affaires municipales, qui aurait assuré la domination et la régulation des intérêts des classes dominantes. D'autre part, le conseil municipal de Fermont aurait permis, par ses règlements, l'intégration de la force de travail local au système social général.

3.2.5. La symbolique urbaine de Fermont

Nous avons vu que la spécificité idéologique de l'urbain se comprend par l'analyse des contenus culturels des différentes formes spatiales. Les formes culturelles sont l'expression spatiale des pratiques idéologiques, lesquelles ne se définissent pas par elles-mêmes mais par leur effet social, qui est le produit des effets de légitimation et de communication. Ainsi, puisque les formes spatiales sont des formes culturelles provenant des pratiques idéologiques, les principes d'analyse des idéologies doivent servir pour l'étude des formes spatiales.

Reporté à la structure urbaine, c'est par le jeu dialectique entre trois éléments que nous pouvons saisir ce processus. Nous analyserons donc chacun de ces éléments, qui sont: les formes spatiales, le champ sémantique de la symbolique urbaine, c'est-à-dire les formes culturelles (le discours non

conscient des formes spatiales), et les pratiques idéologiques de classe. Cette analyse nous permettra d'expliquer la symbolique urbaine de Fermont.

3.2.5.1 Les formes spatiales de Fermont

Pour retracer les formes spatiales, Castells propose un découpage typologique de l'espace. En guise d'outils pour effectuer ce découpage, il suggère l'analyse des pratiques spatiales ou celle de la représentation discursive qui peut ressortir des entrevues avec les résidents locaux. En nous servant de ces deux outils comme instruments d'analyse, nous avons regroupé les formes spatiales de Fermont sous trois unités principales: l'unité résidentielle, l'unité communautaire et l'unité de travail (150).

L'unité résidentielle se compose essentiellement de maisons uni-familiales: duplex, en rangée et quelques maisons mobiles. Ces maisons occupent près des trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de la superficie de la ville et leur revêtement extérieur, le même pour toutes, sauf les maisons mobiles, contribue largement à donner une certaine uniformité à l'ensemble de la zone.

150. Voir le plan de zonage de la ville page 199. Les zones R-1, R-2 et R-4 représentent l'unité résidentielle et la zone C représente l'unité communautaire.

L'unité communautaire est représentée par la Place Daviault. Le Centre communautaire occupe toute la partie nord-ouest de la ville et sa forme, assez haute, peu large et très longue, lui donne l'aspect d'un mur. D'ailleurs, le Mur cache si bien l'ensemble de la zone résidentielle qu'en arrivant à Fermont on a l'impression d'entrer dans une forteresse.

En ce qui concerne la troisième unité (l'unité de travail), il s'agit de l'usine de la QCM au Mont Wright. Cette unité est coupée géographiquement des deux premières puisqu'elle est située à l'extérieur des limites territoriales de la ville.

L'établissement de ces trois formes spatiales, effectué par l'observation des pratiques spatiales des citoyens et aussi par la représentation qu'ils se font des divers emplacements locaux, renvoie à des formes culturelles. En effet, elles sont considérées au départ comme des images spatiales (bloc de maisons, immense édifice rectangulaire, usine), mais pour distinguer chacune de ces formes spatiales, les citoyens se réfèrent aux pratiques exercées à l'intérieur de ces formes. Autrement dit, les citoyens se réfèrent également au discours non conscient de ces formes spatiales pour les caractériser. Castells appelle cette correspondance entre les formes spatiales (l'image) et les formes culturelles (le sens de l'image) le champ sémantique de la symbolique urbaine.

3.2.5.2 Le champ sémantique des formes spatiales de Fermont

La séparation entre les formes spatiales (le signifiant, l'image) et les formes culturelles (le signifié, le sens de l'image) se perçoit davantage au niveau de l'analyse du champ sémantique qu'au niveau du vécu des résidents locaux. En effet, afin de déterminer les formes spatiales, les citoyens de Fermont interrogés se sont servis de la représentation (des formes culturelles) qu'ils avaient des formes spatiales mais en même temps ils ont utilisé les images (les formes spatiales) pour identifier leur contenu. L'interdépendance entre les formes spatiales et les formes culturelles est donc évidente.

D'autre part, bon nombre des conséquences de la ségrégation spatiale apparaissent de façon patente dans l'analyse du champ sémantique de la symbolique urbaine de Fermont. L'analyse du sens (des formes culturelles) rattaché aux images (les formes spatiales) en fait foi.

L'unité résidentielle est perçue comme le lieu de repos, de détente et d'intimité par les résidents locaux. En plus de servir à la reproduction simple de la force de travail, cette unité permet aux travailleurs de se sentir propriétaire d'une partie du territoire, ce qui accentue leur intégration au milieu. Cette forme spatiale, devenue forme culturelle, permet d'éloigner la QCM en partie, et à son avantage, des tracasse-

ries des travailleurs. Aux dires de ceux-ci, "à la maison on oublie la QCM". Nous retrouvons ici un effet direct de la ségrégation spatiale: séparation des activités de travail des activités résidentielles permettant l'isolement de la force de travail.

L'unité communautaire, pour sa part, est identifiée ainsi parce que le Mur est le chef-lieu des activités de consommation et de loisirs socio-culturels et sportifs. Certes, on y retrouve des emplacements destinés à loger certaines catégories de personnes (enseignants, célibataires), mais la principale utilité du Mur demeure, selon les citoyens de Fermont, son aspect communautaire.

Apparaissant aux yeux de ces derniers comme une forteresse et un abri, le centre communautaire ne fait qu'accentuer leur dépendance face à leur reproduction. En effet (et c'est une autre conséquence de la ségrégation spatiale), l'image communautaire perçue à l'intérieur du Mur permet une meilleure intégration et une meilleure participation de la force de travail aux activités de la classe dominante et de ses fractions. Sous cette image communautaire, les entreprises de Paul Racine profitent de la rareté des biens et de la dépendance des travailleurs pour les exploiter. Pendant ce temps, les installations sportives de la QCM font oublier les heures passées à l'usine.

Quant à l'unité de travail (l'usine du Mont Wright), sa séparation géographique de la ville contribue à accentuer davantage la division des activités de travail, principales sources d'exploitation des citoyens de Fermont, de toutes les autres activités quotidiennes. D'ailleurs, la population de Fermont fait une distinction très nette entre le Mont Wright et la ville de Fermont. Il s'agit de deux choses différentes. Cela fait porter l'odieux de l'exploitation non sur la QCM mais sur Paul Racine, l'homme sans coeur de la place. Cette transposition idéologique résultant de la ségrégation spatiale est très importante, car elle permet à la QCM de faire oublier en grande partie les véritables raisons de sa présence dans le secteur et ainsi de mieux se faire accepter par la force de travail qu'elle exploite quotidiennement.

Donc, l'analyse du champ sémantique de la symbolique urbaine de Fermont permet de relever tout le contenu idéologique issu de la représentation que se font les citoyens des formes spatiales de leur territoire. Cette analyse permet également de ressortir les conséquences de la ségrégation spatiale sur la reproduction de la force de travail de Fermont: dépendance, isolement, transposition des causes de l'exploitation, intégration et participation aux pratiques de la classe dominante et de ses fractions. L'explication de ce discours non conscient se retrouve, selon Castells, dans l'étude des pratiques idéologiques de classe. Ces pratiques chapeautent l'en-

semble de l'organisation de ses différentes formes spatiales et en sont la détermination première.

3.2.5.3 Les pratiques idéologiques de classe

Pour analyser ces pratiques, il faut, comme nous l'avons expliqué plus haut, appliquer les mêmes principes d'analyse des idéologies. Nous savons que toute idéologie se définit par son effet social qui est le produit de l'effet de légitimation et de l'effet de communication. Reprenons chacun de ces effets et tentons de les appliquer à Fermont.

L'effet de légitimation consiste à rationaliser certains intérêts afin de présenter leur domination comme l'expression de l'intérêt général. Nous avons vu, dans la partie 2, que la classe dominante au Québec et ses différentes fractions ont contribué par leurs actions à faire du Québec une société économiquement dépendante, où les politiques gouvernementales accentuent cette dépendance et favorisent la consommation. Ces pratiques répondaient et répondent encore aux intérêts objectifs de la classe dominante au Québec et de ses différentes fractions: accumulation de profits et maintien des structures en place.

A Fermont, il fallait légitimer ces actions tout en les insérant dans la structure urbaine de la ville. C'est en ces

termes que le ministre des Richesses naturelles justifia l'aménagement de la ville:

Les uns et les autres, grâce à leur courage et leur ingéniosité, participent de façon spectaculaire à la prise en main par le peuple québécois des immensités de son territoire septentrional. Nous ne pouvons donc que féliciter les responsables de la création de Fermont, qui ont fait preuve d'un souci analogue en aménageant un cadre de vie le mieux adapté possible aux aspirations naturelles des travailleurs. (151)

Il s'agit donc de l'intérêt général puisqu'aucune distinction de classe et d'intérêts de classe n'est faite. Autrement dit, le gouvernement fait passer ce type de développement pour inévitable en considérant que les intérêts des propriétaires des moyens de production sont les mêmes que ceux de l'ensemble de la population et qu'ils font partie, comme l'indique le ministre, des aspirations naturelles des travailleurs.

En ce qui regarde la prise en main du territoire, elle n'est pas le fait des travailleurs, comme le soutient le ministre. Il s'agit plutôt de l'invasion planifiée d'un territoire qui va permettre à une multinationale étrangère d'exploiter lucrativement une richesse naturelle. Dans cette perspective, l'apport des travailleurs de la QCM n'est qu'un apport en vente de force de travail et la ville de Fermont devient dans

151. Allocution de M. Jean Cournoyer, ministre des Richesses naturelles du Québec, Fermont: une étape dans l'occupation nord québécois, 21 août 1976

son ensemble un faux frais de production, cependant essentiel à l'exploitation de l'unité productive de la OCM..

Quant à l'effet de communication, nous avons vu qu'il consiste à utiliser certains codes ou systèmes expressifs afin de donner au discours idéologique dominant sa pleine force. La ville, par son aménagement spatial et ses formes culturelles, constitue un de ces codes.

Les pratiques urbaines à Fermont répondent aux activités de la classe dominante au Québec et à ses différentes fractions. Afin de permettre l'accumulation de profits et de favoriser davantage la consommation, on a pratiqué la ségrégation de l'espace. Le lieu de résidence fut séparé du lieu de travail et de celui de la distribution des biens de consommation. Les pratiques de la classe dominante ont été institutionnalisées par le règlement de zonage.

La ségrégation de l'espace a rendu le travailleur beaucoup plus dépendant de l'entreprise privée pour sa reproduction. Les règlements municipaux relatifs à son lieu de résidence ne lui permettent pas de produire lui-même ses propres moyens de subsistance et les propriétaires des moyens de production voient ainsi leurs intérêts de classe s'enraciner davantage. Quant aux appareils d'Etat, ils contribuent à accentuer cet enracinement par leurs lois.

En ce qui regarde les installations sportives à l'intérieur du Mur, elles servent elles aussi d'arme idéologique dans le sens qu'elles occupent le travailleur en dehors de ses heures de travail.

De ce fait, la production d'équipements sportifs par la QCM devient très rentable idéologiquement, et à long terme économiquement, car elle contribue à l'asservissement des travailleurs de la QCM qui deviennent plus dociles au travail. C'est pourtant Paul Racine qui passe pour l'exploiteur. La majorité des citovens de la ville le considèrent comme un exploiteur sans vergogne des gagne-petits.

Ainsi, la QCM maintient ses opérations lucratives et Racine a carte blanche pour continuer d'exercer son monopole même s'il est détesté de la population. Les règlements municipaux (le zonage) renforçissent ce monopole et, lorsqu'elle reçoit des plaintes de ses travailleurs concernant Paul Racine, la QCM leur répond, pour les raisons que nous connaissons, qu'elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires de la ville.

3.2.5.4 Conclusion

C'est donc de cette façon que, par sa symbolique urbaine, Fermont assure le maintien des pratiques idéologiques de la classe dominante. Les formes spatiales (unité résidentielle,

unité communautaire et unité de travail) sont des formes culturelles (marginalisation, dépendance, exploitation, intégration) qui sont le résultat des pratiques idéologiques des différentes fractions de la classe dominante: division du travail, consommation de masse, légitimation de ces activités par les appareils d'Etat, accumulation de profits. La ville de Fermont sert donc de système expressif qui vise à diffuser les différents messages et pratiques de la classe dominante et de ses fractions.

La symbolique urbaine de Fermont est beaucoup plus représentative des impératifs du développement du MPC au Québec que d'une supposée spécificité nordique. Cette nordicité serait, selon le discours officiel, à l'origine des deux principaux concepts d'aménagement de la ville: le Mur et la forte densité de population à l'acre.

Le Mur-écran a pour fonctions de réduire l'intensité du vent et de servir de centre communautaire, mais sa construction aurait pu être évitée. En effet, la Place Daviault est située à mi-chemin entre une montagne et un lac. Si la zone résidentielle avait été construite entre le Mur actuel et la montagne, cette dernière servirait de coupe-vent. D'ailleurs, les projets d'expansion de la ville se situent dans cette zone et, de l'avis du maire, la montagne agira comme coupe-vent (152).

152. Entrevue avec M. Jean-Claude Ménard, le 16-03-78.

Pour ce qui est de l'aspect communautaire du Mur, il rend davantage service aux propriétaires des moyens de production qu'aux résidents. En effet, ce centre, seule zone commerciale, en vertu du règlement, permet à Paul Racine d'exercer et de maintenir son monopole. D'autre part, il permet à la QCM de refaire son image et de favoriser la sédentarité de ses travailleurs, ce qui lui est grandement bénéfique. La rationalité capitaliste a une conception particulière du mot communautaire.

Quant à la forte densité de population à l'acre, il n'aurait coûté que 8 millions de dollars de plus pour la réduire de moitié (153). Cependant, les planificateurs ont opté pour une forte densité afin de réduire les distances, mais cela n'empêche pas les écoliers d'avoir à emprunter le transport scolaire pour se rendre à l'école. De plus, si on avait vraiment tenu compte de la nordicité du lieu on aurait mis à profit l'immense richesse que constitue l'espace dans le nord québécois en accordant aux résidents des terrains d'une plus grande superficie.

En fait, la nordicité a été fortement utilisée dans l'aménagement de Fermont comme outil justifiant la ségrégation

153. Nadeau, Michel, "Fermont, la première ville de la nordicité québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXVIII, no. 202, 30 août 1976, page 2

spatiale des lieux. Autrement dit, le thème de la nordicité fut largement exploité dans le discours idéologique dominant pour masquer les véritables raisons de l'aménagement ségrégationniste. Il n'y a aucun élément proprement nordique qui justifie la division de ce territoire en zones strictement résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle. Ces divisions démontrent plutôt l'aspect inconciliable des concepts ségrégation spatiale et nordicité.

Au bout du compte, la justification nordique de ces aménagements résiste très mal à l'analyse. A l'exception du chauffage des bouches d'incendie et des lampadaires ainsi que des tuyaux enfouis à 10 pieds sous terre, nous pensons que la justification nordique des concepts d'aménagement de Fermont a servi à masquer les intérêts idéologiques de la classe dominante et de ses différentes fractions. Cette justification n'aura servi que de paravent idéologique.

3.2.6 Conclusion

L'analyse que nous venons d'effectuer de la structure urbaine de Fermont nous a permis de mettre en relief le rôle joué par les différents appareils d'Etat par rapport aux activités des propriétaires des moyens de production dans le processus de création et de surveillance d'une unité complexe de reproduction de la force de travail.

Au niveau de la production, les appareils d'Etat ont facilité la tâche de la QCM par différentes concessions de territoires, par des allègements fiscaux de toutes sortes et par une politique planifiée de non-intervention. Cette politique, comme nous l'avons démontré, donnait toute la latitude voulue à la QCM et, en ce sens, devenait une politique d'aide aux activités lucratives de la QCM.

En ce qui regarde la consommation, les appareils d'Etat ont participé au processus de sa mise en place en produisant et en prenant en charge une série d'infrastructures non rentables mais nécessaires à la réalisation de la consommation collective. Castells émet, dans son approche théorique, l'hypothèse selon laquelle la ville devient, dans le capitalisme monopoliste d'Etat, le lieu de réalisation du processus de la consommation collective. Fermont, comme nous l'avons démontré, par son aménagement et sa structuration, cadre parfaitement avec cette définition du rôle de la ville.

Quant à l'échange, essentiel à la consommation collective, les appareils d'Etat ont pris en charge l'entretien et le développement futur des différentes voies et moyens de circulation. Ces activités représentaient pour la QCM des faux frais de production.

Pour ce qui est de la gestion, l'Etat a assuré la prise en charge de Fermont sur le plan juridique en l'insérant dans les

structures bureaucratiques et politiques existantes sur le plan provincial. Ce faisant, l'Etat légalisait l'ensemble de la structure urbaine de Fermont, donnant ainsi force de loi à ce qui avait été conçu, décidé et implanté par les propriétaires des moyens de production, c'est-à-dire la QCM. L'Etat raffermissait ainsi le système d'exploitation, par exemple, pour ce qui est de la vente de la force de travail locale et de sa dépendance face à Paul Racine.

Enfin, par son intervention au niveau de la symbolique urbaine, l'Etat contribua à renforcer les positions et les pratiques de la classe dominante et de ses fractions en épousant son discours pour légitimer l'ensemble de ses activités. Nous en avons vu les effets au niveau de la ségrégation spatiale existant à Fermont.

Nous sommes donc en présence d'une UCRFT bien intégrée structurellement aux exigences du MPC rendu à sa phase monopoliste d'Etat. A cette étape, l'Etat vient renforcer, par l'augmentation du nombre de ses interventions, payées à même les fonds publics, les pratiques de la classe dominante et de ses fractions. Il nous reste maintenant à voir si, au niveau de la vie quotidienne, c'est-à-dire de la dynamique de la lutte des classes à l'échelle urbaine, l'Etat respecte le rôle qui lui est attribué dans le capitalisme monopoliste d'Etat.

3.3 LA POLITIQUE URBAINE A FERMONT

L'étude de la politique urbaine vise à savoir comment s'articulent les processus désignés comme urbains à la lutte des classes. La jonction de ces deux processus s'effectue, selon Castells, par l'établissement d'un rapport entre les rapports structurels (la structure urbaine) et les rapports sociaux (les rapports de production).

Pour établir ce rapport, il faut une situation concrète donnée, et nous savons que toute conjoncture est d'abord organisée autour de la lutte des classes, c'est-à-dire autour des rapports de pouvoir qui sous-tendent l'intervention de l'Etat. C'est donc à partir d'une action de la classe dominante ou de la classe dominée (ou de leurs différentes fractions) que le processus dialectique entre rapports structurels et rapports sociaux se développera. C'est d'ailleurs à l'intérieur de cette même dialectique que nous pouvons voir le rôle joué par les différents appareils d'Etat.

Nous avons vu que l'action de la classe dominante et de ses différentes fractions se situe, dans le milieu urbain, au niveau de la planification urbaine. Cette planification vise avant tout à maintenir les structures existantes, à intégrer la classe dominée et ses fractions aux pratiques idéologiques de la classe dominante et à régulariser ou atténuer les contradictions urbaines.

Quant à l'action de la classe dominée, elle s'effectue à partir des mouvements sociaux urbains (MSU) dont les activités se définissent comme étant "un système de pratiques sociales contradictoires qui remettent en cause l'ordre établi à partir des contradictions spécifiques de la problématique urbaine" (154). Ces mouvements se doivent, de l'avis de Castells, d'être bien organisés afin de lier la lutte urbaine à la lutte des classes pour en arriver à la prise du pouvoir politique. Cette prise du pouvoir politique doit être l'objectif de tout mouvement social urbain, car autrement le mouvement ne demeure qu'un instrument de réforme dont l'action ne sert qu'à intégrer la classe dominée. Voilà pourquoi il est très important de lier lutte urbaine à lutte politique.

Pour notre recherche empirique, nous avons choisi d'analyser un MSU qui fut actif à Fermont au début de 1976. Il s'agit du Comité des citoyens de Fermont (CCF). Pour effectuer cette étude, nous nous servirons de la grille d'analyse que propose Castells et qui comprend quatre (4) points:

- 1 - l'enjeu du MSU;
- 2 - La structure interne du mouvement et les intérêts et acteurs qui y sont présents;
- 3 - Les intérêts structurels opposés au mouvement, l'organisation institutionnelle de ces intérêts et les pratiques concrètes de cette opposition;

154. Castells, M., Luttes urbaines, Petite collection maspero, Paris, 1975, p. 7

4 - Les effets du mouvement sur la structure urbaine et sur les rapports politiques et idéologiques.

Par cette grille d'analyse, il est possible de percevoir le rapport entre les rapports structurels et les rapports sociaux. D'autre part, si l'Etat est appelé à intervenir dans ce processus, son rôle et les intérêts qu'il défend peuvent être clairement identifiés. Il nous faut maintenant reprendre chacun de ces éléments et les appliquer au Comité des citoyens de Fermont. Cependant, pour éviter d'alourdir le texte, nous avons combiné l'explication théorique de l'analyse du MSU avec l'explication historique de cette lutte urbaine.

3.3.1 L'enjeu du Comité des citoyens de Fermont

Afin de connaître l'enjeu du CCF, nous examinerons, comme Castells le suggère, le contenu structurel du problème qui est à l'origine de ce mouvement social. De l'incorporation de la ville de Fermont, en octobre 1974, jusqu'à la fin de 1975, les propriétaires de résidences n'eurent à verser aucune taxe locale (foncière, scolaire, d'eau, de vidanges). La QCM assumait entièrement ces charges pour l'année 1975. Pour l'année 1976, elle fit dresser un rôle d'évaluation foncière afin de taxer les propriétaires. Selon l'évaluation, les propriétaires devaient verser dans les goussets municipaux le montant de 561,000 dollars pour 1976 comparativement à 521,000 dollars en ce qui regarde la QCM. Par rapport à l'année 1975, cela

représentait une augmentation de 21,000 dollars pour la QCM et de 521,000 dollars pour l'ensemble des propriétaires.

La perception de taxes vise à permettre au gouvernement local d'assurer la gestion d'une UCRFT. Avec ces fonds l'administration locale peut veiller au bon fonctionnement d'une ville en fonction des normes définies par les pratiques idéologiques de la classe dominante et de ses fractions. Cependant, puisque c'est la QCM qui est l'entière responsable de la création de Fermon, ne devait-elle pas assurer entièrement la reproduction de la force de travail dont elle avait besoin pour exploiter le Mont Wright? Dans le capitalisme monopoliste d'Etat cette partie de la reproduction, non rentable, est assurée par les différents appareils d'Etat avec les deniers publics.

Dans le contrat de vente des maisons de la QCM, une clause stipulait que le vendeur retiendrait à la source les montants prévus pour fin du paiement de la maison, des taxes locales et des assurances. C'est en mars 1976 que la QCM se prévalut de ce droit pour la première fois et elle réclama alors le paiement des taxes pour deux ans. Cela représentait le montant moyen d'environ 1,400 dollars par propriétaire, à déboursier en un ou deux versements avant juillet 1976. De plus, bon nombre de travailleurs propriétaires d'une maison vivaient à Gagnon avant de déménager à Fermon, et à cet endroit la QCM louait ses maisons à sa force de travail. Ces

travailleurs n'avaient donc pas payé directement de taxes municipales depuis plusieurs années.

C'est face à ces changements brusques que les propriétaires réagirent et mirent sur pied le Comité des citoyens de Fermont. Nous allons maintenant analyser la structure interne de ce comité.

3.3.2 Structure interne du CCF et les intérêts et les acteurs qui y sont présents

Le 2 février 1976, quelques membres du Syndicat des métallos de Fermont rencontrent les dirigeants de la QCM afin de trouver une solution au problème des taxes locales car l'organisme syndical considère que le mode de taxation et de perception des taxes est inacceptable. Après cette rencontre peu fructueuse, quelques membres du syndicat, dont MM. Pat McGrath et Joël Proulx, décident d'organiser une assemblée générale des propriétaires de maison. Plus de trois cents personnes assistent à la réunion du 27 février où il est décidé qu'un Comité de citoyen sera formé afin de donner plus de force aux revendications des salariés propriétaires.

Nous savons que toutes les maisons de Fermont appartiennent à la QCM et que cette dernière les vend seulement à ses employés. Cette situation a contribué à donner une certaine homogénéité au CCF. En effet, nous y retrouvons presque exclusivement des

travailleurs syndiqués à l'emploi de la QCM. De plus, la présence du syndicat dans l'organisation du CCF, en plus de contribuer à l'homogénéité du mouvement, confirme nos affirmations sur l'importance des syndicats dans les villes minières isolées.

A la suite de la réunion du 27 février 1976, le CCF élabore une série de revendications qu'il soumit à la QCM. Il réclama trois choses:

- 1 - Que la QCM augmente sa subvention à la municipalité et à la commission scolaire afin d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires;
- 2 - Que la QCM ne retienne aucune somme d'argent sur le salaire de ses employés pour payer les dites taxes et de ce fait, donne la liberté démocratique à chaque citoyen de payer ses taxes que lorsqu'elles sont dues et non deux ans à l'avance;
- 3 - De garantir que le taux de taxes demeurera fixe et que la QCM assumera toute augmentation de taxes dans le futur. (155)

Les revendications du CCF nous permettent de percevoir le genre d'intérêts défendus par ce mouvement social. En fait, ce comité de citoyens se plaignait du taux trop élevé des taxes, du fait que la QCM enlève aux propriétaires la fierté (sic) d'acquitter eux-mêmes leurs taxes, de l'impossibilité pour les travailleurs de quitter la région à cause du coût

155. Lettre du CCF à M. Heyborne, vice-président de la QCM, le 1er mars 1976

élevé du déménagement et de l'insécurité d'emploi ailleurs au Québec et enfin, du coût de la vie très élevé à Fermont.

Il n'est nullement question du principe sur lequel se fonde la perception des impôts et qui est, comme nous l'avons déjà démontré, la gestion et l'entretien d'une UCRFT. La relation contradictoire entre la responsabilité (privée, en système capitaliste, de la reproduction de la force de travail et la responsabilité sociale du coût de cette reproduction n'a pas été saisie. Ainsi, le CCF doit être envisagé comme un organisme strictement revendicateur qui aspirait à faire sortir ses membres de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient. Le CCF ne cherchait qu'à atténuer le problème au lieu de le résoudre réellement.

C'est dans cette perspective que l'action entreprise par le CCF doit, à notre avis, être perçue. En effet, pour appuyer ses demandes, le Comité de citoyens fit circuler une pétition le 3 mars dans laquelle les travailleurs-propriétaires signifiaient à la QCM leur intention de lui revendre leurs maisons (156). Trois-cent soixante-cinq (365) des quatre cent dix-huit (418) propriétaires signèrent une formule à cet effet. Cela aurait permis de contourner la clause du contrat de vente des

156. Le contrat de vente des maisons indique qu'elles doivent être revendues à la QCM si l'acheteur décide de s'en départir.

maisons qui stipulait que la compagnie retiendrait les taxes locales de la paie de ses employés.

Afin de démontrer à la QCM le sérieux de sa démarche, le CCF lui fit parvenir le 5 mars une mise en demeure légale, l'enjoignant de ne plus déduire des salaires les sommes prévues pour acquitter les impôts locaux. Cet avis légal signalait également à la Compagnie que des procédures judiciaires seraient prises si elle n'obtempérait pas aux désirs des signataires.

3.3.3 Les intérêts structurels opposés au mouvement, l'organisation institutionnelle de ces intérêts et les pratiques concrètes de cette opposition

Le principal adversaire du CCF dans cette affaire est bien sûr, la QCM. En effet, un des principaux avantages qu'elle retire de la vente des maisons à Fermont est celui de ne plus payer d'impôts locaux sur ces propriétés tout en gardant, par les subtilités du contrat de vente, des droits qui ne sont pas ordinairement reconnus à un ex-propriétaire.

De plus, en ne payant plus d'impôts sur ces maisons, la QCM peut augmenter ses subventions à la ville, ce qui contribue à améliorer son image de bonne collaboratrice vis-à-vis l'administration locale. D'autre part, en retirant directement les impôts locaux de la paie de ses employés en plus des paiements mensuels des maisons, la QCM garde moins d'argent liquide pour

payer ses travailleurs. Cela lui permet donc d'investir davantage dans ses installations.

Quant au gouvernement local, il ne se mêla pas officiellement du débat, en prétextant qu'il n'y pouvait rien. Il ne désirait aucunement remettre en cause la question de la perception des impôts. D'ailleurs, le maire nous a affirmé que le problème n'était pas sérieux puisque tout le monde devait des impôts fonciers (157).

Pour défendre ses intérêts, la QCM prend le devant sur le CCF et distribue un communiqué à tous ses employés propriétaires une semaine avant la réunion de formation du Comité de citoyens soit le 20 février 1976. Dans ce communiqué, la QCM défend le mode de perception des impôts locaux, insiste sur le fait que Fermont, comparativement à Sept-Iles, Port-Cartier et Gagnon, a les impôts les moins élevés. La Compagnie fait également remarquer à ses employés que le prix de vente de ses maisons est très bas et que cela constitue pour eux un avantage. Le paternalisme moralisateur de la QCM se traduit ainsi dans sa lettre:

Nous comprenons qu'il peut paraître onéreux de payer des taxes municipales et scolaires alors que vous n'avez pas eu à en payer à Fermont jusqu'à maintenant, surtout qu'il vous faut contribuer cette année aux taxes pour deux ans. Tou-

157. Entrevue avec M. Jean-Claude Ménard, maire de Fermont, le 16 mars 1978

tefois, les taxes locales sont payables par les propriétaires dans les autres municipalités et généralement elles sont plus élevées. (158)

Ces précisions n'empêchèrent cependant pas le CCF de voir le jour et de revendiquer ce dont il a été question plus haut. Le 9 mars 1976, en réponse aux demandes formulées par le CCF et devant l'intention de ses membres de revendre leurs maisons, la Compagnie déclare irrecevable lesdites demandes et précise qu'elle continuera de percevoir les impôts locaux de la même façon. Dans sa lettre (159) à M. Pat McGrath, président du CCF, la QCM justifia sa réponse à chacune des demandes du CCF.

A la demande que la QCM augmente ses subventions, celle-ci répondit qu'elle payait déjà sa quote-part d'impôts à Fermont. Elle émit l'avis que le fardeau des impôts locaux ne comportait pas de disproportions. Au sujet des retenues à la source, elle répondit que la formule utilisée pour éviter que s'accumulent les dettes d'impôts n'avait rien de particulier puisqu'elle la pratiquait non seulement depuis dix ans avec ses employés de Port-Cartier, mais aussi à plusieurs autres endroits et toujours selon une autorisation incluse dans le contrat. Quant à la demande du CCF relative à la prise en charge par la Compagnie des autres augmentations d'impôts,

158. La QCM, Communiqué à tous les propriétaires de Fermont, 20 février 1976

159. Lettre de M. Heyborne à M. McGrath, président du CCF, 9 mars 1976

celle-ci s'y opposa catégoriquement en affirmant qu'elle y contribuerait dans la mesure de ses responsabilités financières vis-à-vis la municipalité et la commission scolaire.

La QCM justifie donc sa décision en invoquant le droit coutumier et la normalité. Elle fera fi de la volonté de ses travailleurs de revendre leur maison, ce qui poussera le CCF à intenter contre elle des poursuites judiciaires.

En effet, devant le refus de la QCM de céder à ses revendications le CCF présenta, par l'entremise de l'un de ses membres, une demande d'injonction provisoire et permanente devant la cour de Sept-Iles. Ce travailleur propriétaire voulait, par cette demande d'injonction, empêcher la Compagnie de continuer à soustraire de sa paie les impôts locaux. La Cour entendit l'appel le 16 mars et la rejeta pour des motifs d'imprécisions techniques et de jurisprudence.

La QCM resta sur ses positions tandis que l'immobilisme du conseil municipal équivalait à un appui à la QCM. En effet, en s'en tenant au statu quo, le Conseil municipal prenait partie puisque ses commettants, les électeurs, voulaient modifier un rapport de force que favorisaient les structures politiques municipales. Il ne restait donc plus que le recours légal au CCF pour faire valoir ses revendications.

3.3.4 L'influence du CCF sur la structure urbaine de Fermont et sur les rapports politiques et idéologiques

A la suite de la décision du tribunal, les dirigeants de la QCM poursuivirent leurs actions, ce qui n'affecta aucunement la structure urbaine de Fermont. Le Comité de citoyens, quant à lui, déçu du jugement de la Cour, vit ses espoirs s'estomper considérablement et perdit beaucoup de ses membres. Il se désintégra presque aussi rapidement qu'il était né. Les actions de ce mouvement n'influencèrent pas les rapports politiques locaux (160).

Quant aux rapports idéologiques, cet échec du CCF a permis aux pratiques idéologiques de la classe dominante d'acquérir encore plus de force. En effet, la décision irrévocable de la Cour renforça la domination idéologique de la QCM en affirmant, par exemple, que "la jurisprudence mérite non seulement respect mais totale adhésion" (161). L'autorité établie se trouve aussi à légitimer ce type de pratique, contribuant du même coup à exercer une plus forte répression envers la classe dominée et favorise son intégration plus complète aux normes et règles établies par l'idéologie dominante.

160. Cependant, certains membres du CCF continuèrent à s'intéresser à la politique locale à titre individuel. Plus tard, vers juin 1978, l'idée de fonder un parti politique municipal fut mise de l'avant. Les bases de ce parti devaient être définies à l'automne 1978.

161. Jugement de l'honorable André Trotier, juge de la Cour supérieure du Québec, jugement no 650-05-102-76, Québec, 1976

Rien n'a donc été changé au niveau de la structure urbaine et des rapports politiques et idéologiques à Fermont. Mais, comment interpréter cet échec du mouvement social urbain que fut le Comité des citoyens? C'est ce que nous tenterons de faire par la synthèse qui va suivre.

3.3.5 Synthèse

Afin d'effectuer la synthèse de l'action du CCF, regardons le tableau suivant, qui résume l'ensemble du conflit (162).

TABLEAU V

Conflit des taxes à Fermont

Enjeu

Imposition et perception par le vendeur-employeur des impôts locaux auprès de ses employés-propriétaires de maisons.

Base sociale

Travailleurs syndiqués logés dans des habitations qu'ils doivent acheter s'ils veulent y habiter. Ce sont les seules maisons disponibles.

Organisation

Comité des citoyens de Fermont. Orientation: syndicalisme revendicateur ne proposant pas de changement en profondeur

Force sociale

Travailleurs syndiqués, cadres intermédiaires et supérieurs travaillant tous pour le même propriétaire, à savoir la QCM.

162. Pour faire ce tableau, nous nous sommes servi, comme modèle, de ceux effectués par M. Castells et F. Godard dans leur étude sur Dunkerque. Voir, Monopolville, op. cit., pp. 416-417

Revendications

- Augmentation de la participation de la QCM à l'assiette fiscale municipale et scolaire;
- arrêt de la perception à la source des impôts locaux par la QCM;
- garantie de prise en charge par la Compagnie des éventuelles hausses d'impôts locaux.

Action

- Assemblée générale;
- pétition en vue de revendre les maisons à la QCM;
- demande d'injonction.

C

Adversaires

La QCM et le gouvernement local de Fermont. Ce dernier refusa de prendre la défense du CCF, contribuant ainsi au maintien des pratiques de la QCM.

D

Conséquences sur le plan urbain

Aucune. Demande d'injonction rejetée, poursuite des activités de la QCM.

Conséquences sur le plan politique

Désintégration du CCF.

A notre avis, et selon la grille d'analyse de Castells, l'échec du CCF s'explique par le fait qu'il n'a pas su lier sa lutte contre la perception des impôts locaux à une lutte politique qui aurait pu aboutir à la prise du pouvoir politique par le Comité de citoyens. Autrement dit, cette lutte urbaine n'a pas débouché sur une lutte politique de classe. Au contraire, tout au long du conflit, l'aspect politique du problème a été laissé de côté. Le conflit est demeuré au ni-

veau d'une lutte entre, d'une part, le CCF, identifié maintes fois par les autorités en place à une succursale du Syndicat des métallos, et la QCM d'autre part.

Nous expliquons cette non-liaison par l'absence, au sein du CCF, d'une conscience de classe. Si cette conscience avait existé, nous croyons qu'elle aurait empêché certaines erreurs tactiques qui ont abouti à l'échec du mouvement.

La première de ces erreurs fut l'orientation donnée au débat. En effet, au lieu de faire porter la discussion sur le principe de la perception des impôts locaux, c'est-à-dire sur la raison de cette perception, le CCF l'a orientée strictement sur le mode de perception. Ainsi, il est normal que le seul adversaire visé ait été la QCM puisque c'est elle qui faisait cette perception. Les activités et l'existence du gouvernement local n'étaient donc pas remises en question. Si le CCF s'était interrogé sur la raison de ces perceptions, il aurait remis en question l'administration publique locale car, identifiant au préalable les intérêts de classe en jeu, il aurait pu distinguer les rapports de pouvoirs remis en question dans le conflit et voir ainsi comment les activités de la mairie de Fermont favorisaient la QCM.

Castells explique cette situation par le fait que, trop souvent:

Le développement des luttes ouvrières sur les problèmes urbains se heurte aussi à une certaine attitude par rapport aux institutions municipales. En effet, celles-ci sont parfois perçues comme des entités gestionnaires de l'intendance de la vie quotidienne. (163)

Nous pensons que c'est ce qui s'est produit dans le cas du CCF. N'ayant pas su identifier les intérêts défendus par l'administration locale, ce mouvement s'est contenté, dans ses relations avec la mairie, de bons rapports paternalistes. D'ailleurs, dans son communiqué du 1er mars 1976, le CCF déclare que ~~les~~ autorités locales sympathisent beaucoup avec nous (le CCF) mais ne peuvent rien faire pour nous aider" (164). Ainsi, le CCF contribua, inconsciemment, par sa naïveté, à son propre échec, dans le sens où il perçut le gouvernement local comme un agent neutre, un arbitre qui ne défendait aucun intérêt. D'ailleurs, ce dernier, par son paternalisme, contribua à renforcer cette image.

La seconde erreur du CCF fut celle du recours légal. Nous expliquions plus haut comment les activités des appareils d'Etat contribuaient au maintien et au raffermissement des pratiques idéologiques de la classe dominante et de ses fractions. Il nous apparaît donc contradictoire d'utiliser

163. Monopolville, op. cit., p. 424.

164. CCF, Communiqué à tous les travailleurs propriétaires d'une maison de la QCM, 1er mars 1976

des lois visant à légaliser les pratiques de la classe dominante afin de démontrer l'illégalité de ces pratiques. La QCM a su, au cours des années, institutionnaliser ses activités; exemple: les contrats de vente des maisons.

Voilà, selon nous, les causes de l'échec du CCF. Ne sachant lier sa lutte urbaine à une lutte politique de classe, il orienta le débat sur le mode plutôt que sur la raison de la perception des impôts locaux et il s'est servi dans son recours d'un instrument de la classe dominante, la loi. C'est pour ces raisons que la lutte menée par le CCF nous apparaît comme ayant été une lutte idéologique dans le sens où elle s'est déroulée dans le carcan des pratiques idéologiques de la classe dominante. Et cela parce que le CCF n'a pas su développer la conscience de classe de ses membres. C'est pourquoi il n'est survenu aucun changement dans la structure urbaine, et encore moins dans les rapports politiques, à la suite de l'action du CCF. Quant aux rapports idéologiques, ils se sont affermis car cette lutte a permis à l'idéologie dominante de s'incruster dans les pratiques urbaines locales.

CONCLUSION GENERALE

A diverses étapes au cours de cette recherche, nous avons tiré des conclusions et fait des synthèses. C'est pourquoi la présente conclusion ne sera pas un résumé détaillé des autres conclusions. Nous voulons d'abord faire quelques considérations générales sur notre étude et ensuite évaluer l'utilisation que nous avons faite de la problématique de Castells.

Notre étude de cas a démontré que le rôle de l'Etat vise avant tout à aider l'entreprise privée à accumuler des profits. En effet, que ce soit directement ou indirectement, l'intervention de l'Etat facilite la réalisation des objectifs de l'entreprise privée. Par ses diverses actions, l'Etat contribue à assurer la domination des intérêts des propriétaires des moyens de production. L'expérience de Fermont démontre clairement que l'Etat n'est pas un arbitre, mais un agent au service de l'entreprise privée.

Nous avons expliqué dans cette recherche les différents moyens qu'a utilisés l'Etat québécois pour aider la QCM et Paul Racine à s'implanter dans la région de Fermont: allocations de terrains, dégrèvements d'impôts, subventions, etc. Cette aide, qui permettait à la QCM et à Racine d'exercer leurs activités lucratives, indique que loin de s'opposer aux intérêts privés, l'intervention de l'Etat est accueillie favorablement par ceux-ci.

Mais nous retrouvons une autre forme de complicité, celle-là moins visible, qui permet aux entreprises privées d'augmenter leur marge de profits. Nous pensons ici à la QCM qui a su, tout en gardant un grand contrôle sur ses maisons, refiler le paiement des impôts locaux à ses employés. Cela nous montre comment l'Etat légitimise le transfert d'une partie du coût de la reproduction de la force de travail à cette force de travail. Dans d'autres cas, notamment s'il s'agit d'une force de travail plus spécialisée, c'est l'Etat lui-même qui assure directement une partie de la reproduction de la force de travail. Rappelons-nous la location, par la Commission scolaire régionale du Golfe, des habitations des enseignants, propriétés de Racine.

L'Etat assure donc des revenus réguliers à Racine, réduisant ainsi les risques de non-rentabilité de ses propriétés. Du même coup, l'Etat offre à cette petite bourgeoisie enseignante une augmentation de salaire indirecte en subventionnant largement ses coûts d'habitation. L'Etat peut ainsi espérer créer une certaine permanence chez cette partie de la force de travail.

Dans les deux cas, l'intervention étatique permet de diminuer les coûts d'entretien et de rentabiliser au maximum l'exploitation des ressources résidentielles de Fermont. Cette aide à l'accumulation de profits et la complicité Etat-

entreprise privée dénotent, selon nous, un effort de l'Etat pour intégrer la force de travail aux activités des propriétaires des moyens de production. Cet effort d'intégration contribue à accentuer les inégalités car, par ses actions, l'Etat renforce le système d'exploitation engendré par le développement du MPC.

La structuration de Fermont par les agents de la QCM et sa légitimisation par les appareils d'Etat québécois a permis une meilleure intégration et l'exploitation de la force de travail locale. La structure urbaine de Fermont assure en elle-même la domination des intérêts des propriétaires des moyens de production. Cette domination est assurée par des divisions (travail, loisirs, résidence) qui ont pour effet de renforcer le système d'exploitation des travailleurs. D'autre part, l'intervention de l'Etat par la ségrégation spatiale permet le maintien des pratiques lucratives d'exploitation de l'entreprise privée.

Rappelons-nous, par exemple, que Racine est propriétaire de tous les locaux du seul secteur commercial de la ville et que c'est le gouvernement local qui a promulgué ce règlement de zonage après l'implantation de Racine. La rigidité de la ségrégation spatiale de Fermont, en plus d'assurer la monopolisation des profits commerciaux par Racine, renforce la ségrégation sociale. De plus, le rôle de Racine à Fermont a pour effet de détourner l'attention des travailleurs de l'explo-

tation fondamentale dont ils sont l'objet de la part de la QCM.

L'Etat assure donc la domination des intérêts des propriétaires des moyens de production et la régulation des intérêts des différentes fractions de la bourgeoisie en permettant un certain partage des activités lucratives. En plus de maintenir et de renforcer cette domination, la structure urbaine de Fermont constitue l'emplacement physique de l'intégration de la force de travail aux pratiques de la classe dominante et de ses fractions.

En fait, le milieu urbain qu'est Fermont par sa structure approuvée, maintenue et gérée par les différents appareils d'Etat, assure par sa valeur symbolique, l'intégration de la force de travail. A Fermont, comme nous l'avons démontré, l'espace est chargé d'un contenu idéologique très dense. En isolant, par exemple, le lieu de travail du lieu de résidence, on fait passer les intérêts et les pratiques de la classe dominante comme étant généraux ce qui masque l'ensemble du système d'exploitation de la force de travail.

D'autre part, l'absence de conscience de classe chez la population favorise son intégration plus complète. Nous avons vu les effets spécifiques de cette absence de conscience de classe dans notre analyse du Comité des citoyens de Fermont. Son prin-

cipal effet fut l'absence de remise en question de l'ensemble des structures locales, ce qui permit, en plus du maintien des structures et des pratiques de domination, l'accentuation de l'intégration inégalitaire de la force de travail.

Afin de saisir l'ensemble de la dynamique du rôle de l'Etat dans le milieu urbain et la structuration interne de ce milieu dans le cas de Fermont, l'approche historique et globale de Castells nous semblait donc essentielle. Cependant, dans notre application de cette approche, nous avons dû recourir à des pis-aller méthodologiques.

En effet, nous aurions pu faire une analyse historique de l'évolution de l'intervention étatique dans les villes nordiques et isolées, ainsi qu'une analyse des modifications structurelles qui se sont produites dans ces villes jusqu'à la formation de Fermont. Ainsi, nous aurions trouvé le fil historique de ces deux processus.

Mais, il existe très peu de références sur ces deux aspects et, à cause de son ampleur, une telle recherche pourrait constituer en elle-même un sujet de thèse fort intéressant. C'est pour ces raisons, mais surtout parce que le but de notre recherche n'était pas d'expliquer l'évolution mais bien le rôle de l'Etat dans le milieu urbain ainsi que la structuration interne de ce dernier, que nous avons opté pour une synthèse économique et politique de la société québécoise.

Ce faisant, la présentation d'un aperçu historique de l'évolution du rôle de l'Etat et du MPC au Québec, en plus de nous rapprocher de Castells, nous a permis de mieux insérer le processus d'urbanisation de Fermont à l'ensemble de la dynamique sociale québécoise.

Le second pis-aller méthodologique d'importance que nous avons employé concerne l'utilisation d'informations indirectes dans l'analyse du mouvement social urbain de Fermont. Afin de pallier l'impossibilité pratique d'effectuer l'observation participante pour faire cette étude, comme l'équipe de recherche de Castells l'a faite dans le cas de Dunkerque, nous avons utilisé largement les données socio-économiques du CLSC local, les entrevues et la correspondance pour refaire l'histoire du Comité de citoyen et pour du même coup, en faire l'analyse.

Même si nos choix méthodologiques ont enlevé une certaine richesse de détails au niveau de notre analyse, nous croyons avoir réussi à cerner les éléments principaux du conflit. Notre façon de procéder ne nous a pas permis, par exemple, de connaître toutes les interactions au sein même du Comité de citoyens, mais nous jugeons que nos informations ont été amplement suffisantes pour saisir la signification de son action.

Ce sont les thèses de Castells qui forment sa charpente théorique et c'est cette charpente que nous voulions avant tout respecter et utiliser dans notre étude de cas. Les difficultés que nous avons éprouvées dans l'utilisation de la problématique de Castells nous ont amené à réfléchir sur la méthode générale d'application de son approche. En fait, nous considérons que cette approche impose des exigences très lourdes.

En effet, l'ensemble de l'approche globale et historique de Castells constitue en lui-même, un tout relativement monolithique. Ainsi, il devient difficile, en vue d'une application empirique, d'accepter certaines de ses thèses et d'en rejeter d'autres. A titre d'exemple, l'explication qu'il donne du rôle de l'Etat dans la politique urbaine est tributaire du rôle général qu'il lui attribue dans le capitalisme monopoliste d'Etat. Cet aspect de l'approche de Castells a l'avantage de donner une cohérence interne dans l'utilisation empirique de son approche mais exige l'acceptation de l'ensemble de ses thèses.

Cependant, ce n'est pas l'acceptation des thèses de Castells qui nous est apparue difficile lors de notre étude, car l'objectif que nous visions était de l'utiliser intégralement pour analyser une réalité concrète. Ce qui s'est révélé difficile, ce fut la démonstration empirique de tous les aspects de sa problématique. En effet, la qualité et la quantité des

renseignements à recueillir demande des recherches, des vérifications et des démarches très ardues. L'ampleur des données exigées en vue de l'application de la totalité de la problématique de Castells devient, nous le croyons, un obstacle à son utilisation. Même l'équipe imposante (une vingtaine de collaborateurs et deux chercheurs à plein temps pendant deux ans) dirigée par Castells, qui a fait l'étude sur Dunkerque, n'a pas réussi à respecter toute la démarche empirique.

Néanmoins, en dépit de ces inquiétudes méthodologiques, nous demeurons convaincu que notre utilisation de Castells a grandement enrichi notre étude de cas. Sa problématique nous a permis de donner un sens à l'ensemble des activités reliées à l'expérience de Fermont.

Cette problématique nous a permis de comprendre que le sens du rôle de l'Etat québécois dans le milieu urbain favorise le maintien des structures d'inégalité engendrées par le développement du MPC. L'Etat n'est donc pas un arbitre. Nous croyons que notre étude a également démontré l'importance de la structure urbaine en tant qu'outil servant à maintenir ces structures d'inégalité. Malgré son isolement et sa nordicité, Fermont est donc bien intégrée, en tant qu'unité complexe de reproduction de la force de travail, au développement général du MPC.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons consulté un grand nombre de documents et exploité diverses sources de renseignements pour effectuer cette recherche: textes de lois, règlements municipaux, informations gouvernementales, fascicules publicitaires, bulletins d'information, correspondance, entrevues. Nous avons effectué de nombreuses recherches à différents ministères québécois (affaires municipales, Richesses naturelles, Consommateurs coopératives et institutions financières), à la mairie de Fermont et nous avons rencontré au delà d'une trentaine de personnes.

Exception faite de ces types de références, nous retrouvons dans cette bibliographie, tous les autres documents ayant servi à la rédaction de cette recherche. Nous avons cru bon de faire ce tri afin de ne pas alourdir inutilement la présente bibliographie. De toute façon, des renvois aux sources non énumérées ci-après, apparaissent dans le texte lorsque des références spécifiques y sont faites.

LIVRES

BARAN, P.A., Sweezy, P. M., Le capitalisme monopoliste, Maspéro, Paris, 1968

CASTELLS, Manuel, La question urbaine, Maspéro, Paris, 1975

CASTELLS, M., Luttes urbaines, Petite Collection Maspéro, Paris, 1975

CASTELLS, Manuel, Godard, F., Monopolville, l'entreprise, l'Etat, l'urbain, Mouton, Paris, 1974

COLLECTION Le monde de l'avenir, La grande aventure du fer,
Bibliothèque Nationale du Québec, Leméac, Québec,
1970

DAHL, Robert, Who Governs, Yale University Press, New Haven,
1961

DE BRUNHOFF, Suzanne, Etat et capital, Maspéro, Grenoble,
1976

FOURNIER, Pierre, Le capitalisme au Québec, Éditions coopé-
ratives Albert St-Martin, Montréal, 1978

JALEE, Pierre, L'exploitation capitaliste, Petite Collection
Maspéro, Paris, 1972

LEFEBVRE, Henri, De l'Etat, collection 10-18, Paris, 1976, 4
volumes

LEFEBVRE, Henri, La pensée marxiste et la ville, Casterman,
Paris, 1972

LEFEBVRE, Henri, La révolution urbaine, Gallimard, Paris, 1970

LENINE, V., L'Etat et la révolution, Ed. de Pékin, Pékin, 1970

LENINE, V., L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, Ed.
Sociales, Paris, 1975

LEVITT, K., La capitulation tranquille, Réédition Québec,
Montréal, 1972

LOISELLE, J.- G., L'enfer du Mont Wright, Québec-Amérique,
Montréal, 1975

LOJKINE, Jean, La politique urbaine dans la région parisienne,
1942 - 1972, Mouton, Paris, 1972

MONIERE, D., Le développement des idéologies au Québec, des
origines à nos jours, Québec-Amérique, Montréal, 1976

PANITCH, Léo, The Canadian State, University of Toronto Press,
Toronto, 1977

POULANTZAS, Nicos, Pouvoir politique et classes sociales, Pe-
tite Collection Maspéro, Paris, 1975, 2 volumes

PRETECEILLE, Edmond, La production des grands ensembles, Mou-
ton, Paris, 1973

ST-GERMAIN, M., Une économie à libérer, Presses de l'Univer-
sité de Montréal, Montréal, 1973

ARTICLES DE REVUES

BOURQUE, G., FRENETTE, N., "La structure nationale québécoise", dans Socialisme québécois, Montréal, 20-21 avril 1971, pp. 109 à 155

CASTELLS, M., "Crise de l'Etat, consommation collective et contradictions urbaines", dans Poulantzas, N., La crise de l'Etat, Presses Universitaires de France, Paris, 1976, pp. 179 à 208

LATOUCHE, D., "La vraie nature de la révolution tranquille", dans Revue Canadienne de Science Politique, vol. VII, no 3, septembre 1974, pp. 525 à 536

ROCHETTE, Guy, "Parole de Bérubé, c'est 6 milliards qu'il leur faut," dans Zone Libre, Montréal, no 2, septembre 1977 pp. 5 à 9

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Conseil Régional de développement de la Côte-Nord, Rapport présenté au Secrétariat de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Haute-Rive, octobre 1975

Energie, mines et ressources Canada, Tendances et perspectives économiques de l'industrie minière, Editeur Officiel de la Reine, Ottawa, 1976

Gouvernement Québec, L'Economie, point de vue sur notre réalité, Editeur Officiel du Québec, Québec, mai 1977, document no 2

Gouvernement du Québec, L'économie document de référence, Editeur Officiel du Québec, Québec, mai 1977, document no 3

MARTIN-FORTIN, Andrée, Etude des besoins de la population face à l'organisation de nouveaux services par le C.L.S.C., C.L.S.C. de Fermont, Fermont, octobre 1977

Ministère des Affaires municipales, Mémoire de la Direction générale de l'urbanisme du ministère des Affaires municipales concernant l'érection de Fermont, Québec, 18 juin 1974

Ministère des Richesses naturelles, Industrie minière du Québec, Québec, 1976

OPDQ, Filières de production et développement régional, Editeur Officiel du Québec, Québec, 1977

Rapport du comité interministériel sur les investissements étrangers, Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers, Editeur Officiel du Québec, Québec, 1973

AUTRES

BERNARD, Jean-Thomas, "Deux initiatives québécoises qui auront des effets permanents sur l'industrie minière" dans Le Devoir, Montréal, vol. LXIX, no 28, 3 février 1978, page XIII.

GERVAIS, Gylliane, L'Etat capitaliste face aux disparités régionales, thèse présentée à l'Ecole des Etudes supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1978

JOUANDET-BERNADET, Roland, "Un diagnostic de l'Economie québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXIX, no 126, 1er juin 1978, page 12

NADEAU, Michel, "Fermont, la première ville de la nordicité québécoise", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXVIII, no 202, 30 août 1976, page 2

TESSIER, Claude, "Signature d'un contrat entre le gouvernement et la QCM. Des détails que le communiqué officiel n'expliquait pas", dans Le Soleil, Québec, 74ième année, no 269, 16 novembre 1971, page B 14

VASTEL, Michel, "Notre avenir dépend des influences extérieures", dans Le Devoir, Montréal, vol. LXLX, no 73, 30 mars 1978, pp. 1-2

VENNAT, Pierre, "Le capital humain plus important que la relance économique", dans La Presse, Montréal, 92ième année, no 295, 10 décembre 1976, pages A-1 et A-6